



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

# BELCOTAX-ON-WEB REVENUS 2022

## MISES A JOUR

Version	Date	Objet
1.0	09.12.2022	Version initiale
1.1	13.12.2022	<b>Fiche 281.10</b> Correction d'une erreur dans la balise dans le cadre 19 pour Heures supplémentaires prestées et payées en 2022 <del>2.198</del> => 2.199
2.0	20.01.2022	<b>Fiche 281.45</b> Tant que le nouveau modèle de la fiche 281.45 n'est pas disponible dans BOW2022, les envois contenant des fiches 281.45 seront refusés.

## Contenu

<b>CONTENU</b> .....	<b>2</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>6</b>
<b>1 INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
1.1 DÉFINITIONS .....	7
1.1.1 « Envoi » .....	8
1.1.2 « Déclaration Belcotax » (collecte de données).....	8
1.1.3 « Expéditeur ».....	8
1.1.4 « Avis aux employeurs et autres débiteurs de revenus soumis au précompte professionnel ».....	8
1.1.5 « Le numéro d'entreprise - Banque Carrefour des Entreprises (BCE) » .....	9
1.2 APERÇU DES PRINCIPALES MODIFICATIONS POUR L'ANNÉE DES REVENUS 2022.....	10
1.3 BELCOTAX-ON-WEB.....	11
1.3.1 Procédure d'identification .....	12
1.3.2 Mode d'emploi .....	12
1.4 COMMUNICATION AVEC LE SERVICE BELCOTAX .....	13
1.4.1 RAPPEL .....	13
1.4.2 E-mail .....	13
1.4.3 Téléphone.....	13
1.4.4 Courrier.....	13
1.5 RAPPELS IMPORTANTS .....	13
<b>2 MODALITES DE PARTICIPATION</b> .....	<b>17</b>
2.1 QUI PEUT PARTICIPER ? .....	17
2.2 QUELLES FICHES ? .....	17
2.3 QUAND ? .....	18
2.4 COMMENT ? .....	20
2.4.1 Introduction par encodage.....	20
2.4.2 Introduction par fichier via Web.....	21
2.4.2.1 Préparation de l'envoi .....	21
2.4.2.2 Envoi du Fichier .....	22
2.5 PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES DONNÉES .....	22
2.5.1 Numéro de l'envoi .....	22
2.5.2 Accusé de réception.....	22
2.5.3 Avis de traitement.....	22
2.5.4 Envoi de la réponse .....	24
2.5.5 Messages d'erreurs .....	24
2.6 FICHIERS TEST .....	24
2.7 FICHE DÉLIVRÉE AU BÉNÉFICIAIRE .....	24
2.8 FICHES SUR SUPPORT PAPIER .....	25
2.9 PROCÉDURES DE CORRECTIONS.....	25
2.9.1 Fichier de "Corrections groupées" .....	25
2.9.2 Corrections On-line.....	27
2.9.3 Annulation de déclarations ou de relevés On-line.....	27
2.10 AUTRES DOCUMENTS.....	27
<b>3 DESCRIPTION TECHNIQUE GENERALE D'UN FICHIER .XML</b> .....	<b>28</b>
3.1 GÉNÉRALITÉS .....	28
3.2 ZONES ALPHANUMÉRIQUES.....	28
3.3 ZONES NUMÉRIQUES .....	28
3.4 STRUCTURE D'UN FICHIER BELCOTAX EN FORMAT .XML.....	29
<b>4 DESCRIPTION DES ENREGISTREMENTS</b> .....	<b>30</b>
4.1 ENREGISTREMENT « DÉBUT » D'UN ENVOI (BALISES VO ...) .....	30
4.1.1 Description enregistrement "début " d'un envoi.....	30

4.1.2	<b>Remarques</b> .....	32
	NUMEROTATION SEQUENTIELLE DES FICHIERS PHYSIQUES (0.012).....	32
	IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR (0.014 A 0.019) .....	32
	CODE LANGUE DE L'EXPÉDITEUR (0.022) .....	32
	E-MAIL PERSONNE DE CONTACT AUPRES DE L'EXPÉDITEUR (0.023) .....	32
	IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR – NUMERO D'ENTREPRISE (0.024).....	32
	TYPE D'ENVOI – NUMERO D'ENVOI (0.025 ET 0.026) .....	33
4.2	<b>DÉCLARATION BELCOTAX</b> .....	34
4.2.1	<b>Généralités</b> .....	34
4.2.2	<b>Enregistrement “début ” de déclaration Belcotax (balises a1...)</b> .....	35
4.2.2.1	Description enregistrement “début ” d'une « déclaration Belcotax » .....	35
4.2.2.2	Remarques .....	37
	DIRECTION REGIONALE - BUREAU DE RECETTE (1.003 - 1.004 : OBSOLETE) .....	37
	NUMERO D'ENREGISTREMENT = NUMERO D'ENTREPRISE (1.005) .....	37
	DIVISION (1007) .....	37
	CODE PAYS (1016).....	38
	CODE CONTROLE DU DEBITEUR - NOM DU CONTROLE (1.022 - 1.023).....	38
	NUMERO NATIONAL DU DEBITEUR (1037).....	38
4.2.3	<b>Enregistrement “données” de la « déclaration Belcotax » (balises f2...)</b> .....	39
4.2.3.1	Description générale d'un enregistrement “ données ” (balises f2).....	39
4.2.3.2	Remarques .....	42
	ZONES D'OPTIONS .....	42
	<b>MONTANTS</b> .....	42
	NUMERO NATIONAL ET NUMERO BIS (2.011) .....	42
	IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE (2012 - 2018 – 2114) .....	42
	DATE DE NAISSANCE (2012) .....	43
	NOM – PRENOM (2.013, 2.114) .....	43
	ADRESSE A L'ETRANGER.....	43
	CODE PAYS - CODE POSTAL (2016, 2018, 2112).....	43
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCAL (NIF) (ZONE 2.109).....	43
	NUMÉROTATION CONTINUE DES FICHES (2009).....	44
	NATURE DE LA FICHE (2.028).....	44
	CODE UNIQUEMENT RELEVE 325 (2.029).....	44
	RECUPERATION DE TRAITEMENT .....	44
	ZONES NOMBRE DE JOURS .....	45
	MONTANTS EN EUROCENTS .....	45
	ZONES NOMBRE D'HEURES.....	45
	ZONES KILOMETRES.....	45
	ZONES PARTS D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT (281.60) .....	45
	ZONE POURCENTAGE(S) OPTION SUR ACTION.....	46
	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS DE REVENUS EXONERES (2035) .....	46
4.2.3.3	Enregistrement “données” 281.00 .....	47
4.2.3.4	Enregistrement “données” 281.01 .....	50
4.2.3.5	Enregistrement “données” 281.10 .....	52
4.2.3.6	Enregistrement “données” 281.11 .....	62
4.2.3.7	Enregistrement “données” 281.12 .....	66
4.2.3.8	Enregistrement “données” 281.13 .....	68
4.2.3.9	Enregistrement “données” 281.14 .....	71
4.2.3.10	Enregistrement “données” 281.15 .....	73
4.2.3.11	Enregistrement “données” 281.16 .....	75
4.2.3.12	Enregistrement “données” 281.17 .....	77
4.2.3.13	Enregistrement “données” 281.18 .....	81
4.2.3.14	Enregistrement “données” 281.20 .....	84
4.2.3.15	Enregistrement “données” 281.25 .....	90
4.2.3.16	Enregistrement “données” 281.27 .....	97
4.2.3.17	Enregistrement “données” 281.29 .....	99
4.2.3.18	Enregistrement “données” 281.30 .....	105
4.2.3.19	Enregistrement “données” 281.40 .....	109

4.2.3.20	Enregistrement "données" 281.45 .....	111
4.2.3.21	Enregistrement "données" 281.48 .....	114
4.2.3.22	Enregistrement "données" 281.49 .....	119
4.2.3.23	Enregistrement "données" 281.50 .....	122
4.2.3.24	Enregistrement "données" 281.60 .....	124
4.2.3.25	Enregistrement "données" 281.61 .....	126
4.2.3.26	Enregistrement "données" 281.62 .....	131
4.2.3.27	Enregistrement "données" 281.63 .....	134
4.2.3.28	Enregistrement "données" 281.71 .....	136
4.2.3.29	Enregistrement "données" 281.72 .....	138
4.2.3.30	Enregistrement "données" 281.77 .....	140
4.2.3.31	Enregistrement "données" 281.78 .....	145
4.2.3.32	Enregistrement "données" 281.79 .....	147
4.2.3.33	Enregistrement "données" 281.80 .....	150
4.2.3.34	Enregistrement "données" 281.81 .....	152
4.2.3.35	Enregistrement "données" 281.82 .....	156
4.2.3.36	Enregistrement "données" 281.83 .....	157
4.2.3.37	Enregistrement "données" 281.84 .....	162
4.2.3.38	Enregistrement "données" 281.85 .....	164
4.2.3.39	Enregistrement "données" 281.86 .....	167
4.2.3.40	Enregistrement "données" 281.87 .....	171
4.2.3.41	Enregistrement "données" 281.88 .....	172
4.2.3.42	Enregistrement "données" 281.90 .....	175
4.2.3.43	Enregistrement "données" 281.92 .....	176
4.2.3.44	Enregistrement "données" 281.93 .....	178
4.2.3.45	Enregistrement "données" 281.99 .....	180
4.2.4	<i>Enregistrement de fin de fichier de données (balises r8...)</i> .....	182
4.2.4.1	Description enregistrement fin du fichier de données - XML .....	182
4.2.4.2	Remarques .....	182
4.3	ENREGISTREMENT « FIN » D'UN ENVOI (BALISES R9) .....	183
<b>5</b>	<b>VALIDATIONS</b> .....	<b>184</b>
5.1	VALIDATION " DÉBUT " D'UN ENVOI (BALISES V0 ...) .....	184
5.2	VALIDATION DÉCLARATION BELCOTAX .....	185
5.2.1	<i>Validation de l'enregistrement de début (balises a1...)</i> .....	185
5.2.2	<i>Validation générale de l'enregistrement de "données" (balises f2...)</i> .....	187
5.2.3	<i>Validation fiches 281.00</i> .....	188
5.2.4	<i>Validation fiches 281.01</i> .....	188
5.2.5	<i>Validation fiches 281.10</i> .....	189
5.2.6	<i>Validation fiches 281.11</i> .....	192
5.2.7	<i>Validation fiches 281.12</i> .....	192
5.2.8	<i>Validation fiches 281.13</i> .....	193
5.2.9	<i>Validation fiches 281.14</i> .....	193
5.2.10	<i>Validation fiches 281.15</i> .....	194
5.2.11	<i>Validation fiches 281.16</i> .....	194
5.2.12	<i>Validation fiches 281.17</i> .....	194
5.2.13	<i>Validation fiches 281.18</i> .....	196
5.2.14	<i>Validation fiches 281.20</i> .....	197
5.2.15	<i>Validation fiches 281.25</i> .....	199
5.2.16	<i>Validation fiches 281.27</i> .....	200
5.2.17	<i>Validation fiches 281.29</i> .....	201
5.2.18	<i>Validation fiches 281.30</i> .....	202
5.2.19	<i>Validation fiches 281.40</i> .....	203
5.2.20	<i>Validation fiches 281.45</i> .....	203
5.2.21	<i>Validation fiches 281.48</i> .....	204
5.2.22	<i>Validation fiches 281.49</i> .....	204
5.2.23	<i>Validation fiches 281.50</i> .....	205
5.2.24	<i>Validation fiches 281.60</i> .....	206
5.2.25	<i>Validation fiches 281.61</i> .....	207

5.2.26	Validation fiches 281.62 .....	209
5.2.27	Validation fiches 281.63 .....	211
5.2.28	Validation fiches 281.71 .....	211
5.2.29	Validation fiches 281.77 .....	211
5.2.30	Validation fiches 281.78 .....	212
5.2.31	Validation fiches 281.79 .....	212
5.2.32	Validation fiches 281.80 .....	213
5.2.33	Validation fiches 281.81 .....	213
5.2.34	Validation fiches 281.83 .....	214
5.2.35	Validation fiches 281.84 .....	215
5.2.36	Validation fiches 281.85 .....	215
5.2.37	Validation fiches 281.86 .....	216
5.2.38	Validation fiches 281.87 .....	217
5.2.39	Validation fiches 281.88 .....	217
5.2.40	Validation fiches 281.90 .....	218
5.2.41	Validation fiches 281.92 .....	218
5.2.42	Validation fiches 281.93 .....	218
5.2.43	Validation fiches 281.99 .....	219
5.3	VALIDATION DE L'ENREGISTREMENT DE FIN (BALISES R8..) .....	220
5.4	VALIDATION ENREGISTREMENT " FIN " D'UN ENVOI (BALISES R9...) .....	222
<b>ANNEXE 1: LISTE DES CODES PAYS (ONSS) + CODE 0 POUR LA BELGIQUE .....</b>		<b>1</b>
<b>ANNEXE 2 : ARTICLES LÉGISLATIVES PERTINENTS .....</b>		<b>5</b>
<b>ANNEXE 3 : LIENS UTILES POUR CERTAINES FICHES .....</b>		<b>9</b>
<b>CIRCULAIRE 2022/C/104 SUR LA RÉDUCTION POUR GARDE D'ENFANT .....</b>		<b>13</b>
<b>6</b>	<b>CIRCULAIRE 2022/C/103 RELATIVE À L'EXCLUSION DES RÉMUNÉRATIONS POUR LE TRAVAIL ÉTUDIANT PRESTÉ LORS DES DEUX PREMIERS TRIMESTRES 2022, POUR LA DÉTERMINATION DES RESSOURCES .....</b>	<b>14</b>
<b>7</b>	<b>CIRCULAIRE 2022/C/96 RELATIVE À LA DIMINUTION DES CHARGES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE FICHES 281.50 .....</b>	<b>14</b>
<b>8</b>	<b>CIRCULAIRE 2022/C/87 RELATIVE AU PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL LIBÉRATOIRE POUR LES RÉMUNÉRATIONS DES NON-RÉSIDENTS SAISONNIERS DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE .....</b>	<b>14</b>
<b>9</b>	<b>CIRCULAIRE 2022/C/75 RELATIVE AU PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL DÛ SUR LES RÉMUNÉRATIONS POUR LE TRAVAIL ÉTUDIANT .....</b>	<b>15</b>

## ***PREAMBULE***

Depuis 2006, le SPF Finances a mis en place le système « Belcotax-on-web ». Le développement de cette application et le succès qu'elle a rencontré ont permis au SPF Finances d'offrir au citoyen depuis 2007 une déclaration Tax-on-web déjà préremplie. De plus, via la fonctionnalité 'MyMinfin' (<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/public>) offerte sur le portail du SPF Finances, le citoyen a la possibilité d'obtenir en ligne, en format PDF, les fiches fiscales remises par les employeurs au SPF Finances via Belcotax-on-web.

Dès lors, le fait d'égérer une fiche de rémunération remise par l'employeur ne nécessite plus la demande d'un duplicata auprès de celui-ci pour remplir sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en application de l'Arrêté Royal du 3 juin 2007 (moniteur belge du 14/06/2007), l'utilisation de Belcotax-on-web est rendue **obligatoire** pour tous les employeurs et débiteurs de revenus, pour tous les types de fiches 281.10 à 281.30 ainsi que les fiches 281.50.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en application de l'Arrêté Royal du 21 février 2011 (moniteur belge du 25/02/2011), l'utilisation de Belcotax-on-web est également rendue obligatoire pour tous les organismes agréés tenus de délivrer des attestations de libéralités (281.71). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de l'Arrêté Royal du 18 Décembre 2016 (Moniteur Belge du 20/12/2016), l'utilisation de Belcotax est rendue obligatoire pour tous les établissements ou organismes de crédits, ou entreprises d'assurances pour l'échange électronique de données relatives aux emprunts hypothécaires (281.61) et aux assurances-vie individuelles (281.62).

A partir de l'année d'imposition 2020, les primes d'assurance protection juridique (fiche 281.63) devront également être introduites via Belcotax-on-web par les assureurs concernés.

A partir de l'année d'imposition 2021, les renseignements services publics concernant le covid (fiche 281.99) doivent être introduites via Belcotax-on-web par les services publics concernés. De plus amples informations sur les revenus 2022 (année d'imposition 2023) seront publiées au début de l'année 2023 au Moniteur belge et nous diffuserons ensuite ces informations via <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb> (Actualités).

A partir de l'exercice d'imposition 2022, les débiteurs concernés peuvent introduire les frais de garde (fiche fiscale 281.86) via Belcotax-on-web avec l'avantage que les "attestations 281.86" introduites seront visibles pour les parents concernés dans MyMinfin et Tax-on-web.

A partir de l'exercice d'imposition 2023 (revenus 2022), les associations concernées devront introduire des fiches 281.27 (revenus des activités d'association) via Belcotax-on-web (cf. infra).

Comme chaque année la brochure prend en compte les modifications des fiches de revenus qu'impose la législation fiscale. Les principales modifications concernant l'année des revenus **2022** sont reprises sous le point 1.2. Toutes les modifications par rapport à la brochure Belcotax revenus **2021** sont signalées en rouge.

**Il est possible que suite à des informations qui nous seraient parvenues tardivement nous soyons amenés à remettre à jour la présente brochure**

Nous vous invitons à vérifier si vous disposez bien de la dernière version via le site : <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb>.

## 1 INTRODUCTION

L'art. 92 de l'A.R. d'exécution du C.I.R. - 1992 (Moniteur belge du 13.09.1993) stipule qu'à la fin de chaque année, les redevables du précompte professionnel sont tenus de remplir une fiche pour chacun des bénéficiaires des revenus et d'établir un relevé récapitulatif de ces fiches.

L'application Belcotax-on-web permet aux employeurs et autres débiteurs de revenus soumis au précompte professionnel de satisfaire à cette obligation, vis-à-vis de l'SPF Finances, en fournissant les informations via le web.

L'utilisation de Belcotax-on-web a été rendue obligatoire à partir du 01/01/2009 pour l'ensemble des débiteurs des fiches 281.10 à 281.30 et 281.50<sup>1</sup>.

Ce système est conçu de manière telle que *seules les fiches 281* sont transmises. Les relevés 325 sont reconstitués par le SPF Finances sur base des données des fiches 281.

De même pour l'introduction des attestations de dons, seules lesdites attestations doivent être rentrées. La liste récapitulative étant elle aussi reconstituée par le SPF Finances.

### Belcotax-on-web

Belcotax-on-web permet de transmettre un fichier de données via une interface web. L'application dispose également d'un module d'encodage qui permet d'introduire les données en ligne manuellement.

Le système offre la possibilité de gérer de façon autonome les données transmises, soit par l'envoi de fichiers correctifs soit en ligne par le biais d'écrans de consultation/modification/annulation/ajout.

Pour accéder aux fonctionnalités de Belcotax-on-web, l'utilisateur **doit** posséder une carte d'identité électronique belge.

Les fonctionnalités offertes sont :

- Transfert des fichiers (Envois) via le web,
- Introduction de fichiers en format XML,
- Accès via web à un programme de validation avant envoi,
- Possibilité d'envois de corrections ou d'envois tardifs,
- Consultation et correction « on line » des données introduites,
- Encodage on-line de fiches fiscales avec possibilité de récupérer les fiches ainsi qu'un extrait du relevé 325 en format PDF.

### 1.1 Définitions

---

<sup>1</sup> L'art. 92 ne s'applique pas pour la fiche 281.29. La fiche 281.29 est établie sur base de de l'art. 53/3 de l'AR/CIR 92



À de nombreuses reprises dans cette brochure, il sera fait usage des termes suivants :

### 1.1.1 « Envoi »

Un « Envoi » est le fichier reprenant l'ensemble des « déclarations Belcotax » (*collectes de données pour un débiteur de revenus*), reprises dans un fichier .xml ouvert et fermé par les balises <Verzendingen></Verzendingen>

Il est composé :

- d'un record identification de l'expéditeur (balises v0xxx),
- d'une ou plusieurs « déclarations Belcotax »,
- d'un record totaux de contrôle (balises r9xxx).

### 1.1.2 « Déclaration Belcotax » (*collecte de données*)

Une « Déclaration Belcotax » reprend, au sein d'un « Envoi », les fiches d'un débiteur de revenus. Elle est constituée :

- d'un record de type 1 (balises a1xxx): identification du débiteur,
- d'un ou plusieurs records de type 2 (balises f2xxx): fiches 281,
- d'un record de type 8 (balises r8xxx): totaux de contrôle.

### 1.1.3 « Expéditeur »

Organisme mandaté par un débiteur pour transmettre au SPF Finances les données des fiches fiscales.

L'« Expéditeur » peut être le débiteur lui-même, un secrétariat social ou autre organisme mandaté. Il est identifié par son numéro d'entreprise (BCE)

### 1.1.4 « Avis aux employeurs et autres débiteurs de revenus soumis au précompte professionnel »

L'avis aux employeurs reprend, sous forme de brochure, les directives qui doivent être observées pour l'établissement des fiches 281 et des relevés 325.

Les différentes brochures sont téléchargeables à partir du site du Service Public Fédéral Finances :

[https://finances.belgium.be/fr/experts\\_partenaires/secretariats\\_sociaux\\_et\\_debiteurs\\_d\\_e\\_revenus/avis\\_aux\\_debiteurs](https://finances.belgium.be/fr/experts_partenaires/secretariats_sociaux_et_debiteurs_d_e_revenus/avis_aux_debiteurs)

**Pour toute information concernant les montants (contenu légal) à reprendre dans les zones des fiches (point 4.2.3), vous êtes invités à vous référer à la version revenus **2022** de cet avis.**

### 1.1.5 « Le numéro d'entreprise - Banque Carrefour des Entreprises (BCE) »

La Banque Carrefour des Entreprises (BCE) attribue à chaque personne morale, association, service public, entreprise et à chaque commerçant ou profession libérale un numéro d'identification unique et conserve ses données d'identification de base (nom, adresse, raison sociale, ...).

Grâce à ce numéro unique, les entreprises ne devront plus effectuer plusieurs fois les mêmes formalités auprès d'administrations différentes. Les informations pourront s'échanger via la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour les entreprises qui existaient avant le 1er juillet 2003, le numéro d'entreprise est le numéro de TVA ou le numéro de Registre National des Personnes Morales (RNPM) précédé d'un 0.

AUPARAVANT	MAINTENANT
TVA 499.999.960	0499.999.960
RNPM 399.999.987	0399.999.987

Pour les entreprises qui ne possèdent ni numéro de TVA ni numéro de RNPM, un numéro d'entreprise commençant par 0 **ou** 1 leur sera attribué automatiquement par la BCE.

Pour toutes les entreprises créées après le 1er juillet 2003, un nouveau numéro d'entreprise commençant par un 0 **ou** 1 leur a été attribué automatiquement.

Au final, depuis le 30 juin 2009, **toutes** professions libérales et autres entreprises non-commerciales sont répertoriées par la Banque-carrefour des entreprises.

**Le numéro d'entreprise est une information obligatoire à reprendre sur certaines fiches, plus particulièrement sur les fiches 281.50**

Pour toute information complémentaire :

<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html?lang=fr>

## 1.2 Aperçu des principales modifications pour l'année des revenus 2022

**! Pour les fiches 281.10 à 281.50, veuillez consulter les avis aux débiteurs dès qu'ils sont publiés pour obtenir les informations nécessaires pour compléter correctement les montants sur les fiches**

### Fiche 281.27

Nouvelle fiche 281.27 pour les revenus des activités d'association

### Fiche 281.45



La fiche 281.45 est modifiée pour les revenus 2022 et le nouveau modèle ne sera pas disponible dans la première version de BOW2022. Les envois contenant des fiches 281.45 seront refusés dans la première version de BOW2022 pour ne pas introduire de fiches selon un modèle qui n'est plus valable. Les déclarations avec des fiches 281.10 à 281.50 ne peuvent donc pas contenir de fiches 281.45.

La disponibilité effective de ce nouveau modèle 281.45 sera communiquée via la page d'actualités de Belcotax-on-web. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de soumettre effectivement la fiche 281.45 via BOW2022.

### Zone pourcentage(s) option sur action

Dans les fiches 281.10 et 281.20, le pourcentage (balise 2.106) doit avoir le format suivant :

**dd,dd(:dd,dd)\*** ou vide

où d représente un chiffre entre 0 et 9

Le pourcentage doit être indiqué avec deux chiffres suivi de deux chiffres après la virgule. Lorsqu'il y a plusieurs pourcentages, ceux-ci doivent être séparés par deux-points (:).

Un pourcentage doit donc toujours être constitué de 5 caractères. De plus, indiquer les 0 et la virgule est obligatoire.

Les pourcentages doivent être indiqués dans un ordre strictement croissant. Deux pourcentages identiques ne peuvent pas être indiqués.

### Exemples :

Vide

00,00

23,00

11,50:23,00

00,00:11,50:23,00

### **BOW2020 et BOW2021 : Secteur public - nouvelle règle pour l'exonération de certaines heures supplémentaires prestées en 2020 et 2021**

Veuillez vous référer aux instructions détaillées dans l'actualité du 22.12.2022 sur la page <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb> pour l'exonération de certaines heures supplémentaires prestées dans le secteur public.

## Belcotax-on-web

L'application Belcotax-on-web permet notamment à l'expéditeur de gérer de manière autonome les données transmises. Il permet aussi au débiteur d'avoir un accès en consultation aux données transmises en son nom par l'expéditeur.

Une fois identifié par sa signature électronique, le représentant de l'expéditeur aura accès en consultation, modification et annulation à toutes les données qu'il aura introduites au SPF via Belcotax.

**A noter que seul l'expéditeur du fichier original peut consulter, modifier et supprimer les données de cet envoi. Il y aura donc lieu, particulièrement lors de l'envoi de fichier, de s'assurer que la balise <v0024\_nationaalnr> (ou 0.024) reprend bien le N° BCE de l'expéditeur c'est-à-dire le N° BCE repris dans les données d'authentification de l'utilisateur.**

**Il est rappelé que le format TXT a été abandonné à partir de l'envoi des données revenus 2013.**

Enfin, l'utilisateur pourra introduire de nouvelles fiches par un encodage en ligne et en obtenir, s'il le désire, une fiche fiscale imprimable au format PDF par téléchargement.

### *1.2.1 Procédure d'identification*

L'accès à l'application Belcotax-on-web se fait via des rôles depuis l'année de revenus 2020.

L'utilisation des rôles pour Belcotax-on-web est décrite à l'adresse :

<https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb> > Comment accéder à Belcotax-on-web ?

### *1.2.2 Mode d'emploi*

Un mode d'emploi de l'application « Belcotax-on-web » ainsi que des diaporamas de certaines fonctionnalités particulières (encodage, correction) peuvent être téléchargés à l'adresse : <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb> > Comment utiliser Belcotax-on-web et Documentation technique. Une rubrique 'FAQ ' : questions fréquentes', est également à disposition sur le site.

### 1.3 *Communication avec le service Belcotax*

#### 1.3.1 *RAPPEL*

**En cas de question, toujours lire préalablement la documentation se trouvant sur le site <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb>**

#### 1.3.2 *E-mail*

Il est possible de contacter le service gestionnaire Belcotax par Email à l'adresse : [belcotax@minfin.fed.be](mailto:belcotax@minfin.fed.be).

#### 1.3.3 *Téléphone*

Pour tous renseignements concernant l'application

[Contact center SPF Finances](tel:025725757) : 0257/257.57

#### 1.3.4 *Courrier*

Toutes demandes de renseignements complémentaires seront adressées par courrier électronique à [belcotax@minfin.fed.be](mailto:belcotax@minfin.fed.be).

### 1.4 *Rappels importants*

L'attention particulière des utilisateurs est attirée prioritairement sur les points suivants :

Obligation d'atteindre **95 %** des numéros nationaux ou numéros Bis pour les personnes physiques à l'exclusion des exceptions mentionnées dans la règle de validation en 5.2.2.

**Attention, l'obligation d'atteindre + de 95% signifie que votre fichier pourra être traité par le SPF Finances et se retrouvera dans notre base de données. Des actions des contrôles pourront être effectuées par la suite pour les fiches non identifiées, que votre fichier ait plus ou moins de 95% de fiches identifiées.**

Pour les fiches 281.20 'dirigeant d'entreprise', l'indication du Numéro national est **obligatoire**. Son absence sera sanctionnée par un refus de l'entièreté de l'envoi.

Une attention particulière sera portée sur les fiches 281.10 sans numéro national. L'absence de NN pourra être sanctionnée par une 'erreur contournable'.

### Fiches 281.50

Dans tous les cas de figure, un bénéficiaire de revenus repris sur une fiche 281.50 est soit une personne physique, soit une personne morale.

Cette précision est importante pour le bénéficiaire des montants repris. Particulièrement lorsque celui-ci exerce une profession libérale telle qu'avocat ou médecin, il est par ailleurs toujours préférable de préciser le N° BCE de ces bénéficiaires pour éviter toute confusion.

- S'il s'agit d'une personne physique, il faut :
  - Soit indiquer son numéro national (cette mention n'est pas obligatoire en ce qui concerne les fiches 281.50),
  - Soit renseigner ses noms et prénoms de manière séparés dans les zones prévues à cet effet ainsi que son adresse complète.
  - Le cas échéant, il y a lieu d'indiquer le n° **BCE** dans la zone 2.110. **Cette information est obligatoire** s'il s'agit d'une profession libérale ou d'une autre personne physique disposant d'un n° BCE. Celui-ci peut être obtenu auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html?lang=fr>)
- S'il s'agit d'une personne morale, indiquer **toujours son numéro BCE**. Aucune exception ne sera acceptée pour des personnes morales belges. Le numéro BCE existe en effet toujours et peut être retrouvé via la Banque Carrefour des Entreprises et le Registre de Commerce. (<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html?lang=fr>)
- Pour les bénéficiaires étrangers, mentionner les informations aussi complètes que possible : nom et prénom de manière séparé dans les zones prévues à cet effet, nom de la société, ..., rue, numéro, boîte, ville, code postal à l'étranger et pays et si connu, le numéro d'identification étranger dans la zone 2.109 (Numéro d'Identification Fiscal à l'étranger).

**Une attention toute particulière sera apportée par le SPF Finances à la bonne identification des bénéficiaires de fiches 281.50 pour les revenus 2022.**

**Le cas échéant, les expéditeurs de données seront invités à corriger, annuler, ou compléter les fiches pour lesquelles aucun numéro national n'a pu être associé sur base des éléments d'identification transmis.**

### Fiches 281.00

Dans tous les cas de figure, un bénéficiaire de revenus repris sur une fiche 281.00 est soit une personne physique, soit une personne morale.

- S'il s'agit d'une personne physique, il faut :
  - Soit indiquer son numéro national (cette mention n'est pas obligatoire en ce qui concerne les fiches 281.00),
  - Soit renseigner ses noms et prénoms de manière séparés dans les zones prévues à cet effet ainsi que son adresse complète.
- Le cas échéant, pour une identification correcte du bénéficiaire, il est recommandé, pour les bénéficiaires qui en disposent, d'indiquer le n° BCE dans la zone 2.110.
- S'il s'agit d'une personne morale, indiquer **toujours** son numéro BCE. Aucune exception ne sera acceptée pour des personnes morales belges. Le numéro BCE existe en effet toujours et peut être retrouvé via la Banque Carrefour des Entreprises et le Registre de Commerce (<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html?lang=fr>).
- Pour les bénéficiaires étrangers, mentionner les informations aussi complètes que possible : nom, prénom dans la zone séparée prévue à cet effet, nom de la société, rue, numéro, boîte, ville, code postal à l'étranger et pays et si connu, le numéro d'identification étranger dans la zone 2.109 (Numéro d'Identification Fiscal).

### Attestations 281.71 (dons)

Le numéro national d'un donateur personne physique n'est pas demandé.

Cependant :

- S'il s'agit d'une personne physique :  
Renseigner les noms et prénoms de manière séparés dans les zones prévues à cet effet ainsi que l'adresse complète du donateur  
Le numéro national n'est pas obligatoire, mais peut être repris s'il est connu.
- S'il s'agit d'une personne morale, indiquer dans la mesure du possible son numéro BCE.  
Le numéro BCE d'une société belge existe en effet toujours et peut être retrouvé via la Banque Carrefour des Entreprises et le Registre de Commerce  
<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html?lang=fr>
- Pour les donateurs résidant à l'étranger, mentionner les informations aussi complètes que possible : nom, prénom dans la zone séparée prévue à cet effet, nom de la société, rue, numéro, boîte, ville, code postal à l'étranger et pays.





Lors de la délivrance d'une attestation aux bénéficiaires, veuillez indiquer exactement les mêmes données que dans l'attestation soumise :

- Nom du débiteur : a1011\_naamnl1; a1012\_naamnl2; a1027\_naamfr1; a1028\_naamfr2; a1032\_naamde1; a1033\_naamde2
- Numéro de séquence de l'attestation : f2009\_volnummer
- Montant du don : f71\_2060\_bedragliberaliteit

## 2 MODALITES DE PARTICIPATION

### 2.1 Qui peut participer ?

Les sociétés, associations, établissements et organismes privés, les pouvoirs, institutions et organismes publics, d'une manière générale tous les débiteurs et toutes les institutions tenues de délivrer des fiches ou des attestations reprises dans la liste ci-dessous peuvent participer au système Belcotax pour leurs propres données.

Les secrétariats sociaux, bureaux comptables ou autres sociétés ou organismes mandatés peuvent également participer pour les données de leurs clients.

### 2.2 Quelles fiches ?

<b>Description de la fiche</b>	<b>Numéro</b>
Renseignements compagnies d'assurances	281.00
Renonciation à la perception du précompte mobilier	281.01
Rémunérations	281.10
Pensions	281.11
Revenus de remplacement (assurance)	281.12
Allocations de chômage	281.13
Revenus de remplacement (organismes d'assurances)	281.14
Revenus d'épargne pension	281.15
Indemnités légales d'incapacité permanente	281.16
Allocations de chômage avec complément d'entreprise	281.17
Revenus de remplacement	281.18
Rémunérations des dirigeants d'entreprise	281.20
Attestations de sommes remboursées ATTESTATION 281.25	281.25
<b>Revenus des activités d'association</b>	<b>281.27</b>
Revenus de l'économie collaborative	281.29
Jetons de présence, prix, subsides, rentes alimentaires, etc.	281.30
Revenus mobiliers compris dans les rentes viagères ou temporaires	281.40
Droits d'auteur et droits voisins	281.45
Montants perçus par les utilisateurs d'une plateforme numérique collaborative	281.48
Indemnités parlementaires	281.49
Commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires, gratifications, rétributions ou avantages de toute nature	281.50
Versement dans le cadre des assurances-vie et de l'épargne pension	281.60

Emprunts : Amortissements-intérêts	281.61
Assurances-vie	281.62
Protection juridique	281.63
Libéralités	281.71
Monuments, sites biens classés	281.72
Réduction d'impôt (premier) tax shelter « COVID-19 »	281.77
Exonération passif social	281.78
Pension exonérée non-résident	281.79
Chèques 'travail de proximité' ou ALE	281.80
Titres-Services	281.81
Fonds de réserve organisme assureur	281.82
Réduction d'impôt second tax shelter « COVID-19 »	281.83
Fonds Micro financement	281.84
Tax Shelter	281.85
Frais de garde d'enfants	281.86
Moins-value pricaf privée	281.87
Tax Shelter Scale Up	281.88
Remboursements de cotisations sociales des indépendants	281.90
Mesure d'aides dans le cadre de la politique agricole	281.92
Renseignements services publics - « 104SP »	281.93
Renseignements services publics – Régions, Communautés, Provinces, Communes – COVID - mesures d'aide, L 29.05.2020, art. 6	281.99

### 2.3 Quand ?

Vous pouvez consulter les délais de rentrée des fiches mis à jour au lien suivant :

<https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb/delais-de-rentree-des-fiches#q1>

Les envois des fiches 281.01, 281.10 à 281.30 (à l'exception de la fiche 281.25<sup>2</sup>), des fiches 281.60 jusque 281.71, les fiches 281.80 à 281.82 ainsi que la fiche 281.86 doivent parvenir à l'Administration le **28 février 2023** au plus tard.

Pour les fiches 281.00, 281.49, 281.72, 281.77, 281.79, et 281.83 jusque 281.88 (à l'exception de la fiche 281.86), le délai de rentrée est fixé au **30 mars 2023**.

<sup>2</sup> Pour savoir quand établir une fiche 281.25, voir plus bas (récupération de traitement).

Pour les fiches 281.48 (constituant le relevé 325.48), le délai de rentrée est fixé au **31 mars 2023**.

Pour les fiches 281.40 et 281.45 le délai de rentrée est fixé au **30 avril 2023**.

Les fiches 281.50, 281.90, 281.93 et 281.99 **doivent être rentrées au plus tard le 29 juin 2023**.

Les délais de remise des fiches sont résumés dans le tableau suivant :

Fiche / Attestation	Délai de rentrée
fiche 281.01	au plus tard le 28 février
fiches 281.10 à 281.30 (à l'exception de 281.25)	au plus tard le 28 février
fiches 281.60 à 281.71	au plus tard le 28 février
fiche 281.80 à 280.82	au plus tard le 28 février
fiche 281.86	au plus tard le 28 février
fiches 281.00, 281.49, 281.72, 281.77 et 281.79	au plus tard le 30 mars
fiches 281.83 à 281.85	au plus tard le 30 mars
fiches 281.87 et 281.88	au plus tard le 30 mars
fiches 281.48 (constituant le relevé 325.48)	au plus tard le 31 mars
fiches 281.40 et 281.45	au plus tard le 30 avril
fiches 281.50, 281.90, 281.93 et 281.99	au plus tard le 29 juin

Pour la fiche 281.78, c'est la date de clôture de l'exercice comptable qui détermine l'année de la fiche.

Lorsque l'exercice comptable se clôture au cours de l'année **2022** (entre le 1<sup>er</sup> janvier **2022** et le 31 décembre **2022** compris), introduisez les fiches 281.78 via Belcotax-on-web **revenus 2022**.

Le délai de rentrée des fiches 281.78 dépend de la date de clôture de l'exercice comptable.

**Pour les sociétés qui clôturent par année civile**, c'est l'exercice comptable qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier **2022** au 31 décembre **2022** (exercice d'imposition **2023**) qui est visé.

Le délai de rentrée des fiches 281.78 correspond au délai de rentrée de la déclaration à l'impôt des sociétés, exercice d'imposition **2023** (report éventuel compris).

**Pour les sociétés qui ne clôturent pas par année civile**, ce sont les exercices comptables clôturés entre le 1<sup>er</sup> janvier **2022** et le 30 décembre **2022** qui sont concernés (exercice d'imposition **2022**).

Dans ce cas, rentrez les fiches 281.78 au plus tard à la date la plus éloignée parmi :

- le 30 mars **2023**
- la date du délai de rentrée de la déclaration à l'impôt des sociétés exercice d'imposition **2022** (report éventuel compris).

En cas de rejet de fichiers suite aux validations (voir chapitre 5), des fichiers substitutifs pourront être envoyés.

## 2.4 Comment ?

L'introduction de données peut se faire via l'application Belcotax-on-web,  
- soit par encodage en ligne,  
- soit par fichier transmis via Web.

### 2.4.1 Introduction par encodage

<https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/161-manuel-par-encodage.pps>

Dans le cadre de Belcotax-on-web, les fiches fiscales peuvent être encodées on-line via la fonction « Envoi par encodage » du menu principal.

L'appel de cette fonction initie une procédure d'encodage pendant laquelle vous avez la possibilité d'effectuer des sauvegardes partielles de votre travail. Ceci permet d'étaler la période d'encodage sur plusieurs jours avant l'envoi définitif.

Ces sauvegardes partielles n'impliquent pas que les données sont effectivement reprises dans les fichiers de l'administration. Vous devez pour ce faire procéder à leur envoi définitif (fonction « Envoyer » dans l'onglet « Envoi » de l'écran de confirmation). Vous recevez alors en ligne un numéro d'envoi. La réception de ce numéro vous signale que le transfert des données encodées s'est effectué correctement.

Votre envoi fait ensuite l'objet d'un accusé de réception par Email. Ce n'est qu'après que vos données sont envoyées au traitement. Dans tous les cas, un avis de traitement vous informe des suites définitives (acceptation ou rejet) qui lui ont été réservées. Cet avis vous est envoyé par Email dans les 48 heures de votre envoi définitif.

La dernière sauvegarde partielle reste disponible pour une éventuelle nouvelle session tant que vous n'en demandez pas explicitement l'abandon ou que les données n'ont pas été traitées avec succès (acceptation).

Au moment de l'envoi définitif, une dernière sauvegarde est enregistrée d'office. Vos données sauvegardées ne sont cependant alors plus accessibles. Elles redeviennent disponibles dans le cas où le traitement final aboutit à un rejet pour vous permettre de faire les corrections nécessaires. En cas d'acceptation, elles sont automatiquement effacées.

Chaque utilisateur (expéditeur) ne peut disposer de la sauvegarde que d'un seul fichier à la fois. Il faut donc attendre l'acceptation définitive d'un fichier avant d'être autorisé à en encoder un nouveau.

#### 2.4.2 Introduction par fichier via Web

<https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/161-manuel-par-fichier-20210310.pdf>

Un fichier Belcotax peut être introduit via web sous la forme d'un fichier au format .XML. L'XSD reprenant la description du format XML peut être téléchargé sur le site : <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb> > Documentation technique.

##### 2.4.2.1 Préparation de l'envoi

Le module de validation se présente sous forme d'un programme indépendant que vous êtes invité à télécharger sur le site <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb/documentation-technique> (module de validation revenus 2022).

Pour préparer l'envoi, vous devez exécuter le module de validation téléchargeable sur le site. Pour pouvoir exécuter le module de validation, vous devez disposer de JAVA 8.

Cette préparation consiste en une première validation du fichier et une transformation de celui-ci en vue du transfert. Les validations réalisées à ce niveau sont des validations sommaires de format ou de cohérence des données. Trois types d'anomalies peuvent être détectés :

- des anomalies bloquantes,
- des anomalies « contournables »,
- de simples avertissements.

Dans tous les cas où des anomalies ont été détectées, un rapport est sauvegardé sur votre disque dans le dossier que vous aurez précisé à l'écran et où se trouve votre fichier xml.

En cas d'erreurs bloquantes, le fichier n'est pas converti au format Belcotax-on-web (BOW) et ne peut dès lors pas faire l'objet d'un transfert.

En cas d'anomalies de type « contournable », le fichier est « en principe » refusé. Il y aura cependant transformation au format .bow et création d'un fichier transférable. L'utilisateur sera cependant invité à introduire une demande de dérogation à la validation enfreinte auprès du service gestionnaire « Belcotax » via Email (à [belcotax@minfin.fed.be](mailto:belcotax@minfin.fed.be) ). Le fichier ne sera traité et accepté que sous réserve de l'autorisation expresse de ce service.

Cette demande devra reprendre le numéro de l'envoi et tous les éléments permettant au SPF Finances de fonder son avis (notamment une copie du fichier d'erreurs).

#### **2.4.2.2 Envoi du Fichier**

Choisir la fonction « Envoi fichier » du menu pour accéder aux fonctionnalités de l'envoi du fichier proprement dit. Rechercher le fichier au format « Bow » à envoyer (Browse) et cliquer sur le bouton « Envoyer » de l'écran. En réponse un numéro d'envoi sera affiché. Celui-ci sera impérativement conservé en vue de tout contact ultérieur relatif à cet envoi.

Pour tout renseignement complémentaire se référer au mode d'emploi de Belcotax-on-web, document téléchargeable à l'adresse : <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb>.

### *2.5 Procédure de traitement des données*

#### *2.5.1 Numéro de l'envoi*

Lorsque vous envoyez un fichier via le WEB (encodage ou transfert d'un fichier), un numéro d'envoi est affiché à l'écran. Ce numéro identifie de manière unique votre envoi. Sa réception vous signale que le transfert s'est effectué correctement sur nos serveurs.

#### *2.5.2 Accusé de réception*

Après réception du fichier, quel que soit le mode de transfert, un premier contrôle est effectué. Dans cette première phase, les validations sont identiques à celles qui sont exécutées dans le programme de validation accessible par la fonction « Module de Validation » de Belcotax-on-web. Elles visent donc à contrôler la validité du format et la cohérence des données. Le résultat se traduit par l'envoi d'un accusé de réception ou d'un avis de rejet transmis à l'expéditeur via Email.

Le statut du fichier est alors :

- soit un statut 'accepté' si aucune erreur contournable n'a été détectée
- soit un statut 'attente d'autorisation' si des erreurs contournables ont été détectées
- soit un statut 'refusé' si des erreurs contournables ont été détectées et refusées.

#### *2.5.3 Avis de traitement.*

Si aucune anomalie n'est constatée dans la première phase, le fichier fait l'objet d'un second contrôle en vue de détecter :

- les numéros BCE erronés,
- les doubles emplois
- les numéros de secrétariat social incorrects ou non agréés (attestations de dons 281.71 et fiches 281.29 pour les revenus de l'économie collaborative),
- l'absence d'identification correcte d'une fiche à corriger ou à annuler.

Suite à cette seconde validation, le fichier est définitivement chargé dans la base de données de l'administration.

Le statut du fichier est alors :

- soit un statut 'validé' si aucune erreur n'a été détectée
- soit un statut 'validation 3 NOK' si secrétariat social ou institution non agréés
- soit un statut 'erreur explose' si présence de double emploi ou dans le cas d'envois de correction pour lesquels les données à corriger ou à annuler n'ont pas pu être identifiées de manière non équivoque.

Dans tous les cas, un « avis de traitement » vous informe des suites définitives (acceptation ou rejet) qui ont été réservées à votre envoi. Cet avis vous est envoyé par Email dans les 48 heures de l'envoi via web. Ce rapport atteste donc de la bonne fin ou non, de la prise en charge du fichier par l'administration.

Il est rédigé dans la langue mentionnée par l'expéditeur.

Si le résultat exprimé est «validé», la totalité des données est reprise dans la base de données du SPF Finances. Cela ne signifie pas que le contenu (montants) des fiches a fait l'objet d'une validation d'un point de vue fiscal.

Si le résultat exprimé est un rejet du fichier, aucune donnée n'est reprise dans les fichiers de l'administration.

**Un envoi de fichier via web DOIT TOUJOURS faire l'objet d'un avis de réception et d'un avis de traitement.** Si vous ne recevez pas de réponse dans un délai d'une semaine, veuillez prendre contact avec le service gestionnaire de Belcotax. Particulièrement lorsque le statut est 'en attente de chargement' ou 'en quarantaine'



#### 2.5.4 Envoi de la réponse

L'envoi de l'accusé de réception et de l'avis de traitement se fait **EXCLUSIVEMENT** à l'adresse Email mentionnée dans le record 0 « adresse E-MAIL de la personne de contact auprès de l'expéditeur » (zone 0.023). Prière de vérifier que l'adresse mentionnée est correcte et régulièrement consultée.

#### 2.5.5 Messages d'erreurs

Lors de la conversion du fichier, certaines erreurs peuvent être signalées. Elles sont reprises à l'écran (pour les 100 premières) ainsi que dans un fichier d'erreur nommé error.txt chargé sur le PC de l'utilisateur. S'il ne s'agit pas d'erreur bloquante, le fichier peut être transmis (transformation en .bow) et l'accusé de réception joindra ce même fichier d'erreur.

Structure d'un message d'erreur

ex: Ligne: 5 Colonne: 20, Tag: v0010\_bestandtype : Le champ 0010\_Bestandtype » doit avoir la mention Belcotax, Ligne: 5 Colonne: 20.

- \*'Ligne' : précise la position de la ligne correspondant à l'erreur dans le fichier
- \*'Colonne' : précise la position dans la ligne
- \*'Tag' : précise le nom de la balise (v0010\_bestandtype champ).
- \* Ensuite vous trouvez la description de l'erreur.

#### 2.6 Fichiers TEST

L'autonomie offerte par le module de validation intégré dans l'application Belcotax-on-web permet de limiter l'envoi préalable de fichiers de tests.

Cependant pour l'utilisateur n'ayant pas accès à l'application, il est possible de télécharger le module de validation disponible sur le site <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb/documentation-technique>

Les fonctionnalités sont totalement identiques.

#### 2.7 Fiche délivrée au bénéficiaire

L'obligation d'utiliser le modèle officiel pour la fiche délivrée au bénéficiaire et l'autorisation de s'en écarter qui doit être donnée par l'Administration de la fiscalité des entreprises et des revenus n'est plus requise. La fiche doit toutefois permettre au bénéficiaire des revenus de remplir aisément sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.

L'utilisation de la dénomination officielle des revenus et des **codes** conventionnels utilisés dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques (par ex. précompte professionnel avec le code 286 sur la fiche 281.10) est donc très importante. Le code conventionnel doit en outre précéder le montant étant donné que cet ordre prévaut également dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Une impression de fiche en format PDF est possible via l'application Belcotax-on-web. Elle ne peut toutefois être obtenue que fiche par fiche et après la réception de l'avis de traitement (second courriel après l'accusé de réception).

## 2.8 *Fiches sur support papier*

L'introduction de fiches « papier » n'est autorisée que sous réserve d'une dispense expresse accordée par le team gestion PrP compétent pour votre région ([Alost, Bruxelles, Eupen ou Mons](#) ; ou [guide des bureaux](#) : « Professionnels » > « Déclaration » > « Déclaration précompte professionnel – questions ») et en application des dispositions reprises à l'AR du 3 juin 2007 rendant obligatoire l'introduction des fiches par voie électronique.

**ATTENTION** : **interdiction totale** d'introduire des fiches « papier » corrigeant des données introduites via le système Belcotax.

**Toutes les données introduites via le système Belcotax doivent être rectifiées via le système Belcotax** (en ligne ou par l'envoi de fichiers de corrections). Les corrections « papier » de fichiers Belcotax seront renvoyées systématiquement par les teams gestion PrP.

## 2.9 *Procédures de corrections*

Remarque préalable : les modifications et annulations de fiches se feront de préférence avant le 1<sup>er</sup> août. A partir du 1<sup>er</sup> août, ces opérations pourront provoquer un message d'avertissement pour cause de tardivité (le message d'erreur contournable a été supprimé).

Nonobstant cet avertissement, les corrections tardives seront traitées. Une diminution du montant de précompte professionnel ne donnera par contre jamais lieu à un remboursement du précompte professionnel au débiteur des revenus.

Les données introduites via Belcotax-on-web ne peuvent être corrigées ou annulées que dans le contexte de l'application et exclusivement par une des méthodes exposées ci-après.

*Quel que soit la méthode choisie, les corrections, annulations et ajouts sont toujours exécutés **en différé**.*

Dans le cas d'où il y aurait deux modifications (avec l'ajout de fiches) successives portant sur un même envoi, il faut attendre le résultat de la première modification avant d'envoyer la suivante via l'envoi par encodage avec les écrans de saisie.

### 2.9.1 *Fichier de "Corrections groupées"*

Les corrections d'un envoi préalablement introduit peuvent être envoyées dans un fichier reprenant exclusivement les fiches à corriger de cet envoi.

Vous pouvez de cette manière modifier ou annuler des fiches existantes et même en ajouter de nouvelles.

Pour distinguer l'envoi de « corrections groupées » d'un envoi ordinaire, il faut attribuer la valeur « 1 » à la zone 0.025.

Pour identifier l'envoi qui doit être corrigé, il faut préciser son numéro en zone 0.026. Le numéro d'identification à reprendre est celui qui est mentionné dans l'accusé de réception du fichier original.

L'identification de la fiche à corriger ou à annuler est réalisée via le numéro de fiche imposé par le SPF (281.xx + numéro séquentiel – cfr. zones 2.008 et 2.009) et si complété, le numéro de fiche propre à l'expéditeur (2.010).

**Une modification de l'identité ou de l'adresse du bénéficiaire est acceptée uniquement si le numéro national a été fourni lors de l'envoi original et qu'il est également renseigné dans l'envoi de correction.**

**Pour les fiches introduites sans numéro national ou avec un numéro national fautif, toute modification de l'identité ou de l'adresse du bénéficiaire ne peut être réalisée que par annulation de cette fiche fautive et l'ajout d'une nouvelle fiche.**

Il faut préciser la fonctionnalité désirée : correction, ajout ou annulation en reprenant le code ad hoc dans la zone 2.028 (1, 2 ou 3).

ATTENTION ! L'ordre logique est : d'abord annulation et ensuite ajout.

#### **Remarque sur l'ajout de fiche**

Belcotax-on-web permet l'ajout d'une nouvelle fiche (par exemple 281.20) à une déclaration qui ne contiendrait pas encore ce type de fiches (par exemple une déclaration ne contenant que des 281.10), pour autant que la fiche ajoutée soit de la même catégorie (281.10 à 281.50 sauf 281.29).

Pour ce faire, le système a besoin de trouver **une seule** déclaration pour un même débiteur au sein d'un même envoi, sinon il lui est impossible de déterminer la déclaration dans laquelle la fiche doit être ajoutée. L'ajout n'est alors pas possible et l'envoi est rejeté.

Pour éviter les problèmes lors de l'ajout de fiche, il faut :

- soit que la déclaration pour un débiteur donné regroupe toutes les fiches d'une même catégorie (par exemple 281.10 à 281.50 sauf 281.29) dans l'envoi original.
- soit, que les diverses déclarations d'une même catégorie de fiches pour un même débiteur, soient introduites dans plusieurs envois originaux séparés.
- soit les distinguer au moyen du code division (zone 1.007). Avec ce numéro que vous choisissez librement, vous faites la distinction entre les différentes divisions (virtuelles) du même débiteur. **Attention** : au moment de la correction d'une déclaration originale, vous devez renseigner ce même numéro de division.

Cette remarque est également valable pour les corrections on-line visées ci-dessous.

### 2.9.2 Corrections On-line

Dans le menu principal de Belcotax-on-web, choisissez la fonction « modification – annulation - ajout de fiche ». Par ce choix vous initiez une session de correction. Cette session ne prend fin que lorsque vous confirmez ou abandonnez l'envoi des corrections.

Les délais de traitement des envois de corrections (y compris on-line) sont identiques à ceux prévus pour les fichiers ou encodages initiaux.

Un diaporama d'aide est disponible sur le site :

<https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/161-manuel-par-encodage.pps>

### 2.9.3 Annulation de déclarations ou de relevés On-line

Dans certaines circonstances (exceptionnelles) d'obligation de correction de l'ensemble d'une déclaration ou de correction de l'ensemble d'un relevé 325, il est parfois préférable d'annuler simplement la déclaration ou le relevé et d'introduire un nouveau fichier. Il est ainsi possible d'annuler toutes les fiches reprises dans une déclaration ou toutes les fiches reprises dans un relevé 325.

Dans le menu principal de Belcotax-on-web, choisissez la fonction « Recherche et mise à jour – Déclaration / Relevés et totaux 325 ». En regard de la déclaration ou du relevé 325 que l'on désire annuler, choisir l'icône représentant une 'poubelle'.

L'annulation de l'ensemble d'un envoi n'est plus possible. ~~que via l'intervention du service Belcotax sur requête de l'expéditeur à l'adresse [Belcotax@minfin.fed.be](mailto:Belcotax@minfin.fed.be).~~

### 2.10 Autres documents

Certaines pièces justificatives en relation avec des employeurs individuels (ex. remise de la déclaration spéciale 276 Front.) doivent être tenues à disposition du SPF Finances auprès du débiteur des revenus et présentées sur simple requête de celle-ci.

### 3 DESCRIPTION TECHNIQUE GENERALE D'UN FICHIER .XML

#### 3.1 Généralités

Seules les balises obligatoires et les balises avec un contenu significatif doivent être reprises dans les fichiers .xml. Les balises obligatoires sont notamment des balises du type 'v00', 'a10', 'r80' et 'r90' qui contiennent respectivement les données de l'expéditeur, les données du débiteur et les totaux de contrôle.

Les balises commençant avec 'f' sont spécifiques pour chaque type de fiche.

Les champs obligatoires sont indiqués pour chaque type de fiche dans la description des validations ci-dessous (voir point 5.2).

#### 3.2 Zones alphanumériques

Dans ces zones, seuls des caractères alphanumériques peuvent être repris. S'il n'y a aucune information significative à transmettre, ces zones doivent être vides ou les balises ne doivent pas nécessairement être reprises dans le fichier.

Le contenu de ces zones ne peut jamais dépasser le nombre de positions repris dans la description technique.

Dans la création des fichiers xml veuillez faire attention à ce que les caractères spéciaux (é, è, à, ë, ü, &, ', ",...) soient correctement traduits afin d'éviter tout problème lors du traitement.

#### 3.3 Zones numériques

Dans ces zones, seuls des caractères numériques peuvent être repris. Ces zones ne doivent pas reprendre les zéros non significatifs qui précèdent la valeur proprement dite. Il suffit de reprendre les caractères significatifs. L'usage des montants négatifs n'est pas autorisée. Pour les montants négatifs, il existe 1) des rubriques spécifiquement prévues pour reprendre ceux-ci sans le signe négatif et 2) la fiche correctrice 281.25. S'il faut corriger une fiche, suivez les étapes décrites dans la partie **2.9 Procédures de corrections**.

ex.    100 positif    = 100  
       0 (zéro)     = 0

Des zones numériques obligatoires doivent être remplies avec l'information requise ou avec "0" s'il n'y a pas d'information significative.

Des zones numériques non obligatoires doivent rester vides ou ne doivent pas être reprises dans le fichier .xml.

### 3.4 Structure d'un fichier Belcotax en format .xml

Un envoi contient toujours 1 (un) fichier suivi par un EOF (End Of File).

Les balises sont réparties selon la structure suivante :

```
<Verzendingen>
  <Verzending>
    <Aangiften>
      <Aangifte>
        <Opgaven>
          <Opgave32510>
            <Fiche28110>
              < \ Fiche28110>
            ...
          < \ Opgave32510>
          <Opgave32520>
            <Fiche28120>
              < \ Fiche28120>
            ...
          < \ Opgave32520>
        ...
      < \ Opgaven>
    < \ Aangifte>
  < \ Aangiften>
< \ Verzending>
< \ Verzendingen>
```



Seule une partie envoi est possible dans le fichier XML. En revanche, plusieurs déclarations sont possibles.

Pour la structure d'un fichier .xml veuillez-vous référer au fichier [belcotax-2022.xsd](#) lequel peut être téléchargé sur la page « Documentation technique » de <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb> .

## 4 DESCRIPTION DES ENREGISTREMENTS

### 4.1 Enregistrement « début » d'un envoi (balises v0 ...)

#### 4.1.1 Description enregistrement "début " d'un envoi

Cet enregistrement reprend les données communes de l'envoi. Les données d'identification de l'expéditeur sont essentielles et doivent **toujours** être complétées, même lorsque l'expéditeur est le débiteur lui-même.

Tableau 1 : O = ZONES OBLIGATOIRES , L = LONGEUR, T = TYPE

O	N° ZONE	L	T	CONTENU
X	<v0002_inkomstenjaar />	4	N	année des revenus (= 2022)
X	<v0010_bestandtype/>	8	AN	mention "BELCOTAX" ou "BELCOTST" selon qu'il s'agit d'un envoi "réalité" ou d'un envoi "test"
X	<v0011_aanmaakdatum/>	10	N	date de création du fichier "JJ-MM-AAAA" (>01-01-2023)
	<v0012_sequentieelnr />	4	N	numérotation séquentielle des fichiers physiques qui sont envoyés au SPF Finances (1 pour le premier fichier)
	<v0013_hoofdkantoor />	3	N	numéro d'identification du bureau central du Secrétariat Social agréé par l'ONSS
X	<v0014_naam />	41	AN	nom de l'expéditeur
X	<v0015_adres />	200	AN	rue et numéro de l'expéditeur
X	<v0016_postcode />	4	N	N° postal de l'expéditeur
X	<v0017_gemeente />	27	AN	commune de l'expéditeur
X	<v0018_telefoonnummer />	12	AN	N° de téléphone de l'expéditeur
	<v0019_faxnummer />	12	AN	N° de fax de l'expéditeur (Obsolète)
	<v0020_identificatie />	8	AN	identification de l'envoi (valeur libre)
X	<v0021_contactpersoon />	34	AN	nom de la personne de contact auprès de l'expéditeur
X	<v0022_taalcode />	1	N	code langue de l'expéditeur 1=expression de langue néerlandaise 2=expression de langue française 3=expression de langue allemande
X	<v0023_emailadres />	44	AN	adresse E-MAIL de la personne de contact auprès de l'expéditeur

X	<v0024_nationaalnr />	10	N	numéro d'entreprise (BCE) de l'expéditeur
X	<v0025_typeenvoi />	1	N	0=envoi original 1=envoi de corrections groupées
	<v0026_referte />	6	N	numéro d'identification de l'envoi à corriger = 'numéro à rappeler' repris dans 'accusé de réception de l'envoi original
	<v0027_postcodebuitenl />	12	AN	code postal étranger de l'expéditeur
	<v0028_landwoonplaats />	5	N	code pays de l'expéditeur
	<v0030_nationaalnummer />	11	N	Nr° National d'un expéditeur Personne physique sans N° BCE ou NN de la personne physique autorisée à consulter/modifier l'envoi au sein de la personne morale

(x) = zones obligatoires



#### 4.1.2 Remarques

##### NUMEROTATION SEQUENTIELLE DES FICHIERS PHYSIQUES (0.012)

Le champ Numéro séquentiel est une zone optionnelle depuis l'année des revenus 2009. Il n'en est plus tenu compte pour déterminer l'ordre de traitement dans le temps. Les fichiers sont traités dans l'ordre de leur réception via le web.

**Attention** : certains fichiers pourraient rester en attente d'autorisation pour raison d'erreurs contournables. Dans ce cas le traitement ne pourra avoir lieu qu'au moment de l'acceptation des anomalies par le service Belcotax suite au mail de justification.

##### IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR (0.014 à 0.019)

L'identification d'un expéditeur doit **toujours** être précisée. Les zones d'identification de l'expéditeur doivent être utilisées par chaque entreprise, institution ou organisation qui agit au nom d'autres débiteurs de revenus, comme les secrétariats sociaux pour leurs membres, les bureaux d'affaires pour leurs clients, les intercommunales pour les communes, les sociétés "mères" pour leurs filiales, etc. **ainsi** que par les entreprises agissant en qualité d'expéditeur pour leurs propres données.

##### CODE LANGUE DE L'EXPÉDITEUR (0.022)

Le code langue de l'expéditeur déterminera la langue dans laquelle seront imprimés les accusés de réception et avis de traitement.

##### E-MAIL PERSONNE DE CONTACT AUPRES DE L'EXPÉDITEUR (0.023)

L'indication d'un E-MAIL est obligatoire. L'accusé de réception et le résultat de traitement est envoyé **EXCLUSIVEMENT** à cette adresse e-mail.

En cas d'envoi de plusieurs supports de données différents pour un même expéditeur, il est recommandé de mentionner la même adresse e-mail sur les différents supports de données.

##### IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR – NUMERO D'ENTREPRISE (0.024)

Le numéro d'entreprise de l'expéditeur doit être indiqué dans la zone 0.024.

Pour des précisions à propos du numéro d'entreprise, voir le chapitre 1.1.5. «Le numéro d'entreprise - La Banque Carrefour des Entreprises (BCE)».

Le n° BCE à reprendre en 0.024 est le n° BCE de l'authentification auprès de la sécurité sociale.

**Si celui-ci est différent, l'envoi sera traité, mais ne sera plus accessible pour l'expéditeur en consultation ou modification.**

TYPE D'ENVOI – NUMERO D'ENVOI (0.025 et 0.026)

Il existe deux types d'envoi : les envois ordinaires et les envois de corrections. En cas d'envoi de corrections, le numéro de l'envoi « initial » doit être précisé.

Si les corrections portent sur des fiches ayant fait l'objet d'envois initiaux différents, il y a lieu de constituer plusieurs envois de corrections correspondant à chacun des envois initiaux.

## 4.2 Déclaration Belcotax

### 4.2.1 Généralités

Un envoi (<Verzending></Verzending>) peut reprendre plusieurs « déclarations Belcotax » (*collectes de données*). Par déclaration Belcotax, on ne peut trouver que les données d'un seul débiteur de revenus.

Seuls les champs marqués de (\*) sont obligatoires.

Chaque « déclaration Belcotax » (<Aangifte></Aangifte>) est constituée de trois types d'enregistrements :

a) l'enregistrement "début" (*balise type 'a1'*) qui comme premier enregistrement du fichier de données n'existe qu'une fois et qui contient les données communes à tous les enregistrements "données" (record '2') de la « déclaration Belcotax »,

b) l'enregistrement "données" (*balise 'f2'*) qui contient les données d'une fiche 281 et se présente autant de fois qu'il y a de fiches,

c) l'enregistrement "fin" (*balise 'r8'*) qui n'existe qu'une fois comme dernier enregistrement de la déclaration Belcotax et contient des zones de contrôle des données.

Les enregistrements "données" (*balise 'f2'*) sont triés en ordre croissant sur :

- le code d'identification du record,
- l'année des revenus,
- l'identification du débiteur des revenus,
- le numéro d'identification de la fiche (ex. 28110),
- le numéro de fiche du bénéficiaire des revenus.

Il s'agit des neuf premières balises de type 'f2'

4.2.2 Enregistrement “début ” de déclaration Belcotax (balises a1...)

**4.2.2.1 Description enregistrement “début ” d’une  
« déclaration Belcotax »**

Tableau 2 : O = ZONES OBLIGATOIRE , L = LONGEUR, T = TYPE

O	N° ZONE	L	T	CONTENU
X	<a1002_inkomstenjaar />	4	N	année des revenus (= 2022)
	<a1003_gewestdirectie />	2	N	numéro de la direction régionale du débiteur des revenus (obsolète)
	<a1004_ontvangkantoor />	2	N	numéro du bureau de recette du débiteur de revenus (obsolète)
X	<a1005_registratienummer />	10	N	numéro d’entreprise (BCE)
	<a1007_division />	4	N	numéro de division
	<a1010_schrappingcode />	1	N	plus d’application (obsolète)
X	<a1011_naamn1 />	28	AN	le nom du débiteur des revenus NL
	<a1012_naamn2 />	31	AN	le nom du débiteur des revenus NL (suite)
X	<a1013_adresnl />	200	AN	rue et numéro du débiteur des revenus NL
	<a1014_postcodebelgisch />	4	N	numéro postal belge du débiteur des revenus (uniquement si 1.016 = 0 (= Belgique), sinon utiliser 1.026)
X	<a1015_gemeente />	27	AN	commune du débiteur des revenus NL
	<a1016_landwoonplaats />	5	N	code pays du domicile du débiteur des revenus ; zéro si Belgique
	<a1017_telefoonnummer />	12	AN	numéro de téléphone du débiteur des revenus
	<a1018_faxnummer />	12	AN	numéro de fax du débiteur des revenus (obsolète)
	<a1019_contactpersoon />	34	AN	nom de la personne à contacter auprès du débiteur des revenus
X	<a1020_taalcode />	1	N	code langue des zones 1.011 à 1.013 et 1.015(*) = 1 1 = expression de langue néerlandaise
	<a1021_ontvangkantoor />	34	AN	nom du bureau de recette du débiteur des revenus
	<a1022_naamtaxatiedienst />	34	AN	nom du bureau de contrôle du débiteur des revenus
	<a1023_taxatiedienst />	4	N	numéro du bureau de contrôle du débiteur des revenus

---

<a1024_bijkantoor />	3	N	numéro d'identification de la succursale du Secrétariat Social agréé par l'ONSS
<a1025_aansluitingsnr />	20	AN	numéro d'enregistrement du débiteur des revenus auprès de son expéditeur
<a1026_postcodebuitenl />	12	AN	numéro postal à l'étranger du débiteur des revenus (uniquement si 1.016 pas = zéro ou 150; sinon utiliser 1.014)
<a1027_naamfr1 />	28	AN	le nom du débiteur des revenus dans la deuxième langue FR
<a1028_naamfr2 />	31	AN	le nom du débiteur des revenus dans la deuxième langue FR (suite)
<a1029_adresfr />	200	AN	rue et numéro du débiteur des revenus dans la deuxième langue FRr
<a1030_gemeentefr />	27	AN	commune du débiteur des revenus dans la deuxième langue FR
<a1031_taalfr />	1	N	code langue des zones 1.027 à 1.030 = 2 2 = expression de langue française
<a1032_naamde1 />	28	AN	le nom du débiteur langue D
<a1033_naamde2 />	31	AN	le nom du débiteur des revenus (suite) dans la troisième langue D
<a1034_adresde />	200	AN	rue et numéro du débiteur des revenus dans la troisième langue D
<a1035_gemeentede />	27	AN	commune du débiteur des revenus dans la troisième langue D
<a1036_taalde />	1	N	code langue des zones 1.032 à 1.035 = 3 3 = expression de langue allemande
<a1037_nationaalnr />	11	N	numéro national du débiteur des revenus <b>uniquement</b> s'il s'agit d'une personne physique; le champ a1005_registratienummer est alors non complété.
<a1038_emailadres />	44	AN	adresse E-MAIL de la personne de contact auprès du débiteur des revenus
<a1039_foreignvat />	100	AN	numéro d'identification à la TVA (uniquement pour les fiches 281.29 et 281.48 des entreprises sans numéro BCE)

(X) = zones obligatoires, sauf la balise a1005 qui ne doit pas être complétée pour des débiteurs sans n°BCE → la balise a1037 doit alors être complétée

#### 4.2.2.2 Remarques

DIRECTION REGIONALE - BUREAU DE RECETTE (1.003 - 1.004 : obsolète)

Les balises 1.003 et 1.004 sont obsolètes. L'indication des numéros de la direction régionale et du bureau de recette **n'est plus autorisée.**

NUMERO D'ENREGISTREMENT = NUMERO D'ENTREPRISE (1.005)

Le numéro d'enregistrement est le numéro d'entreprise, c'est-à-dire **celui qui est attribué par la Banque Carrefour des Entreprises (BCE).**

Pour des précisions à propos du numéro d'entreprise, voir le chapitre 1.1.5. «Le numéro d'entreprise - La Banque Carrefour des Entreprises (BCE)».

L'utilisation d'un numéro d'enregistrement correct est d'un intérêt essentiel. Un numéro d'enregistrement fautif a comme conséquence le refus de tout le fichier de données sans aucun enregistrement de l'envoi.

**Si le débiteur est une personne physique ne disposant pas d'un numéro BCE, le champ 1.037 doit obligatoirement être complété avec le numéro national et le champ 1.005 reste vide.**

**Il n'est pas autorisé d'utiliser pour identifier un débiteur des revenus :**

- \* le numéro fictif éventuellement attribué pour permettre l'accès à l'application,
- \* un numéro attribué dans le cadre des versements anticipés ou
- \* tout numéro autre que celui délivré par la Banque Carrefour des Entreprises ou le numéro national personne physique du débiteur.

**ATTENTION :**

**S'il s'agit des fiches contenant du précompte professionnel, l'utilisation d'un numéro BCE ou d'un numéro de référence PrP dans la zone 1005 est obligatoire afin de pouvoir faire le lien avec les déclarations PrP (274). Il faut toujours utiliser le même numéro de référence pour l'introduction des fiches que celui utilisé pour les déclarations PrP.**

DIVISION (1007)

Les entreprises qui appartiennent à un même groupe, mais qui gèrent les salaires et appointements de leur personnel séparément doivent s'identifier par le numéro d'enregistrement de leur groupe (voir 1005) dans le cadre de BELCOTAX. Elles doivent alors - pour pouvoir être identifiées comme entreprises distinctes - renseigner un numéro de division à la suite de ce numéro d'enregistrement.

Ce numéro est défini librement au sein du groupe, il doit être propre à chaque entreprise du groupe et doit être conservé pour toutes les données qui sont introduites pour une année de revenus donnée.

Le numéro de division a également une utilité dans la procédure d'annulation ou de correction des fichiers comme précisé ci-dessous.

Quand un fichier est refusé pour cause de double emploi, parce qu'il contient deux (ou plus) enregistrements de type « 2 » possédant le même numéro BCE, le même type de fiche et le même numéro de suite de fiche, il est possible de contourner la validation par l'utilisation d'un numéro de division.

**ATTENTION**: une mauvaise gestion de ces numéros de division peut entraîner l'enregistrement de fiches en double.

CODE PAYS (1016)

Utiliser la même codification que l'ONSS (voir **Annexe 1: LISTE DES CODES PAYS (ONSS) + code 0 pour la Belgique**).

L'utilisation du code pays 711 'Indéterminé' constitue une erreur bloquante

CODE CONTROLE DU DEBITEUR - NOM DU CONTROLE (1.022 - 1.023)

Zone non obligatoire.

Le numéro du service de taxation est utilisé dans la correspondance administrative. S'il n'est pas connu, omettre la balise ou laisser la valeur vide.

NUMERO NATIONAL DU DEBITEUR (1037)

Mentionner dans cette zone le numéro national du débiteur personne physique (numéro national en 11 positions) lorsque celle-ci ne dispose pas d'un numéro BCE. Dans ce cas la zone 1005 reste vide. Dans tous les cas, une des deux zones 1037 ou 1005 doit être remplie.

**Cependant, si le débiteur personne physique sans N° BCE a en 2022 introduit des déclarations au précompte professionnel, il faut reprendre en 1005 le numéro d'identification au précompte professionnel et en 1037 le numéro national de la personne physique.**

#### 4.2.3 Enregistrement "données" de la « déclaration Belcotax » (balises f2...)

##### 4.2.3.1 Description générale d'un enregistrement "données" (balises f2)...

Ce type d'enregistrement peut être décomposé en :

- Un premier segment qui définit chaque enregistrement - zones 2001 à 2009 y compris.
- Un deuxième segment contenant une série de zones dont le contenu est défini, zones 2010 à 2029 y compris + zones 2105, 2012 et 2114, et qui concerne une suite de données apparaissant sur tous les types de fiches 281.xx.
- Un troisième segment constitué d'une série de zones non spécifiques. C'est-à-dire une suite de zones dont le contenu dépendra du numéro d'identification de la fiche introduit dans la zone 2008.

**Tableau 2: O = ZONES OBLIGATOIRE, L = LONGUEUR, T = TYPE**

O	N° ZONE	L	T	CONTENU
X	<f2002_inkomstenjaar />	4	N	année des revenus (=2022)
	<f2003_gewestdirectie />	2	N	numéro de la direction régionale du débiteur des revenus (obsolète)
	<f2004_ontvangkantoor />	2	N	numéro de bureau de recette du débiteur des revenus obsolète)
X	<f2005_registratienummer />	10	N	numéro d'entreprise (BCE) = numéro d'enregistrement sous lequel le débiteur des revenus est connu auprès du SPF Finances; si le champ 1005 n'est pas rempli, le champ 2005 reste également vide
	<f2007_division />	4	N	numéro de division
X	<f2008_typefiche />	5	N	numéro d'identification de la fiche (ex. : 28110)
X	<f2009_volgnummer />	12	N	N° de suite de la fiche du bénéficiaire
	<f2010_referentie />	20	AN	numéro d'identification de la fiche ou référence du bénéficiaire des revenus auprès du débiteur des revenus ou auprès de l'expéditeur
	<f2011_nationaalnr />	11	N	numéro national du bénéficiaire ou «numéro Bis» (doit être complété dans un moins 95% des cas à l'exception des fiches mentionnées dans la règle de validation en 5.2.2 et des non-résidents)
	<f2012_geboortedatum />	10	N	date de naissance sous forme JJ-MM-AAAA



---

X	<f2013_naam />	41	AN	Nom du bénéficiaire à l'exclusion du titre (Monsieur, Madame, etc.) voir remarques ci-dessous. <b>Le prénom est repris en 2114</b>
X	<f2015_adres />	200	AN	rue et numéro du bénéficiaire
X	<f2016_postcodebelgisch />	4	N	code postal belge du bénéficiaire (uniquement si 2018 = 0 => Belgique; sinon utiliser 2112)
	<f2017_gemeente />	27	AN	commune du bénéficiaire
	<f2018_landwoonplaats />	5	N	Code pays du domicile du bénéficiaire des revenus, zéro si Belgique
	<f2027_taalcode />	1	N	code langue du bénéficiaire des revenus 1= expression de langue néerlandaise 2 = expression de langue française 3 = expression de langue allemande
X	<f2028_typetraitemnt />	1	N	Nature de la fiche 0 = ordinaire 1 = modification 2 = ajout 3 = annulation
X	<f2029_enkelopgave325 />	1	N	code "uniquement relevé 325" 0 : fiche 281 1 :: données reprises uniquement dans le relevé 325 : Salaires de récolte 2 : fiche 281 sans contenu significatif
	<f2105_birthplace />	27	AN	Lieu de naissance
	<f2112_buitenlandspostnummer />	12	AN	numéro postal à l'étranger du bénéficiaire (uniquement si 2018 est différent de zéro ou 150; sinon utiliser 2016)
	<f2114_voornamen />	15	AN	Prénom du bénéficiaire des revenus
	<fxx_2059_totaalcontrole />	13	NS	total de contrôle (total des zones 2.060 à 2.088 y compris)

---

Autres balises spécifiques par fiche, voir description par types de fiches

Format général des balises spécifiques des fiches :<sup>3</sup>

<fxx_2030 ..... /> à <fxx_2044 ..... />	1 N	<fxx_2113 ..... />	13N
<fxx_2045 ..... />	3 AN	<fxx_2115 ..... />	13N
<fxx_2046 ..... /> à <fxx_2049 ..... />	3 N	<fxx_2116 ..... />	13N
<fxx_2050 ..... /> à <fxx_2054 ..... />	2 N	<fxx_2117 ..... />	13N
<fxx_2055 ..... />	10 DATE	<fxx_2118 ..... />	4N
<fxx_2056 ..... />	10 DATE	<fxx_2119 ..... /> à <fxx_2138 ..... />	13N
<fxx_2057 ..... />	4N	<fxx_2139 ..... />	AN
<fxx_2058 ..... />	4N	<fxx_2140 ..... />	AN
<fxx_2059 ..... /> à <fxx_2088 ..... />	13N	<fxx_2141 ..... />	13N
<fxx_2089 ..... /> à <fxx_2092 ..... />	2N	<fxx_2142 ..... />	4N
<fxx_2093 ..... />	10 DATE	<fxx_2143 ..... />	13N
<fxx_2094 ..... />	2 N	<fxx_2144 ..... />	10 DATE
<fxx_2095 ..... />	13 N	<fxx_2150 ..... />	XML
<fxx_2096 ..... />	2N	<fxx_2151 ..... />	XML
<fxx_2097 ..... />	13 N	<fxx_2152 ..... />	XML
<fxx_2098 ..... />	2N	<fxx_2153 ..... /> à <fxx_2156 ..... />	AN
<fxx_2099 ..... />	AN	<fxx_2157 ..... />	10 DATE
<fxx_2100 ..... />	AN	<fxx_2158 ..... />	10 DATE
<fxx_2101 ..... />	3 N	<fxx_2159 ..... />	XML
<fxx_2102 ..... />	AN	<fxx_2160 ..... />	XML
<fxx_2103 ..... />	AN	<fxx_2161 ..... /> à <fxx_2164 ..... />	10 DATE
<fxx_2104 ..... />	2 N	<fxx_2165 ..... />	13N
<fxx_2106 ..... />	AN	<fxx_2166 ..... />	13N
<fxx_2107 ..... />	AN	<fxx_2167 ..... /> à <fxx_2170 ..... />	4N
<fxx_2108 ..... />	2 N	<fxx_2171 ..... /> à <fxx_2175 ..... />	10 DATE
<fxx_2109 ..... />	AN	<fxx_2176 ..... /> à <fxx_2210 ..... />	13N
<fxx_2110 ..... />	13N	<fxx_2211 ..... /> à <fxx_2215 ..... />	XML
<fxx_2111 ..... />	13N	<fxx_2216 ..... /> à <fxx_2220 ..... />	DATE
		<fxx_2221 ..... /> à <fxx_2225 ..... />	AN

<sup>3</sup> Les tailles des balises dans le tableau sont des tailles maximales tout type de fiche confondu. Pour un type de fiche spécifique xx, la taille peut être plus petite que celle indiquée dans ce tableau. La taille maximale précise pour un type de fiche particulier est indiquée dans le fichier XSD qui décrit le format du XML à envoyer pour Belcotax.

### 4.2.3.2 Remarques

#### ZONES D'OPTIONS

Pour les rubriques où un choix doit être fait entre plusieurs options (ex. : état civil du bénéficiaire des revenus), ces options sont renseignées en regard du code numérique via lequel le choix doit être fait.

En ce qui concerne les mentions supplémentaires à apporter sur une fiche (pour lesquelles aucune zone spécifique n'est donc prévue), on travaille avec un code (1 ou 0) qui précise si la mention est ou non d'application.

#### MONTANTS

Tous les champs de la brochure contenant des montants doivent être positifs ou nuls. Un montant négatif n'est pas autorisé.

#### NUMERO NATIONAL ET NUMERO BIS (2.011)

Un numéro national **correct** doit être mentionné dans cette zone. Les fichiers ayant moins de 95% de numéros nationaux corrects (à l'exception des fiches mentionnées dans la règle de validation en 5.2.2) sont soumis à autorisation du service Belcotax.

Pour une personne physique, le Numéro national est constitué de 11 positions (6 premières positions = date de naissance).  
Pour une personne morale, le numéro national est le N° BCE en 10 positions.

Le «numéro Bis», numéro unique attribué par les services de Sécurité Sociale à toute personne physique n'ayant pas de numéro national, peut également être indiqué dans cette zone (le N° Bis a une structure identique à celle du Numéro National).

Le numéro national n'est pas exigé pour les fiches mentionnées dans la règle de validation en 5.2.2. Pour ces fiches, le prénom du bénéficiaire **doit** être renseigné **séparément** du nom du bénéficiaire : le prénom doit figurer dans la zone 2.114.

Cependant, pour les fiches 281.45 et 281.50, **si le bénéficiaire des revenus est une personne morale, le numéro BCE est exigé**. Il peut être recherché sur le site de la Banque Carrefour des entreprises :

<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html?lang=fr>

**Les numéros « fictifs » sont rejetés** : un numéro national ou numéro bis fautif, bien que présentant un total de contrôle correct (de type 000000.097-97) entraînera une erreur bloquante et donc le **rejet de l'ensemble du fichier**.

Si le numéro national ou N° bis du bénéficiaire n'est pas connu, laisser la zone vide, et renseigner la date de naissance (zone 2012) si elle est connue et le prénom du bénéficiaire (2114) dans les zones correspondantes.

#### IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE (2012 - 2018 – 2114)

Pour le remplissage des données d'identification du bénéficiaire des revenus dans les zones **2.012 à 2.018 et 2.114** de l'enregistrement "données", il est impératif d'appliquer strictement les directives de l'Avis aux employeurs et autres débiteurs de revenus soumis au précompte professionnel.

En ce qui concerne les fiches 281.60 à 90, le terme "bénéficiaire" doit être interprété comme épargnant, donateur, titulaire, utilisateur, ... suivant le type de fiche.

DATE DE NAISSANCE (2012)

La date de naissance sous forme JJ-MM-AAAA doit contenir des valeurs de 1 à 31 pour le jour et de 1 à 12 pour le mois. Pour les bénéficiaires étrangers, dont le jour et le mois de naissance sont inconnus, il ne faut pas remplir uniquement l'année. Dans ce cas, il faut laisser la zone vide.

NOM – PRENOM (2.013, 2.114)

Il est recommandé de ne reprendre dans la zone 2.013 que le nom du bénéficiaire. Le prénom devant être précisé dans la zone 2.114.

Cette séparation est exigée lorsque la donnée « numéro national du bénéficiaire » est absente. L'absence de l'indication du prénom pour un bénéficiaire personne physique constitue une erreur de type 'contournable' (voir 2.4.2 préparation de l'envoi)

ADRESSE A L'ETRANGER

Pour les bénéficiaires de revenus qui n'habitent pas en Belgique, l'adresse complète à l'étranger doit être fournie y compris le code postal à l'étranger 2.112. et la ville ou la commune 2.017.

Si le code postal à l'étranger n'est pas connu, il faut mettre un zéro dans la zone.

CODE PAYS - CODE POSTAL (2016, 2018, 2112)

Dans la zone 2.018 c'est le code du pays de résidence qui doit être indiqué et non pas celui du pays d'origine. Utiliser la codification en annexe 1.

En cas d'adresse à l'étranger, le code postal est repris en 2.112 et la zone 2.016 doit être à zéro.

L'usage du code indéterminé (00711) constitue désormais une erreur bloquante.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCAL (NIF) (zone 2.109)

Il s'agit d'un numéro en maximum 20 positions attribué par le pays de résidence du bénéficiaire non-résident.

#### NUMÉROTATION CONTINUE DES FICHES (2009)

Comme il est renseigné dans l'Avis, il faut numéroter en continu par débiteur de revenus et par type de fiche 281.xx . ". Pour un même débiteur de revenus (identifié par le groupe de zones 1003 à 1007), chaque fiche d'un même type **doit avoir un n° de suite différent.**

Afin de permettre la continuité de la numérotation tout en assurant la concordance entre la numérotation fournie à l'administration et celle utilisée pour les fiches qui ont été envoyées aux bénéficiaires, des enregistrements "données" sans contenu significatif peuvent être intercalés.

Les enregistrements en question doivent répondre aux conditions suivantes :

- **les zones 2.002, 2.005 à 2.028, 2.112 et 2.114 doivent être complétées.**
- la zone 2.029 doit contenir la valeur 2.
- les zones 2.030 à 2.111 et 2.113 ne peuvent contenir que des zéros (zones numériques) ou des espaces (zones alphanumériques);

#### NATURE DE LA FICHE (2.028)

Dans le cadre d'un envoi ordinaire, cette zone contient toujours la valeur 0.

Dans le cadre de la procédure « Corrections groupées », elle permet de préciser la fonction désirée :

- 1 = fiche corrective
- 2 = fiche ajoutée
- 3 = fiche annulée

#### CODE UNIQUEMENT RELEVÉ 325 (2.029)

Certains revenus ou primes qui ne sont repris que dans les relevés 325.10 ou 325.40 doivent être transmis dans le système BELCOTAX via un enregistrement "données". Pour les distinguer, dans chaque enregistrement "données", un code "**uniquement relevé 325**" (**2.029**) indique si les données font l'objet d'une fiche individuelle ou si elles sont seulement renseignées pour être reprises sur le relevé 325 correspondant.

La valeur "2" signale que l'enregistrement n'a pas de contenu significatif, le seul but de sa présence consistant à garantir la numérotation continue dans le fichier "données" (voir remarque rubrique précédente) ainsi que la concordance entre la numérotation fournie à l'administration et celle utilisée pour les fiches qui ont été envoyées aux bénéficiaires.

#### RECUPERATION DE TRAITEMENT

Une fiche 281.25 doit être utilisée pour toutes les récupérations de montants indus (secteur public et secteur privé). Pour plus d'informations, veuillez consulter l'avis aux débiteurs pour la fiche 281.25.

**AUCUNE ATTESTATION 281.25 NE PEUT ETRE ETABLIE** lorsque les montants payés en trop sont réclamés pendant l'année au cours de laquelle ils ont été initialement payés et/ou jusqu'au 31 juillet de l'année suivant l'année des revenus. Jusqu'au 31.7.2023 inclus si des fiches ont déjà été établies pour les revenus concernés dans l'année revenu 2022 seules les directives relatives aux fiches correctives reprises ci-dessus, peuvent être appliquées.

**Rappel** : Aucun montant négatif ne peut apparaître sur les fiches.

#### ZONES NOMBRE DE JOURS

Si un nombre de jours doit être renseigné sur une fiche (pécule de vacances, chômage, etc.), arrondir ce nombre à l'unité.

#### MONTANTS EN EUROCENTS

Les montants doivent être exprimés en eurocents. Ils ne peuvent donc contenir **ni virgule ni point décimal**.

Exemple : 139,00 EUR → 13900  
46,63 EUR → 4663

#### ZONES NOMBRE D'HEURES

Dans les cas où un nombre total d'heures est communiqué, celles-ci doivent être reprises en centièmes d'heures, **sans virgule ni point décimal**.

Exemple : 1 heure supplémentaire → 100  
1 heure 45 minutes → 175  
10 heures 30 minutes → 1050

#### ZONES KILOMETRES

En zone 2058 il y a lieu de reprendre le nombre de kilomètres. Il ne peut donc y avoir de décimales.

Par ex. 100 km → 100

#### ZONES PARTS D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT (281.60)

Dans la fiche 281.60, en cas de transfert en parts d'un fonds d'investissement il faut reprendre dans les zones 2.110 et 2.111 le nombre total des parts transférées en millièmes de parts, sans virgule ni point décimal.

Exemple :	1 part	→ 1000
	150 parts	→ 150000
	25,268 parts	→ 25268

#### ZONE POURCENTAGE(S) OPTION SUR ACTION

Dans les fiches 281.10 et 281.20, le pourcentage (balise 2.106) doit avoir le format suivant :

**dd,dd(:dd,dd)\*** ou vide

où d représente un chiffre entre 0 et 9

Le pourcentage doit être indiqué avec deux chiffres suivi de deux chiffres après la virgule. Lorsqu'il y a plusieurs pourcentages, ceux-ci doivent être séparés par deux-points (:).

**Un pourcentage doit donc toujours être constitué de 5 caractères. De plus, indiquer les 0 et la virgule est obligatoire.**

**Les pourcentages doivent être indiqués dans un ordre strictement croissant. Deux pourcentages identiques ne peuvent pas être indiqués.**

#### **Exemples :**

Vide

00,00

23,00

**11,50:23,00**

**00,00:11,50:23,00**

#### DOCUMENTS JUSTIFICATIFS DE REVENUS EXONERES (2035)

Les documents justificatifs que les bénéficiaires des revenus exonérés ont dû remettre aux débiteurs en vue d'éviter la retenue du précompte professionnel ne doivent pas être transmis, mais être tenus à la disposition de l'Administration.

#### *FXX\_2059\_TOTAALCONTROLE*

Total de contrôle (total des zones 2.060 à 2.088 y compris)  
xx étant le type de fiches

**4.2.3.3 Enregistrement “données” 281.00**

**FICHE 281.00**

**N0 ZONE**

1. N° .....	2.009
2. Bénéficiaire	
* Nom .....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
* N° national.....	2.011
* N° BCE d'une personne physique (1).....	2.110
* ou date de naissance.....	2.012
* Lieu de naissance .....	2.105
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.).....	2.109
* Code “Nature du bénéficiaire” .....	2.030
1 = bénéficiaire est une personne physique	
2 = bénéficiaire est une personne morale	
3. Nom et adresse de la compagnie d'assurance	
• Nom .....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4. Nature	
a) Indemnités de réparation de dommages corporels et/ou matériels :.....	2.060
b) Indemnisation totale ou partielle des traitements et salaires garantis dus par les employeurs :.....	2.061
c) Allocations résultant de contrats d'assurance de type « maladie ou invalidité » et « revenu garanti » :.....	2.062
d) Autres :	
Nature :.....	2.099
Montant :.....	2.063
S'il s'agit d'un montant négatif, veuillez compléter la zone ci-dessous sans le signe moins :	
Montant négatif	2.064
5. Renseignements complémentaires : .....	2.102, 2.103
	2.107
Commentaire suite	2.139 et 2.140



- (1) Depuis 2009, les personnes physiques exerçant une profession libérale (avocat, médecin, kiné etc) ont reçu un n° BCE.

Balises Fiche 281.00– XML

```
<Fiche28100>  
  <f00_2030_aardverkrijger />  
  <f00_2059_totaalcontrole />  
  <f00_2060_herstelvergoedingen />  
  <f00_2061_schadeloosstelling />  
  <f00_2062_uitkeringenverzekering />  
  <f00_2063_anderebedrag />  
  <f00_2064_negativeamount/>  
  <f00_2099_andereaard />  
  <f00_2102_aanvullendeinlichtingen />  
  <f00_2109_fiscaalidentificat />  
  <f00_2110_kbonbr />  
</Fiche28100>
```

**4.2.3.4 Enregistrement "données" 281.01**  
**Attestation 281.01 Renonciation à la perception du précompte mobilier**  
ZONE NR

**Cette fiche remplace le relevé annuel de renonciation à la perception du PrM en vertu des articles 106, §1, 110, 2° et 5°, et 117, §11, AR/CIR92**

1. N° de suite ..... 2.009

2. Année d'attribution ou de mise en paiement des revenus ..... 2.002

**3. Dénomination et adresse du dépositaire :**

\* Numéro d'entreprise (BCE) ..... 1.005

\* Nom ..... 1.011-1.012

\* Rue et n° / boîte ..... 1.013

\* Code postal ..... 1.014

\* Commune..... 1.015

**4. Identification du déposant :**

\* Nature du déposant..... 2.030

1 : déposant personne physique

2 : déposant personne morale

\* Numéro National ou numéro d'entreprise (BCE)<sup>4</sup> ..... 2.011

\* ou date de naissance ..... 2.012

\* et lieu de naissance ..... 2.105

\* N° BCE d'une personne physique<sup>5</sup> ..... 2.110

\* Nom ..... 2.013

\* Prénom..... 2.114

\* Rue et n° / boîte ..... 2.015

\* Code postal ..... 2.016

\* Commune..... 2.017

\* Forme juridique de l'entreprise..... 2.106

**5. Données :**

\* Montant des dividendes ou intérêts payés ou attribués en compte en exonération du précompte mobilier (en EUR) ..... 2.061

6. Numéro(s) du (des) dépôt(s) de titres à découvert ..... 2.099

<sup>4</sup> S'il s'agit d'une personne morale, veuillez indiquer le numéro BCE. S'il s'agit d'une personne physique, veuillez indiquer le numéro national ou à défaut le lieu et la date de naissance.

<sup>5</sup> A ne compléter que si le déposant est une personne physique.

Tags Fiche 281.01 - XML

```
<Fiche28101>  
  <f01_2030_nature>  
  <f01_2059_totaalcontrole />  
  <f01_2061_reductiebedrag />  
  <f01_2099_identificatieofrekeningnummer />  
  <f01_2106_legalform>  
  <f01_2110_cbnummernaturalperson>  
</Fiche28101>
```

**4.2.3.5 Enregistrement "données" 281.10**

**FICHE 281.10..... N° ZONE**

**1. N° ..... 2.009**

**2. Dates de l'entrée/de la sortie**

- Date de l'entrée..... 2.055
- Date de la sortie..... 2.056

**3. Nom et adresse du débiteur des revenus**

- Nom ..... 1.011-1.012
- Rue et n°/boîte ..... 1.013
- Code postal..... 1.014
- Commune ..... 1.015
- Numéro d'entreprise (BCE)..... 1.005
- Numéro national..... 1.037

Accessoirement 1.027 à 1.036.

**4. Destinataire : Bénéficiaire des revenus**

- Nom ..... 2.013
- Prénom ..... 2.114
- Rue et N° /boîte ..... 2.015
- N° postal ..... 2.016
- Commune ..... 2.017
- Pays..... 2.018

**5. N° d'identification**

- N° national ou Numéro Bis..... 2.011
- ou date de naissance ..... 2.012
- et lieu de naissance ..... 2.105
- ou numéro d'identification fiscale (NIF) ..... 2.109

## 6. REMUNERATION (autres que visées sous 10, 11a et 12a)

a) Rémunérations.....		2.060
b) Avantages de toute nature :		
* montant.....		2.076
* nature.....		2.099
A = prêt	B = logement	C = chauffage
D = électricité (pas chauffage)	E = nourriture	F = véhicule
G = PC privé	H = PC fins personnelles	I = internet
J = tablette ou tél. mobile	K = abon. téléphone	Z = autres avantages

- le code doit être aligné à gauche dans la zone
- si plusieurs codes doivent être introduits pour un bénéficiaire, ils seront placés l'un à côté de l'autre (ex. : ABC)

c) Timbres fidélité		2.069
d) Options sur actions		
* Attribuées en 2022.....		2.082
* Attribuées avant 2022.....		2.083
* pourcentage(s) .....		2.106
Mentionner ici sous forme de commentaire le ou les pourcentage(s), éventuel(s), qui a (ont) servi à déterminer le montant de l'avantage de toute nature imposable découlant de l'attribution d'options sur actions (*).		
(*) (Attention : pour le format des pourcentages – voir 4.2.3.2 : Remarques)		
* Options attribuées par une société étrangère ne possédant pas d'établissement en Belgique.....		2.039
0 : pas d'application		
1 : société étrangère		
e) Allocations de chômage temporaire directement remboursés à l'ONEM		2.204

A Total (2.060 + 2.076 + 2.069 + 2.082 + 2.083 + 2.204 )..... **250** 2.062

## 7. Revenus taxables distinctement

a) Pécule de vacances anticipé (autres que visés sous 11b et 12b).....	<b>251</b>	2.063
b) Arriérés.(autres que visés sous 9b, 11c et 12c ).....	<b>252</b>	2.064
c) Indemnités de dédit (autres que visées sous 11d et 12d) et indemnités de reclassement	<b>308</b>	2.065
d) Rémunération du mois de décembre (Autorité publique)	<b>247</b>	2.070

8. Timbres intempéries ..... **271** 2.116

## 9. Avantages non récurrents liés aux résultats

a) Avantages .....	<b>242</b>	2.117
b) Arriérés .....	<b>243</b>	2.127

## 10. Imposable au taux de 33% :

a) Travailleur occasionnel dans le secteur horeca		2.132
b) Travailleur pensionné dans le secteur des soins		2.178

<b>Total (2.132+2.178)</b>	<b>263</b>	<b>2.141</b>
<b>11. Rémunérations obtenues par des sportifs dans le cadre de leur activité sportive :</b>		
a) Rémunérations	<b>273</b>	2.119
b) Pécule de vacances anticipé.....	<b>274</b>	2.120
c) Arriérés	<b>275</b>	2.121
d) Indemnités de dédit	<b>276</b>	2.122
<b>12. Rémunérations obtenues par des arbitres de compétitions sportives pour leurs prestations arbitrales, ou par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leur activité au profit de sportifs :</b>		
a) Rémunérations	<b>277</b>	2.123
b) Pécule de vacances anticipé.....	<b>278</b>	2.124
c) Arriérés	<b>279</b>	2.125
d) Indemnités de dédit	<b>280</b>	2.126
<b>13. PC Privé : Montant de l'intervention de l'employeur.....</b>	<b>240</b>	2.130
<b>14. Intervention dans les frais de déplacement :</b>		
a) Transport public en commun.....		2.086
b) Transport collectif organisé		
Montant : .....		2.087
Convention individuelle tenue à disposition		2.040
1 = oui, 0 = pas d'application		
c) Autre moyen de transport. ....		2.088
Total ... (2.086 + 2.087 + 2.088).....	<b>254</b>	2.077
<b>15. Fonds d'Impulsion :</b>		
Prime du Fonds d'Impulsion pour la médecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour s'installer dans une zone « prioritaire ».....	<b>267</b>	2.066
<b>16. Retenues pour pensions complémentaires</b>		
a) Cotisations et primes normales.. .....	<b>285</b>	2.081
b) Cotisations et primes pour la continuation individuelle.....	<b>283</b>	2.072
Caisse ou société .....		2.102
c) Cotisations et primes de pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés		
.....	<b>387</b>	2.128
Caisse:		2.103
<b>17. Rémunérations pour heures supplémentaires dans l'horeca qui entrent en ligne de compte pour l'exonération :</b>		
a) auprès d'employeurs qui n'utilisent pas le système de caisse enregistreuse		
1° Rémunérations ordinaires.....	<b>335</b>	2.061
Nombre d'heures supplémentaires.....	<b>336</b>	2.167
2° Arriérés .....	<b>337</b>	2.111

Nombre d'heures supplémentaires .....	<b>338</b>	2.168
b) auprès d'employeurs qui utilisent le système de caisse enregistreuse		
1° Rémunérations ordinaires.....	<b>395</b>	2.143
Nombre d'heures supplémentaires	<b>396</b>	2.169
2° Arriérés .....	<b>397</b>	2.165
Nombre d'heures supplémentaires	<b>398</b>	2.170

**18. Heures supplémentaires qui donnent droit à un sursalaire :**

a) Nombre total d'heures supplémentaires effectivement prestées		
1) - qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 180 heures(*)		2.118
- qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 180 heures (Construction avec système d'enregistrement) (*)		2.176
<b>Total (2.118+2.176)</b>	<b>305</b>	2.142
2) qui entrent en ligne de compte pour la limite jusqu' à 360 heures (*)	<b>317</b>	2.110
b) Base de calcul du sursalaire relatif aux heures donnant droit à une réduction de :		
- 66,81% .....	<b>233</b>	2.067
Nombre d'heures (*).....		2.095
- 57,75% .....	<b>234</b>	2.068
Nombre d'heures (*)		2.097
(*) (Attention : heures supplémentaires en centièmes d'heures – voir 4.2.3.2 : Remarques)		

**19. Rémunérations qui entrent en ligne de compte pour l'exonération pour heures supplémentaires volontaires ou heures supplémentaires nettes dans le secteur public**

a) Heures supplémentaires volontaires prestées en 2022 dans le cadre de la relance		
1) Rémunérations	<b>378</b>	2.197
2) Heures supplémentaires prestées et payées en 2022	<b>379</b>	2.199
b) Heures supplémentaires volontaires prestées en 2021 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et/ou dans le cadre de la relance ou des heures supplémentaires nettes prestées en 2021 dans le secteur public		
1) Rémunération		
- pour heures supplémentaires prestées entre le 01.01.2021 et le 30.06.2021 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux ou dans le secteur public		2.190
- pour heures supplémentaires prestées entre le 01.07.2021 et le 31.12.2021 dans le cadre de la relance		2.191
TOTAL (2.190+2.191)	<b>310</b>	2.135
2) Heures supplémentaires		
- prestées du 01.01.2021 au 30.06.2021 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux ou dans le secteur public et payées en 2022		2.192



- prestées du 01.07.2021 au 31.12.2021 inclus dans le cadre de la relance et payées en 2022		2.193
TOTAL (2.192 + 2.193)	<b>311</b>	2.194
<b>c) Heures supplémentaires volontaires prestées en 2020</b> dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 auprès d'employeurs appartenant aux secteurs critiques et/ou auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux ou des heures supplémentaires nettes prestées en 2020 dans le secteur public		
1) rémunération	<b>306</b>	2.196
2) heures supplémentaires prestées en 2020 et payées en 2022	<b>307</b>	2.195
<b>(*) (Attention : heures supplémentaires en centièmes d'heures – voir 4.2.3.2 : Remarques)</b>		
<b>20. Précompte professionnel.....</b>		
a) basé sur les revenus reçus de l'employeur		2.131
b) basé sur les revenus reçus d'une société étrangère liée		2.133
<b>Total</b>	<b>286</b>	2.074
<b>21. Cotisations spéciales pour la sécurité sociale.....</b>	<b>287</b>	2.075
<b>22. Personnel du secteur public sans contrat de travail .....</b>	<b>290</b>	2.041
0 (zéro) : si pas d'application		
1 : si d'application – Mention « OUI »		
<b>23. Bonus à l'emploi</b>	<b>284</b>	2.115
<b>24. Renseignements divers :</b>		
a) Déplacements par cycle ou par speed-pedelec		
* Km.....		2.058
* Indemnité totale.....		2.071
b) * Dépenses propres à l'employeur		
- Indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses	Montant	2.200
- Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses	Montant	2.078
- Indemnités sur base de justificatifs	Montant	2.201
- Indemnité de mobilité		2.084
c). Pourboires :		
*code.....		2.045
00 : si pas d'application		
01 : rémunéré totalement au pourboire		
02 : rémunéré principalement au pourboire		
03 : rémunéré accessoirement au pourboire		
* forfait Séc. soc.....		2.113
Pourboires : montant		2.073
d) Travailleurs frontaliers :		
nombre de jours de sortie de zone frontalière.....		2.090
e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job .....		2.166
f) Prime bénéficiaire : .....		2.177

g) Budget de mobilité: montant total	2.134
h) Convention de premier emploi : supplément compensatoire	2.179
i) Pompier volontaire et agent volontaire de la Protection civile allocations payées .....	2.180
j) Job d'étudiant <sup>6</sup> :	
• montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant	2.136
• rémunérations spécifiques payées en 2022 pour les prestations effectuées en 2022 et/ou des premier au troisième trimestre 2021 inclus et/ou pour des prestations effectuées pendant les deuxième et quatrième trimestres 2020	2.137
<del>k) Chèques consommation</del>	<del>2.138</del>
k) Prime Corona	2.198

## 25. Rémunérations et autres avantages reçus d'une société étrangère liée

a) Code 250	
1° Rémunération, pas mentionné dans 2°, 3°, 4°	2.181
2° Actions	2.182
3° Bonus, primes et options sur actions	2.183
4° Avantages de toute nature	2.184
b) Autres codes	
• Code	2.092
○ Montant	2.185
• Code	2.094
○ Montant	2.186
• Code	2.096
○ Montant	2.187
• Code	2.098
○ Montant	2.188

<b>26. Non-résident employé comme travailleur saisonnier dans l'agriculture et l'horticulture soumis au précompte professionnel libératoire qui a fourni un certificat de résidence</b>	<b>2.038</b>
0 = pas d'application	
1 = OUI	

<b>27. Cadre ou chercheur étranger</b>	<b>2.034</b>
0 = pas d'application	
1 = OUI	

Indemnité de détachement	2.080
--------------------------	-------

<sup>6</sup> Il s'agit des revenus qui ont été obtenus dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant. Ces revenus sont déjà repris dans d'autres cadres de cette fiche. Vous ne devez donc plus les reprendre séparément dans votre déclaration à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non-résidents.

**28. Régimes spéciaux d'imposition pour les contribuables impatriés et les chercheurs impatriés**

Dépenses répétitives	2.202
Autres dépenses résultant directement de l'emploi en Belgique	2.203

**29. Rémunérations payées ou attribuées pour des prestations effectuées dans le cadre des activités d'association après le dépassement d'une limite horaire**

**2.031**

0 = pas d'application  
1 = OUI

Eventuellement identification du Secrétariat Social agréé par l'ONSS

* nom .....	0.014
* rue et n°/boîte .....	0.015
* n° postal .....	0.016
* commune .....	0.017

\* Indemnités octroyées aux inspecteurs d'assurances en remboursement de frais

Circ. administrative 19.03.1982 Ci. RH. 241/315.785.....	2.037
1 = Catégorie A	
2 = Catégorie B	

- Pour les entreprises relevant de la compétence de la commission paritaire de la construction n° 124 :

la mention : REMUNERATION FORFAITAIRE JOURNALIERE  
VACANCES FIN D'ANNEE

montant.....	<b>250</b>	2.085
--------------	------------	-------

(voir circulaire du 30.1 1994 Ci.R.H. 244/467.376 -  
Bulletin des Contributions 746-février 1995)

- code "SEULEMENT RELEVE 325" ..... 2.029

0(zéro) : les données font l'objet d'une fiche 281.10

1 : les données ne font pas l'objet d'une fiche 281.10,  
elles servent uniquement pour l'enregistrement dans le relevé 325.10

Ce code peut également être utilisé pour les salaires de récolte pour lesquels le précompte professionnel est libératoire, c'est-à-dire les salaires de récolte payés par les agriculteurs taxés forfaitairement.

- code pour la mention des habitants de France

qui sont employés en Belgique et qui répondent aux critères de 'frontalier' 2036

0 (zéro) : n'est pas d'application

1 : FRONTALIER FRANCAIS

2 : FRONTALIER SAISONNIER FRANCAIS

- rémunérations recueillies en raison de l'activité exercée à bord

d'un navire marchand par ..... 2.042

0 (zéro) : la mention n'est pas d'application

1 : marin inscrit sur la liste pool

2 : marin non inscrit sur la liste pool et résident de l'Espace Economique Européen

3 : marin non inscrit sur la liste pool et non résident de l'Espace Economique Européen

(voir art. 248, § 1er, al. 2, 1°, b, CIR 92)

- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration ..... 2.035  
0 : pas d'application  
1 : d'application

- *Rémunérations et indemnités du bénéficiaire exonérées sous réserve de progressivité (option réservée à certaines organisations internationales)..... 2.129*

### Tags Fiche 281.10 - XML

<Fiche28110>

<f10\_2031\_associationactivity/>

~~<f10\_2033\_compensationwithdocuments/>~~

<f10\_2034\_ex />

<f10\_2035\_verantwoordingsstukken />

<f10\_2036\_inwonersdeenfr />

<f10\_2037\_vergoedingkosten />

<f10\_2038\_seasonalworker/>

<f10\_2039\_optiebuitvennoots />

<f10\_2040\_individualconvention />

<f10\_2041\_overheidspersoneel />

<f10\_2042\_sailorcode />

<f10\_2045\_code/>

<f10\_2055\_datumvanindienstt />

<f10\_2056\_datumvanvertrek />

<f10\_2058\_km />

<f10\_2059\_totaalcontrole />

<f10\_2060\_gewonebezoldiging />

<f10\_2061\_bedragoveruren300horeca />

<f10\_2062\_totaal />

<f10\_2063\_vervroegdvakantie />

<f10\_2064\_afzbelachterstall />

<f10\_2065\_opzeggingsreclasseringsverg />

<f10\_2066\_impulsfund />

<f10\_2067\_rechtvermindering66\_81 />

<f10\_2068\_rechtvermindering57\_75 />

<f10\_2069\_fidelitystamps />

<f10\_2070\_decemberremuneration />

<f10\_2071\_totalevergoeding />

<f10\_2072\_pensioentoezetting />

<f10\_2073\_tipamount/>

<f10\_2074\_bedrijfsvoorheffing />

<f10\_2075\_bijzonderbijdrage />  
<f10\_2076\_voordelenaardbedrag />  
<f10\_2077\_totaal />  
<f10\_2078\_compensationamountwithoutstandards/>  
<f10\_2080\_detacheringsvergoed />  
<f10\_2081\_gewonebijdragenenpremies />  
<f10\_2082\_bedrag />  
<f10\_2083\_bedrag />  
<f10\_2084\_mobiliteitsvergoedi />  
<f10\_2085\_forfbezoldiging />  
<f10\_2086\_openbaargemeenschap />  
<f10\_2087\_bedrag />  
<f10\_2088\_andervervoermiddel />  
<f10\_2090\_outborderdays />  
<f10\_2092\_othercode1/>  
<f10\_2094\_othercode2/>  
<f10\_2095\_aantaluren />  
<f10\_2096\_othercode3/>  
<f10\_2097\_aantaluren />  
<f10\_2098\_othercode4/>  
<f10\_2099\_aard />  
<f10\_2102\_kas/>  
<f10\_2103\_kasvrijaanvullendpensioen />  
<f10\_2106\_percentages/>  
<f10\_2109\_fiscaalidentificat />  
<f10\_2110\_aantaloveruren360 />  
<f10\_2111\_achterstaloveruren300horeca />  
<f10\_2113\_forfaitrsz />  
<f10\_2115\_bonus />  
<f10\_2116\_badweatherstamps />  
<f10\_2117\_nonrecurrentadvantages />  
<f10\_2118\_overtimehours180/>  
<f10\_2119\_sportremuneration />  
<f10\_2120\_sportvacancysavings />  
<f10\_2121\_sportoutdated />  
<f10\_2122\_sportindemnificationofretraction />  
<f10\_2123\_managerremuneration />  
<f10\_2124\_managervacancysavings />  
<f10\_2125\_manageroutdated />  
<f10\_2126\_managerindemnificationofretraction />  
<f10\_2127\_nonrecurrentadvantagesoutdated />  
<f10\_2128\_vrijaanvullendpensioenwerknemers />  
<f10\_2129\_exemptincomesubjecttoprogressivity/>  
<f10\_2130\_privatepc />  
<f10\_2131\_bedrijfsvoorheffingvanwerkgever />  
<f10\_2132\_horeca/>

41 AN

<f10\_2133\_bedrijfsvoorheffingbuitenlvenverbondenwerkgever />  
<f10\_2134\_totaalbedragmobiliteitsbudget />  
<f10\_2135\_amountpaidforvoluntarysupplementaryhourscovid/>  
<f10\_2136\_amountcontractofstudent/>  
<f10\_2137\_amountstudent2020oruntilthirdquarter2021/>  
~~<f10\_2138\_chequesofconsumptions/>~~  
<f10\_2141\_total/>  
<f10\_2142\_totalovertimehours180/>  
<f10\_2143\_bedragoveruren360horeca />  
<f10\_2165\_achterstaloveruren360horeca />  
<f10\_2166\_flexi\_job />  
<f10\_2167\_aantaloveruren300horeca />  
<f10\_2168\_achterstallaantaloveruren300horeca />  
<f10\_2169\_aantaloveruren360horeca />  
<f10\_2170\_achterstallaantaloveruren360horeca />  
<f10\_2176\_overtimehours180/>  
<f10\_2177\_winstpremies />  
<f10\_2178\_pensioner/>  
<f10\_2179\_startersjob />  
<f10\_2180\_onkostenbrandweerenambulanciers />  
<f10\_2181\_remunerationetrang />  
<f10\_2182\_aandelenetrang />  
<f10\_2183\_bonuspremieoaaandelenoptiesetrang />  
<f10\_2184\_anderevaaetrang />  
<f10\_2185\_amountother1 />  
<f10\_2186\_amountother2 />  
<f10\_2187\_amountother3 />  
<f10\_2188\_amountother4 />  
<f10\_2190\_covidovtimeremunerationfirstsemester/>  
<f10\_2191\_covidovtimeremunerationsecondsemester/>  
<f10\_2192\_covidovtimehoursfirstsemester/>  
<f10\_2193\_covidovtimehourssecondsemester/>  
<f10\_2194\_covidovtimehourstotal/>  
<f10\_2195\_covidovtimehours2020/>  
<f10\_2196\_covidovtimeremuneration2020/>  
<f10\_2197\_covidovtimeremuneration2022/>  
<f10\_2198\_coronabonus/>  
<f10\_2199\_covidovtimehours2022/>  
<f10\_2200\_compensationwithstandards/>  
<f10\_2201\_compensationwithdocuments/>  
<f10\_2202\_amount/>  
<f10\_2203\_amount/>  
<f10\_2204\_repaidsums/>  
</Fiche28110>

4.2.3.6 **Enregistrement "données" 281.11**

**FICHE 281.11** ..... **N° ZONE**

**1. N°** ..... 2.009

**2. Dates de l'entrée/de la sortie**

- Date de l'entrée ..... Néant
- Date de la sortie ..... Néant

**3. Nom et adresse du débiteur des revenus**

- Nom ..... 1.011-1.012
- Rue et n°/boîte ..... 1.013
- Code postal ..... 1.014
- Commune ..... 1.015
- Numéro d'entreprise (BCE) ..... 1.005  
Accessoirement 1.027 à 1.036.

**4. Destinataire : Bénéficiaire des revenus**

- Nom ..... 2.013
- Prénom ..... 2.114
- Rue et N° /boîte ..... 2.015
- N° postal ..... 2.016
- Commune ..... 2.017
- Pays ..... 2.018

**5. N° d'identification**

- N° national ou Numéro Bis ..... 2.011
- ou date de naissance ..... 2.012
- et lieu de naissance ..... 2.105
- ou numéro d'identification fiscale (NIF) ..... 2.109

<hr/>			
6.	Pensions, rentes et autres allocations		
	a) Pension légale payée à partir de l'âge légal de la retraite.....	<b>228</b>	2.060
	b) Pension de survie et allocation de transition.....	<b>229</b>	2.074
	c) Autre Pension :		
	- Pension, rente et allocation y assimilée .....		2.075
	- Capital, valeur de rachat et allocation en capital non convertible en rente ni imposable distinctement.....		2.061
	- Avantages de toute nature :		
	* montant.....		2.067
	* nature.....		2.099
	A = prêt	B = logement	C = chauffage
	D = électricité (pas chauffage)	E = nourriture	F = véhicule
	H = PC (fins personnelles)	I = connexion internet	J = tablette/tél. mobile (fins perso.)
	K = abonnement de téléphonie	Z = autres avantages	
	- le code doit être aligné à gauche dans la zone		
	- si plusieurs codes doivent être introduits pour un bénéficiaire, ils seront placés l'un à côté de l'autre (ex. ABC).		
	Total (2.075 + 2.061 + 2.067).....	<b>211</b>	2.076
7.	Pensions, rentes et autres allocations imposables distinctement :		
	a) Arriérés		
	- pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite	<b>230</b>	2.063
	- pension de survie et allocation de transition.....	<b>231</b>	2.077
	- Autre pension.....	<b>212</b>	2.078
	b) Pensions du mois de décembre (Autorité publique)		
	- pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite	<b>314</b>	2.085
	- pension de survie et allocation de transition.....	<b>315</b>	2.086
	- autre pension.....	<b>316</b>	2.087
8.	Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital imposables distinctement au taux de :		
	a) 33 %.....	<b>213</b>	2.069
	b) 20 % .....	<b>245</b>	2.083
	c) 18 % .....	<b>253</b>	2.084
	d) 16,5 %		
	- valeur capitalisée de la pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite .....	<b>232</b>	2.064
	- valeur capitalisée de la pension de survie .....	<b>237</b>	2.079
	- autres .....	<b>214</b>	2.080



-----			
e) 10 %			
• Constitués au moyen de cotisations patronales ou de l'entreprise.....			2.071
(liquidation au plus tôt à l'âge légal de la retraite du bénéficiaire qui est resté « effectivement actif » au moins jusqu'à cet âge)			
• autres.....			2.072
• Total (2071 + 2.072).....	<b>215</b>		2.070
9. Rente de conversion des capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital (voir point 11. ci-après).....	<b>216</b>		2.065
10. Précompte professionnel			
a) Taxe unique .....			2.081
b) Précompte professionnel .....			2.082
TOTAL .....	<b>225</b>		2.066
11. Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital imposables à concurrence de la rente de conversion :			
a) Date de paiement ou d'attribution.....			2.055
b) Base de calcul de la rente de conversion			
• Résultant de la conversion de capitaux à concurrence de 80 %.....			2.073
• autre.....			2.068
12. Renseignements divers			
a) Type de pension légale.....			2.030
0 = Pas d'application			
1 = Pension d'un fonctionnaire statutaire			
2 = Pension d'un travailleur, d'un indépendant ou d'un fonctionnaire contractuel			
Numéro de pension : .....			2.103
b) N° du contrat d'assurance.....			2.100
- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....			2.035
0 : pas d'application			
1 : d'application			
- Pensionné bénéficiant d'avantages étrangers.....			2.032
(zone réservée à l'Office National des Pensions)			
0 : pas d'application			
1 : bénéficiant d'avantages étrangers			

Balises Fiche 281.11 - XML

```
<Fiche28111>
  <f11_2030_typepension />
  <f11_2032_buitvoordelen />
  <f11_2035_verantwoordingsstukken />
  <f11_2037_ignoreconversionrent>
  <f11_2055_datumvanbetaling />
  <f11_2059_totaalcontrole />
  <f11_2060_wettelijkpension />
  <f11_2061_kapitaalafkoopwaarde />
  <f11_2063_wettelijkpension />
  <f11_2064_165pct_wettelijkpension />
  <f11_2065_omzettingsrente />
  <f11_2066_bedrijfsvoorheffing />
  <f11_2067_voordelenaardbedrag />
  <f11_2068_andere />
  <f11_2069_33pct />
  <f11_2070_totaal10pct />
  <f11_2071_gevormddoorbijdragen />
  <f11_2072_andere />
  <f11_2073_beperkttot80 />
  <f11_2074_overlevingspension />
  <f11_2075_pensionrente />
  <f11_2076_totaal />
  <f11_2077_overlevingspension />
  <f11_2078_anderpension />
  <f11_2079_165pct_overlevingspension />
  <f11_2080_165pct_andere />
  <f11_2081_bedrijfsvoorheffingeenmaligetaks />
  <f11_2082_bedrijfsvoorheffingandere />
  <f11_2083_20pct />
  <f11_2084_18pct />
  <f11_2085_wettelijkpensionoverheiddec / >
  <f11_2086_overleveingspensionoverheiddec / >
  <f11_2087_anderpensionoverheiddec / >
  <f11_2099_aard />
  <f11_2100_contractofbrevet />
  <f11_2103_pensionnummer/>
  <f11_2109_fiscaalidentificat />
</Fiche28111>
```

4.2.3.7 Enregistrement "données" 281.12

FICHE 281.12

NO ZONE

1.	N°.....		2.009
2.	* Date de l'entrée.....		Néant
	* Date de la sortie.....		Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus		
	• Nom .....	1.011-1.012	
	• Rue et n°/boîte .....	1.013	
	• Code postal.....	1.014	
	• Commune .....	1.015	
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005	
	Accessoirement 1.027 à 1.036.		
4.	Bénéficiaire des revenus :		
	* Nom .....		2.013
	* Prénom.....		2.114
	* Rue et N°/boîte.....		2.015
	* N° postal.....		2.016
	* Commune.....		2.017
	* Pays.....		2.018
5.	N° d'identification :		
	* N° national ou N°bis.....		2.011
	* ou date de naissance .....		2.012
	* Lieu de naissance .....		2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....		2.109
6.	Nombre de jours.....		2.089
7.	Indemnités légales.....	<b>266</b>	2.060
8.	Arriérés taxables distinctement.....	<b>268</b>	2.061
9.	Indemnités légales du mois de décembre (Autorité publique)	<b>303</b>	2.065
10.	Solde NEGATIF.....		2.062
	Cette zone doit avoir un contenu positif.		
11.	Précompte professionnel.....	<b>286</b>	2.063
12.	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale.....	<b>287</b>	2.064

13. N° de réf. O.P.....	2.099
Bien que destinée à recevoir le numéro d'inscription du bénéficiaire auprès de l'institution débitrice, cette zone peut également être considérée comme une zone de commentaire. On peut donc y reprendre d'autres informations utiles, Par ex. "DISPONIBILITE".	
INV. I.N.A.M.I. 66 p.c. le 1.1.2023 .....	2.030
1 = Oui 0 = Non	
- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....	2.035
0 : pas d'application 1 : d'application	

Balises Fiche 281.12 – XML

```
<Fiche28112>  
  <f12_2030_invalid />  
  <f12_2035_verantwoordingsstukken />  
  <f12_2059_totaalcontrole />  
  <f12_2060_uitkeringen />  
  <f12_2061_afzbelachterstall />  
  <f12_2062_negatiefsaldo />  
  <f12_2063_bedrijfsvoorheffing />  
  <f12_2064_bijzonderbijdrage />  
  <f12_2065_decembercompensation />  
  <f12_2089_aantaldagen />  
  <f12_2099_referentienummerui />  
  <f12_2109_fiscaalidentificat />  
</Fiche28112>
```

**4.2.3.8 Enregistrement "données" 281.13**

**FICHE 281.13**

**NO ZONE**

1.	N° .....	2.009
2.	* Date de l'entrée.....	Néant
	* Date de la sortie.....	Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :	
	• Nom .....	1.011-1.012
	• Rue et n°/boîte .....	1.013
	• Code postal.....	1.014
	• Commune .....	1.015
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4.	Bénéficiaire des revenus :	
	* Nom .....	2.013
	* Prénom.....	2.114
	* Rue et N° /boîte.....	2.015
	* N° postal.....	2.016
	* Commune.....	2.017
	* Pays.....	2.018
5.	N° d'identification :	
	* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
	* ou date de naissance .....	2.012
	* Lieu de naissance .....	2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109

<b>Nature</b>
---------------

a) Chômage sans complément d'ancienneté...jours.....	2.089
b) Chômage avec complément d'ancienneté...jours.....	2.091

<b>Allocations</b>
--------------------

6.	a) Chômage sans complément d'ancienneté Montant payé ou attribué en 2022.....	2.060
7.	Montant récupéré en 2022.....	2.061
8.	b) Chômage avec complément d'ancienneté Montant payé ou attribué en 2022.....	2.064
9.	Montant récupéré en 2022.....	2.065

**Arriérés taxables distinctement**

a) Chômage sans complément d'ancienneté		
10.	Montant payé ou attribué en 2022.....	2.066
11.	Montant récupéré en 2022.....	2.067
b) Chômage avec complément d'ancienneté		
12.	Montant payé ou attribué en 2022.....	2.070
13.	Montant récupéré en 2022.....	2.071

**Soldes positifs à déclarer**

**Allocations**

14.	Chômage sans complément d'ancienneté.....	<b>260</b>	2.072
14bis	Allocations du mois de décembre (Autorité publique) .....	<b>304</b>	2.073
15	Chômage avec complément d'ancienneté .....	<b>264</b>	2.074

**Arriérés taxables distinctement**

16.	Chômage sans complément d'ancienneté.....	<b>261</b>	2.075
17.	Chômage avec complément d'ancienneté .. ....	<b>265</b>	2.077

**Soldes négatifs**

18.	Chômage sans complément d'ancienneté.....		2.079
19.	Chômage avec complément d'ancienneté .....		2.081
20.	Retenues pour pensions complémentaires		
	a) Cotisations et primes normales.. .....	<b>285</b>	2.082
	b) Cotisations et primes pour la continuation individuelle.....	<b>283</b>	2.083
	Caisse.....		2.102
	c) Cotisations et primes de pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés		<b>387</b>
	2.128		
	⇒ Caisse :		2.103
21.	Précompte professionnel.....	<b>286</b>	2.078
22.	Intervention dans les frais de déplacements des demandeurs d'emploi pour formation obligatoire.....		2.084
23.	N° de référence O.P.....		2.099
	- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....		2.035
	0 : pas d'application		
	1 : d'application		

Remboursement à l'ONEM du versement indu d'allocations de chômage (*case réservée à l'ONEM*)..... 2.031

0 = pas d'application

1 = OUI

Balises Fiche 281.13 – XML

<Fiche28113>

<f13\_2030\_onderbrokenwerkzaa />

<f13\_2031\_repaymentneo />

<f13\_2035\_verantwoordingsstukken />

<f13\_2059\_totaalcontrole />

<f13\_2060\_bedrag />

<f13\_2061\_bedrag />

<f13\_2064\_bedrag />

<f13\_2065\_bedrag />

<f13\_2066\_bedrag />

<f13\_2067\_bedrag />

<f13\_2070\_bedrag />

<f13\_2071\_bedrag />

<f13\_2072\_werkloosheidzonder />

<f13\_2073\_decemberallowance />

<f13\_2074\_werkloosheidmetancienniteit />

<f13\_2075\_werkloosheidzonder />

<f13\_2077\_werkloosheidmetancienniteit />

<f13\_2078\_bedrijfsvoorheffing />

<f13\_2079\_werkloosheidzonder />

<f13\_2081\_werkloosheidmetancienniteit />

<f13\_2082\_bijdragenpremies />

<f13\_2083 voortzetting />

<f13\_2084\_movingexpenses />

<f13\_2089\_werkloosheidzonder />

<f13\_2091\_werkloosheidmetancienniteit />

<f13\_2099\_referentienummerui />

<f13\_2102\_kas />

<f13\_2103\_kasvrijaanvullendpensioen />

<f13\_2109\_fiscaalidentificat />

<f13\_2128\_vrijaanvullendpensioenwerknemers />

</Fiche28113>

4.2.3.9 Enregistrement "données" 281.14

FICHE 281.14

NO ZONE

1.	N° .....	2.009
2.	* Date de l'entrée.....	Néant
	* Date de la sortie.....	Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :	
	• Nom .....	1.011-1.012
	• Rue et n°/boîte .....	1.013
	• Code postal.....	1.014
	• Commune .....	1.015
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4.	Bénéficiaire des revenus :	
	* Nom .....	2.013
	* Prénom.....	2.114
	* Rue et N° /boîte.....	2.015
	* N° postal.....	2.016
	* Commune.....	2.017
	* Pays.....	2.018
5.	N° d'identification :	
	* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
	* ou date de naissance .....	2.012
	* Lieu de naissance .....	2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109
6.	Incapacité temporaire	
	a) Indemnités complémentaires de maladie ou d'accident.....	<b>269</b> 2.061
	b) Autres indemnités, allocations ou rentes.....	<b>270</b> 2.062
	c) Arriérés taxables distinctement.....	<b>272</b> 2.063
	d) Indemnités du mois de décembre (Autorité publique) .....	<b>302</b> 2.070
	Précompte professionnel.....	<b>286</b> 2.067
7.	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale .....	<b>287</b> 2.069
8.	Incapacité de travail permanente <u>excepté les indemnités légales</u> pour accident du travail ou maladie professionnelle	
	a) Indemnités, allocations ou rentes.....	<b>211</b> 2.064
	b) Arriérés taxables distinctement.....	<b>212</b> 2.065
	c) Rente de conversion des capitaux tenant lieu de rentes.....	<b>216</b> 2.066
	- Date de paiement ou d'attribution des capitaux .....	2.055
	- Montant ayant servi de base au calcul de la rente	



de conversion.....	2.060
Précompte professionnel .....	<b>225</b> 2.068
9. * N° du contrat .....	2.099
- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....	2.035
0 : pas d'application	
1 : d'application	

Balises Fiche 281.14 – XML

```
<Fiche28114>  
  <f14_2035_verantwoordingsstukken />  
  <f14_2037_ignoreconversionrent>  
  <f14_2055_datumvanbetaling />  
  <f14_2059_totaalcontrole />  
  <f14_2060_berekeningsbasis />  
  <f14_2061_aanvullendeziektev />  
  <f14_2062_andereuitkeringen />  
  <f14_2063_afzbelachterstall />  
  <f14_2064_uitkeringentoelage />  
  <f14_2065_afzbelachterstall />  
  <f14_2066_omzettingsrente />  
  <f14_2067_bedrijfsvoorheffing />  
  <f14_2068_bedrijfsvoorheffing />  
  <f14_2069_bijzonderbijdrage />  
  <f14_2070_decembercompensation />  
  <f14_2099_contract />  
  <f14_2109_fiscaalidentificat />  
</Fiche28114>
```

**4.2.3.10 Enregistrement "données" 281.15**

**FICHE 281.15**

**NO ZONE**

1.	N° .....		2.009
2.	* Date de l'entrée.....		Néant
	* Date de la sortie.....		Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :		
	• Nom .....	1.011-1.012	
	• Rue et n°/boîte .....	1.013	
	• Code postal.....	1.014	
	• Commune .....	1.015	
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005	
	Accessoirement 1.027 à 1.036.		
4.	Bénéficiaire des revenus :		
	* Nom .....		2.013
	* Prénom.....		2.114
	* Rue et N° /boîte.....		2.015
	* N° postal.....		2.016
	* Commune.....		2.017
	* Pays.....		2.018
5.	N° d'identification :		
	* N° national ou Numéro Bis.....		2.011
	* ou date de naissance .....		2.012
	* Lieu de naissance .....		2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....		2.109
6.	Revenu imposable au taux progressif :		
	a) Pension ou rente d'une assurance-épargne.....	<b>219</b>	2.060
	b) - Epargne d'un compte-épargne :		
	- Capital ou valeur de rachat d'une assurance-épargne.....	<b>219</b>	2.061
7.	Epargnes d'un compte-épargne, capitaux ou valeurs de rachat d'une assurance-épargne imposables distinctement au taux de :		
	- 33 %.....	<b>220</b>	2.064
	- 16,5 %.....	<b>221</b>	2.062
	- 8%.....	<b>222</b>	2.065
8.	Précompte professionnel		
	a) Taxe unique .....		2.066
	b) Perception anticipée de la taxe sur l'épargne à long terme .....		2.068
	c) Précompte professionnel .....		2.067
	- TOTAL .....	<b>225</b>	2.063

9. N° du compte ou de la police.....	2.099
- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....	2.035
0 : pas d'application	
1 : d'application	

Balises Fiche 281.15 – XML

Fiche28115>

<f15\_2035\_verantwoordingsstukken />

<f15\_2059\_totaalcontrole />

<f15\_2060\_pensioenofrente />

<f15\_2061\_tegoedspaarrek />

<f15\_2062\_165pctoa />

<f15\_2063\_bedrijfsvoorheffing />

<f15\_2064\_33pctha />

<f15\_2065\_8pctsa />

<f15\_2066\_bedrijfsvoorheffingenmaligetaks />

<f15\_2067\_bedrijfsvoorheffingeandere />

<f15\_2068\_bedrijfsvoorheffingspaartax />

<f15\_2099\_rekeningofpolis />

<f15\_2109\_fiscaalidentificat />

</Fiche28115>

4.2.3.11 Enregistrement "données" 281.16

FICHE 281.16

NO ZONE

1.	N° .....		2.009
2.	* Date de l'entrée.....		Néant
	* Date de la sortie.....		Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :		
	• Nom .....	1.011-1.012	
	• Rue et n°/boîte .....	1.013	
	• Code postal.....	1.014	
	• Commune .....	1.015	
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005	
	Accessoirement 1.027 à 1.036.		
4.	Bénéficiaire des revenus :		
	* Nom .....		2.013
	* Prénom.....		2.114
	* Rue et N° /boîte.....		2.015
	* N° postal.....		2.016
	* Commune.....		2.017
	* Pays.....		2.018
5.	N° d'identification :		
	* N° national ou Numéro Bis.....		2.011
	* ou date de naissance .....		2.012
	* Lieu de naissance .....		2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....		2.109
6.	INCAPACITE PERMANENTE causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle		
a)	Indemnités, allocations ou rentes .....	<b>217</b>	2.064
b)	Arriérés taxables distinctement .....	<b>224</b>	2.065
c)	Rente de conversion des capitaux tenant lieu de rentes.....	<b>226</b>	2.066
	- Date de paiement ou d'attribution des capitaux.....		2.055
	- Montant ayant servi de base au calcul de la rente de conversion.....		2.060
7.	Précompte professionnel .....	<b>225</b>	2.068
8.	Pourcentage d'incapacité permanente		2.108
9.	Date de mise à la retraite.....		2.056
10.	N° du contrat.....		2.099

- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte  
professionnel tenus à la disposition de l'Administration..... 2.035  
0 : pas d'application  
1 : d'application

Balises Fiche 281.16– XML

```
<Fiche28116>  
  <f16_2035_verantwoordingsstukken />  
  <f16_2037_ignoreconversionrent>  
  <f16_2055_betalingoftoekenn />  
  <f16_2056_datumvanpensioner />  
  <f16_2059_totaalcontrole />  
  <f16_2060_berekeningsbasis />  
  <f16_2064_uitkeringentoelage />  
  <f16_2065_afzbelachterstall />  
  <f16_2066_omzettingsrente />  
  <f16_2068_bedrijfsvoorheffing />  
  <f16_2099_contract />  
  <f16_2108_percentage />  
  <f16_2109_fiscaalidentificat />  
</Fiche28116>
```

**4.2.3.12 Enregistrement "données" 281.17**

**FICHE 281.17**

**NO ZONE**

1.	N° .....	2.009
2.	* Date de l'entrée.....	Néant
	* Date de la sortie.....	Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :	
	• Nom .....	1.011-1.012
	• Rue et n°/boîte .....	1.013
	• Code postal.....	1.014
	• Commune .....	1.015
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4.	Bénéficiaire des revenus :	
	* Nom .....	2.013
	* Prénom.....	2.114
	* Rue et N° /boîte.....	2.015
	* N° postal.....	2.016
	* Commune.....	2.017
	* Pays.....	2.018
5.	N° d'identification :	
	* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
	* ou date de naissance .....	2.012
	* Lieu de naissance .....	2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109

## ALLOCATIONS LEGALES DE CHOMAGE

### Allocations

6. Montant payé ou attribué en 2022.....		2.077
7. Montant récupéré en 2022.....		2.078

### Arriérés

8. Montant payé ou attribué en 2022.....		2.079
9. Montant récupéré en 2022.....		2.080

### Soldes positifs à déclarer

10. Allocations .....	<b>281</b>	2.081
11 Arriérés .....	<b>282</b>	2.082
12. <b>Solde négatif</b> .....		2.083

## COMPLEMENT D'ENTREPRISE pour les périodes jusqu'au 31.12.2015

### Complément

13. Montant payé ou attribué en 2022.....		2.060
14. Montant récupéré en 2022 .....		2.061

### Arriérés

15. Montant payé ou attribué en 2022.....		2.064
16. Montant récupéré en 2022 .....		2.065

### Soldes positifs à déclarer

17. Complément.....	<b>235</b>	2.069
18. Arriérés .....	<b>236</b>	2.071
19. <b>Solde négatif</b> .....		2.073

## COMPLEMENT D'ENTREPRISE pour les périodes à partir du 01.01.2016

### Complément

20. Montant payé ou attribué en 2022.....		2.084
21. Montant récupéré en 2022 .....		2.087

### Arriérés

22. Montant payé ou attribué en 2022.....		2.088
23. Montant récupéré en 2022 .....		2.062

### Soldes positifs à déclarer

24. Complément.....	<b>327</b>	2.085
25. Arriérés .....	<b>340</b>	2.063
26. <b>Solde négatif</b> .....		2.066
27. <b>Complément d'entreprise exonéré</b> .....		2.086

---

28 Retenues pour pensions complémentaires :		
a) Cotisations et primes normales.....	<b>285</b>	2.074
b) Cotisations et primes pour la continuation individuelle.....	<b>283</b>	2.075
Caisse.....		2.102
c) Cotisations et primes de pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés	<b>387</b>	2.128
Caisse :		2.103
29. Précompte professionnel.....	<b>286</b>	2.076
30. N° de référence O.P.....		2.099
- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....		2.035
0 : pas d'application		
1 : d'application		

Balises Fiche 281.17– XML

<Fiche28117>

<f17\_2035\_verantwoordingsstukken />  
 <f17\_2059\_totaalcontrole />  
 <f17\_2060\_uitkeringena\_toegekendbedrag />  
 <f17\_2061\_uitkeringena\_teruggevorderdbedrag />  
 <f17\_2062\_achterstallena\_teruggevorderdbedragvanaf01012016 />  
 <f17\_2063\_achterstallen\_positievesaldivanaf01012016 />  
 <f17\_2064\_achterstallena\_toegekendbedrag />  
 <f17\_2065\_achterstallena\_teruggevorderdbedrag />  
 <f17\_2066\_vergoedingen\_negatiefsaldovanaf01012016 />  
 <f17\_2069\_vergoedingen\_positievesaldi />  
 <f17\_2071\_achterstallen\_positievesaldi />  
 <f17\_2073\_vergoedingen\_negatiefsaldo />  
 <f17\_2074\_negatievesaldi\_inhoudingenbijdragen />  
 <f17\_2075\_negatievesaldi\_inhoudingenvoortzetting />  
 <f17\_2076\_negatievesaldi\_bedrijfsvoorheffing />  
 <f17\_2077\_uitkering\_toegekendbedrag />  
 <f17\_2078\_uitkering\_teruggevorderdbedrag />  
 <f17\_2079\_achterstallen\_toegekendbedrag />  
 <f17\_2080\_achterstallen\_teruggevorderdbedrag />  
 <f17\_2081\_uitkeringen\_positievesaldi />  
 <f17\_2082\_achterstallen\_positievesaldi />  
 <f17\_2083\_uitkeringen\_negatiefsaldo />  
 <f17\_2084\_uitkeringena\_toegekendbedragvanaf01012016/>  
 <f17\_2085\_vergoedingen\_positievesaldivanaf01012016 />  
 <f17\_2086\_bedrijfstoelagvrijgesteld />  
 <f17\_2087\_uitkering\_terugbedragvanaf01012016 />  
 <f17\_2088\_achterstallena\_toegekendbedragvanaf01012016 />  
 <f17\_2099\_negatievesaldi\_referentienrui />



<f17\_2102\_negatievesaldi\_inhoudingenkas />  
<f17\_2103\_kasvrijaanvullendpensioen />  
<f17\_2109\_identificatie\_nif />  
<f17\_2128\_vrijaanvullendpensioenwerknemers />  
</Fiche28117>

**4.2.3.13 Enregistrement "données" 281.18**

**FICHE 281.18**

**NO ZONE**

1.	N° .....		2.009
2.	* Date de l'entrée.....		Néant
	* Date de la sortie.....		Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :		
	• Nom .....	1.011-1.012	
	• Rue et n°/boîte .....	1.013	
	• Code postal.....	1.014	
	• Commune .....	1.015	
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005	
	Accessoirement 1.027 à 1.036.		
4.	Bénéficiaire des revenus :		
	* Nom .....		2.013
	* Prénom.....		2.114
	* Rue et N° /boîte.....		2.015
	* N° postal.....		2.016
	* Commune.....		2.017
	* Pays.....		2.018
5.	N° d'identification :		
	* N° national ou Numéro Bis.....		2.011
	* ou date de naissance .....		2.012
	* Lieu de naissance .....		2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....		2.109
6.	Indemnités complémentaires payées ou attribuées par un ancien employeur en vertu d'une convention collective de travail ou individuelle		
a)	avec clause de continuation du paiement en cas de reprise du travail		
	1) obtenues en sus d'indemnités de chômage avec complément d'entreprise :		
	<u>indemnités imposables</u>		
	a. indemnités ordinaires		
	1. pour des périodes jusqu'au 31.12.2015 .....	<b>319</b>	2.075
	(≠ arriérés taxables distinctement)		
	2. pour des périodes à partir du 01.01.2016 .....	<b>321</b>	2.076
	(≠ arriérés taxables distinctement)		
	b. indemnités du mois de décembre (Autorité publique) ...	<b>322</b>	2.077
	c. arriérés taxables distinctement .....		
	1. pour des périodes jusqu'au 31.12.2015 .....	<b>324</b>	2.078
	2. pour des périodes à partir du 01.01.2016 .....	<b>339</b>	2.080

<u>indemnités exonérées</u> .....		2.079
2) Obtenues en sus d'allocations de chômage que vous avez perçues en tant que chômeur complet ou que vous auriez pu recevoir si vous n'aviez pas repris le travail :		
a .indemnités ordinaires .....	<b>292</b>	2.060
b. indemnités du mois de décembre (Autorité publique) ...	<b>300</b>	2.072
c. arriérés taxables distinctement .....	<b>293</b>	2.061
b) sans clause de continuation du paiement en cas de reprise du travail		
1° indemnités ordinaires .....	<b>294</b>	2.062
2° indemnités du mois de décembre (Autorité publique) ...	<b>301</b>	2.073
3° arriérés taxables distinctement.....	<b>295</b>	2.063
7. Autres indemnités :		
a) Indemnités de maladie ou d'invalidité .....	<b>269</b>	2.064
jours .....		2.090
b) Indemnités de maladie professionnelle ou d'accident du travail..	<b>270</b>	2.065
jours .....		2.091
c) Indemnités pour d'autres événements : .....	<b>271</b>	2.066
d) Indemnités du mois de décembre (Autorité publique) .....	<b>302</b>	2.074
e) Arriérés d'indemnités taxables distinctement .....	<b>272</b>	2.067
f) Prime unique pour certains bénéficiaires d'un droit passerelle dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 .....	<b>309</b>	2.081
8. Retenues pour pensions complémentaires		
a) Cotisations et primes normales.....	<b>285</b>	2.068
b) Cotisations et primes pour la continuation individuelle.....	<b>283</b>	2.069
Caisse.....		2.102
c) Cotisations et primes de pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés	<b>387</b>	2.128
Caisse :		2.103
9. Précompte professionnel.....	<b>286</b>	2.070
10. Cotisations spéciales pour la sécurité sociale.....	<b>287</b>	2.071
- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....		2.035
0 : pas d'application		
1 : d'application		
11. Cadre ou chercheur étranger		2.034
0 = pas d'application		
1 = OUI		

<Fiche28118>  
<f18\_2034\_ex/>  
<f18\_2035\_verantwoordingsstukken />  
<f18\_2059\_totaalcontrole />  
<f18\_2060\_zonderclausulevergoedingen />  
<f18\_2061\_zonderclausuleachterstallen />  
<f18\_2062\_metclausulevergoedingen />  
<f18\_2063\_metclausuleachterstallen />  
<f18\_2064\_ziekteofinvaliditeit />  
<f18\_2065\_beroepsziekte />  
<f18\_2066\_anderegebeurtenissen />  
<f18\_2067\_belastbareachterstallen />  
<f18\_2068\_gewonebijdragen />  
<f18\_2069\_individuelevoortzettingbijdragen />  
<f18\_2070\_bedrijfsvoorheffing />  
<f18\_2071\_bijzonderebijdrage />  
<f18\_2072\_decembercompensationwithclause />  
<f18\_2073\_decembercompensationwithoutclause />  
<f18\_2074\_decembercompensation />  
<f18\_2075\_vergoedingen\_tot31122015/>  
<f18\_2076\_vergoedingen\_vanaf01012016/>  
<f18\_2077\_decembercompensation/>  
<f18\_2078\_achterstallen/>  
<f18\_2079\_vergoedingenvrijstelling/>  
<f18\_2080\_achterstallen\_vanaf01012016/>  
<f18\_2081\_bonus/>  
<f18\_2090\_dagen />  
<f18\_2091\_dagen />  
<f18\_2102\_kas />  
<f18\_2103\_kasvrijaanvullendpensioen />  
<f18\_2109\_fiscaalidentificat />  
<f18\_2128\_vrijaanvullendpensioenwerknemers />  
</Fiche28118>

**4.2.3.14 Enregistrement "données" 281.20**

**FICHE 281.20**

**NO ZONE**

1.	N° .....	2.009
2.	* Date de l'entrée.....	2.055
	* Date de la sortie.....	2.056
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :	
	• Nom .....	1.011-1.012
	• Rue et n°/boîte .....	1.013
	• Code postal.....	1.014
	• Commune .....	1.015
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4.	Destinataire : Bénéficiaire des revenus :	
	* Nom .....	2.013
	* Prénom.....	2.114
	* Rue et N° /boîte.....	2.015
	* N° postal.....	2.016
	* Commune.....	2.017
	* Pays.....	2.018
5.	N° d'identification :	
	* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
	* ou date de naissance .....	2.012
	* Lieu de naissance .....	2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109

## 6. REMUNERATION

a) Rémunérations périodiques.....		2.060
b) Autres rémunérations.....		2.062
c) Avantages de toute nature :		
* montant.....		2.068
* nature.....		2.099
A = prêt	B = logement	C = chauffage
D = électricité (pas chauffage)	E = nourriture	F = véhicule
	H = PC fins personnelles	I = internet
J = tablette ou tél. mobile	K = abon. téléphone	Z = autres avantages
- le code doit être aligné à gauche dans la zone		
- si plusieurs codes doivent être introduits pour un bénéficiaire, ils seront placés l'un à côté de l'autre (ex. ABC).		
d) Options sur actions		
* Attribuées en 2022.....		2.079
* Attribuées avant 2022.....		2.080
* pourcentage(s) .....		2.106
Mentionner ici sous forme de commentaire le ou les pourcentage(s), éventuel(s), qui a (ont) servi à déterminer le montant de l'avantage de toute nature imposable découlant de l'attribution d'options sur actions (*).		
(*) (Attention : pour le format des pourcentages – voir 4.2.3.2 : Remarques)		
* Options attribuées par une société étrangère ne possédant pas d'établissement en Belgique.....		2.033
0 : pas d'application		
1 : société étrangère		
e) Allocations de chômage temporaire directement remboursés à l'ONEM	2.204	
A. TOTAL (2.060 + 2.062 + 2.068 + 2.079 + 2.080 + 2.204).....	<b>400</b>	2.063
7. Quotité du loyer et des avantages locatifs à considérer comme rémunérations		
a) * périodiques.....		2.073
b) * autres .....		2.074
Total (2.073 + 2.074) .....	<b>401</b>	2.075
8. Revenus imposables distinctement :		
a) Pécule de vacances anticipé.....	<b>402</b>	2.064
b) Indemnités de dédit.et Indemnités de reclassement	<b>431</b>	2.065
9. Avantages non récurrents liés aux résultats .....	<b>418</b>	2.076
10. Imposable au taux de 33% :		
Travailleur occasionnel dans le secteur Horeca .....	<b>422</b>	2.082
11. Fonds d'Impulsion :		
Prime du Fonds d'Impulsion pour la médecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour s'installer dans une zone « prioritaire ».....	<b>428</b>	2.088

## 12. Rémunérations qui entrent en ligne de compte pour l'exonération pour heures supplémentaires volontaires

a) Heures supplémentaires volontaires prestées en 2022 dans le cadre de la relance		
1) Rémunération	<b>423</b>	2.197
2) Heures supplémentaires prestées et payées en 2022	<b>424</b>	2.199
b) Prestées en 2021 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et/ou dans le cadre de la relance		
1) Rémunération		
- pour heures supplémentaires prestées entre le 01.01.2021 et le 30.06.2021 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux		2.190
- pour heures supplémentaires prestées entre le 01.07.2021 et le 31.12.2021 dans le cadre de la relance		2.191
TOTAL (2.190+2.191)	<b>413</b>	2.086
2) Heures supplémentaires		
- prestées du 01.01.2021 au 30.06.2021 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux et payées en 2022		2.192
- prestées du 01.07.2021 au 31.12.2021 inclus dans le cadre de la relance et payées en 2022		2.193
TOTAL (2.192 + 2.193)	<b>414</b>	2.194
c) prestées en 2020 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 auprès d'employeurs appartenant aux secteurs critiques et/ou auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux		
1) rémunération	<b>403</b>	2.196
2) heures supplémentaires prestées en 2020 et payées en 2022	<b>404</b>	2.195

(\*) (Attention : heures supplémentaires en centièmes d'heures – voir 4.2.3.2 : Remarques)

## 13. Précompte professionnel

a) Sur les revenus reçus de l'employeur		2.131
b) Sur les revenus reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		2.133
<b>Total</b>	<b>407</b>	2.066

## 14. Retenues pour pension complémentaire

a) Cotisations et primes normales.....	<b>408</b>	2.071
b) Cotisations et primes pour la continuation individuelle.....	<b>412</b>	2.078
Caisse		2.102
c) Pension complémentaire volontaire pour les employés	<b>421</b>	2.128
Caisse		2.103

15. Cotisation spéciale pour la sécurité sociale.....	<b>409</b>	2.067
---	------------	-------

16. Rémunérations de dirigeants d'entreprises occupés dans le cadre d'un contrat de travail comme indépendant à titre complémentaire ou comme étudiant-indépendant	<b>411</b>	2.081
--	------------	-------

17. Bonus à l'emploi	<b>419</b>	2.083
18. Renseignements divers		
Déplacements à bicyclette ou en speed-pedelec Km.....		2.058
Indemnité totale.....		2.077
Indemnités en remboursement de dépenses incombant à la société		
- indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses	Montant	2.200
- indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses	Montant	2.069
- indemnités sur base de justificatifs	Montant	2.201
Budget de mobilité: montant total		2.134
<del>Chèques consommation</del>		<del>2.138</del>
Prime Corona		2.198
19. Rémunérations et autres avantages reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		
a) Code 400		
1° Rémunération, pas mentionné dans 2°, 3°, 4°		2.181
2° Actions		2.182
3° Bonus, primes et options sur actions		2.183
4° Avantages de toute nature		2.184
b) Autres codes		
Code		2.092
• Montant		2.185
Code		2.094
• Montant		2.186
Code		2.096
• Montant		2.187
Code		2.098
• Montant		2.188
<b>20. Cadre ou chercheur étranger</b>		<b>2.032</b>
0 = pas d'application		
1 = OUI		
Indemnité de détachement		2.070
<b>21. Régime spécial d'imposition pour les contribuables impatriés</b>		
Dépenses répétitives		2.202
Autres dépenses résultant directement de l'emploi en Belgique		2.203
* la mention : .....		2.031
0 (zéro): PAS DE CESSATION EFFECTIVE DE L'EXPLOITATION		
1 : CESSATION EFFECTIVE DE L'EXPLOITATION		



- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration..... 2.035  
0 : pas d'application  
1 : d'application

Balises Fiche 281.20- XML

<Fiche28120>

~~—<f20\_2030\_compensationwithstandards/>~~

<f20\_2031\_stopzettingexploitatie />

<f20\_2032\_ex />

<f20\_2033\_optiebuitvennoots />

~~—<f20\_2034\_compensationwithdocuments/>~~

<f20\_2035\_verantwoordingsstukken />

<f20\_2045\_rsz />

<f20\_2055\_datumvanindienst />

<f20\_2056\_datumvanvertrek />

<f20\_2058\_km />

<f20\_2059\_totaalcontrole />

<f20\_2060\_periodieke />

<f20\_2062\_anderebezoldiging />

<f20\_2063\_totaal />

<f20\_2064\_vervroegdvakantie />

<f20\_2065\_opzeggingsreclasseringsverg />

<f20\_2066\_totaalbedrijfsvoorheffing />

<f20\_2067\_bijzonderbijdrage />

<f20\_2068\_bedrag />

<f20\_2069\_compensationamountwithoutstandards/>

<f20\_2070\_detacheringsvergoed />

<f20\_2071\_pensioengewonebijdragen />

<f20\_2073\_periodieke />

<f20\_2074\_anderen />

<f20\_2075\_totaal />

<f20\_2076\_nonrecurrentadvantages />

<f20\_2077\_totalevergoeding />

<f20\_2078\_pensioentoezegging />

<f20\_2079\_bedrag />

<f20\_2080\_bedrag />

<f20\_2081\_bezoldigingen />

<f20\_2082\_occasionalworkhoreca />

<f20\_2083\_bonus />

<f20\_2086\_amountpaidforvoluntarysupplementaryhourscovid/>

<f20\_2088\_impulsfund />

<f20\_2092\_othercode1/>

<f20\_2094\_othercode2/>

<f20\_2096\_othercode3/>

<f20\_2098\_othercode4/>  
<f20\_2099\_aard />  
<f20\_2102\_kas />  
<f20\_2103\_kasvrijaanvullendpensioen/>  
<f20\_2106\_percentages /> 41 AN  
<f20\_2109\_fiscaalidentificat />  
<f20\_2128\_vrijaanvullendpensioenwerknemers />  
<f20\_2131\_bedrijfsvoorheffingvanwerkgever />  
<f20\_2133\_bedrijfsvoorheffingbuitenlvenverbondenwerkgever />  
<f20\_2134\_totaalbedragmobiliteitsbudget />  
~~<f20\_2138\_chequesofconsumptions/>~~  
<f20\_2181\_remunerationetrang />  
<f20\_2182\_aandelenetrang />  
<f20\_2183\_bonuspremieoaandelenoptiesetrang />  
<f20\_2184\_anderevaaetrang />  
<f20\_2185\_amountother1 />  
<f20\_2186\_amountother2 />  
<f20\_2187\_amountother3 />  
<f20\_2188\_amountother4 />  
<f20\_2190\_covidovertimeremunerationfirstsemester/>  
<f20\_2191\_covidovertimeremunerationsecondsemester/>  
<f20\_2192\_covidovvertimehoursfirstsemester/>  
<f20\_2193\_covidovvertimehourssecondsemester/>  
<f20\_2194\_covidovvertimehourstotal/>  
<f20\_2195\_covidovvertimehours2020/>  
<f20\_2196\_covidovertimeremuneration2020/>  
<f20\_2197\_covidovertimeremuneration2022/>  
<f20\_2198\_coronabonus/>  
<f20\_2199\_covidovvertimehours2022/>  
<f20\_2200\_compensationwithstandards/>  
<f20\_2201\_compensationwithdocuments/>  
<f20\_2202\_amount/>  
<f20\_2203\_amount/>  
<f20\_2204\_repaidsums/>  
</Fiche28120>

**4.2.3.15 Enregistrement "données" 281.25**

<b>FICHE 281.25</b>	<b>N0</b>	<b>ZONE</b>
1. N° .....		2.009
2. Année de paiement ou d'attribution des sommes payées en trop .....		2.089
3. Nom et adresse du service qui a délivré l'attestation		
• Nom .....		1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....		1.013
• Code postal.....		1.014
• Commune .....		1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....		1.005
• Numéro national.....		1.037
Accessoirement 1.027 à 1.036.		
4. Bénéficiaire des revenus :		
* Nom .....		2.013
* Prénom.....		2.114
* Rue et n°/boîte.....		2.015
* N° postal.....		2.016
* Commune.....		2.017
* Pays.....		2.018
5. Identification		
* N° national.....		2.011
* ou date de naissance.....		2.012
* Lieu de naissance .....		2.105
* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....		2.109
6. Renseignements relatifs aux sommes payées en trop :		
a) Montant du remboursement .....		2.060
Code ou nature des revenus <sup>7</sup> .....		2.045
b) Montant du remboursement .....		2.061
Code ou nature des revenus .....		2.046
c) Montant du remboursement .....		2.062

<sup>7</sup> Compléter avec une valeur de la liste des qualifications des remboursements ci-dessous.

Par exemple :

- la valeur 01 correspond au code 250 de la fiche 281.10
- la valeur 18 correspond au code 211 de la fiche 281.11
- la valeur 127 correspond au code 211 de la fiche 281.14

Code ou nature des revenus .....	2.047
d) Montant du remboursement .....	2.063
Code ou nature des revenus .....	2.048
e) Montant du remboursement .....	2.064
Code ou nature des revenus .....	2.049

#### 7. Bonus à l'emploi

Vous devez indiquer le montant du bonus à l'emploi correct dans l'une des balises 2.060, 2.061, 2.062, 2.063 ou 2.064 qui ne sont pas encore utilisés dans le cadre 6 (Renseignements relatifs aux sommes payées en trop). Les balises 2.060, 2.061, 2.062, 2.063 ou 2.064 ne peuvent être utilisées qu'une seule fois pour les cadres 6 et 7.

Vous devez alors indiquer la qualification **125** pour une fiche 281.10 ou la qualification **126** pour un fiche 281.20 dans la balise 2.045, 2.046, 2.047, 2.048 ou 2.049 correspondant.

Par exemple, si le cadre 6 est complété avec un montant en 2.060 et que vous indiquez le bonus à l'emploi pour une fiche 281.10 en 2.061, alors vous devez indiquer 125 dans la balise 2.046.

#### 8. Récupération des sommes payées en trop 2.040

**Récupération en Brut = 1**

**Récupération en Net = 2**

Vous devez **obligatoirement** cocher la case appropriée.

- Si vous avez optez pour la **récupération**, auprès du bénéficiaire, **du montant brut** des sommes payées en trop, en ce compris le PrP, cochez la case « **récupération en brut** ». En pareil cas, vous ne pouvez **en aucun cas** compléter le cadre 10.
- Si vous avez optez pour la récupération, auprès du bénéficiaire, **du montant net** des sommes payées en trop, et donc pas le PrP, **cochez la case « récupération en net**». En pareil cas, vous devez **obligatoirement** compléter le cadre 10.

#### 9. Précompte professionnel (uniquement en cas de récupération en Net) 2.065

Ne mentionnez ici que le montant du précompte professionnel qui n'est pas réclamé au bénéficiaire des revenus, **mais bien directement auprès du S.P.F.Finances**. Si le précompte professionnel est réclamé en remboursement directement auprès du bénéficiaire des revenus, **rien** ne peut être mentionné ici.

Liste des qualifications des remboursements (codes ou natures des revenus) :

##### *Fiches 281.10*

09 = Heures supplémentaires 66,81%	-	<b>233</b>
10 = Heures supplémentaires 57,75%	-	<b>234</b>
97 = Indemnités de dédit sportifs pour préavis presté		<b>238</b>
100 = Indemnités de dédit arbitres pour préavis presté		<b>239</b>
87 = PC Privé montant intervention employeur		<b>240</b>
63 = Avantages...		<b>242</b>
84 = Arriérés avantages non récurrents		<b>243</b>
05 = Indemnité de reclassement.	-	<b>245</b>
83 = Rémunération de décembre - Autorité publique		<b>247</b>

01 = Rémunérations, ...	250
02 = Pécules de vacances anticipés	251
03 = Arriérés rémunération	252
04 = Indemnité de dédit	253
07 = Interventions frais de déplacement	254
88 = Indemnités de dédit et indemnités de reclassement répondant aux conditions d'exonération	262
108 = Travail occasionnel dans secteur Horeca	263
101 = Prime du fonds d'impulsion	267
13 = Indemnités autres événements	271
64 = Rémunérations sportifs	273
65 = Pécule de vacances sportifs	274
66 = Arriérés sportifs	275
67 = Indemnités de dédit sportifs	276
68 = Rémunérations arbitres...	277
69 = Pécule de vacances arbitres...	278
70 = Arriérés arbitres...	279
71 = Indemnités de dédit arbitres	280
60 = Rémunérations COVID-19 pour 2020	306
85 = Arriérés obtenus pour préavis presté	307
86 = Indemnités de dédit et indemnités de reclassement ordinaire	308
94 = Rémunération de décembre pour préavis presté	309
95 = Rémunérations COVID-19 pour 2021	310
96 = Arriérés sportifs période de préavis	311
98 = Rémunérations arbitres pour préavis presté	312
99 = Arriérés arbitres pour préavis presté	313
111 = Heures supp. Horeca (300h) rémunérations	335
112 = Heures supp. Horeca (300h) arriérés	337
113 = Heures supp. Horeca (360h) rémunérations	395
114 = Heures supp. Horeca (360h) arriérés	397
125 = Bonus à l'emploi	-

*Fiches 281.11*

18 = Pension (autre)	211
21 = Arriérés de pension autres	212
22 = Capitaux, valeur de rachat e.a. – 33%	213
25 = Autres valeurs capitalisées – 16,5%	214
26 = Capitaux, valeur de rachat e.a. – 10%	215
27 = Rente de conversion	216
16 = Pension légale payée à partir de la retraite	- 228
17 = Pension de survie	- 229
19 = Arriérés pension légale payée à partir de la retraite	- 230
20 = Arriérés pension de survie	- 231
23 = Valeur capitalisée de la pension légale – 16,5%	- 232
24 = Valeur capitalisée de la pension survie – 16,5%	- 237
106 = Capitaux, valeur de rachat e.a. – 20%	245
107 = Capitaux, valeur de rachat e.a. – 18%	253
120 = pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite	314

121 = pension de survie et allocation de transition	<b>315</b>
122 = autre pension	<b>316</b>

*Fiches 281.12*

28 = Indemnité	<b>266</b>
29 = Arriéré d'indemnité	<b>268</b>
90 = Indemnités légales du mois de décembre (Autorité publique)	<b>303</b>

*Fiches 281.14*

127 = Indemnités, allocations ou rentes	<b>211</b>
128 = Arriérés taxables distinctement	<b>212</b>
129 = Rente de conversion des capitaux tenant lieu de rentes	<b>216</b>
11 = Indemnités complémentaires de maladie ou d'accident	<b>269</b>
12 = Autres indemnités, allocations ou rentes	<b>270</b>
14 = Arriérés taxables distinctement	<b>272</b>
93 = Indemnités du mois de décembre (Autorité publique)	<b>302</b>

*Fiches 281.15*

30 = Pension ou rente assurance épargne	<b>219</b>
31 = Épargne taxable 33%	<b>220</b>
32 = Épargne taxable 16,5%	<b>221</b>
33 = Épargne taxable 10%	<b>222</b>

*Fiches 281.16*

34 = Indemnité, allocation ou rente	<b>217</b>
35 = Arriérés taxables distinctement	<b>224</b>
36 = Rente de conversion	<b>226</b>

*Fiches 281.18*

130 = Indemnités de maladie ou d'invalidité	-	<b>269</b>
131 = Indemnités de maladie professionnelle ou d'accident du travail-		<b>270</b>
132 = Indemnités pour d'autres événements	-	<b>271</b>
133 = Arriérés d'indemnités taxables distinctement	-	<b>272</b>
37 = Indemnité ordinaire (avec clause de continuation)	-	<b>292</b>
38 = Arriéré (avec clause de continuation)	-	<b>293</b>
39 = Indemnité ordinaire (sans clause de continuation)	-	<b>294</b>
40 = arriéré (sans clause de continuation)	-	<b>295</b>
91 = Indemnités du mois de décembre (Autorité publique)	-	<b>300</b>
92 = Indemnités du mois de décembre (Autorité publique)	-	<b>301</b>
134 = Indemnités du mois de décembre (Autorité publique)	-	<b>302</b>
135 = Prime unique COVID-19	-	<b>309</b>

115= indemnités ordinaires jusqu'au 31.12.2015	-	<b>319</b>
116 = indemnités ordinaires partir du 01.01.2016	-	<b>321</b>
117 = indemnités du mois de décembre (Autorité publique)	-	<b>322</b>
118 = arriérés taxables distinctement jusqu'au 31.12.2015	-	<b>324</b>
119 = arriérés taxables distinctement à partir du 01.01.2016	-	<b>339</b>

*Fiches .281.20*

41 = Rémunération		<b>400</b>
42 = Quotité du loyer et des avantages locatifs		<b>401</b>
43 = Pécule de vacances anticipé		<b>402</b>
44 = Rémunérations COVID-19 pour 2020		<b>403</b>
46 = Rémunération prestation inférieur à 1/3 ....		<b>411</b>
45 = Rémunérations COVID-19 pour 2021	-	<b>413</b>
72 = Avantages non récurrents		<b>418</b>
109 = Travail occasionnel dans secteur Horeca		<b>422</b>
105 = Prime du Fonds d'Impulsion		<b>428</b>
102 = Rémunération pour préavis presté		<b>430</b>
103 = Indemnités de dédit & indemnités de reclassement autres		<b>431</b>
104 = Indemnités de dédit & indemnités de reclassement répondant aux conditions d'exonération		<b>432</b>
126 = Bonus à l'emploi		-

*Fiches 281.30*

*Résident*

47 = Jetons de présence	-	-
48 = Prix	-	-
49 = Subsidés	-	-
50 = Rentes ou pensions non professionnelle	-	-
51 = Indemnités d'exploitation découverte scientifique	-	-
123 = Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux		-

*Non-résident*

52 = Prix	-	-
53 = Subside	-	-
54 = Rente alimentaire périodique	-	-
55 = Capital tenant lieu de rente alimentaire périodique	-	-
56 = Rente de conversion		-
57 = Bénéfice ou profit	-	-

58 = Rétributions	-	-
59 = Opération traitée par des assureurs étrangers	-	-
89 = Revenus d'artiste de spectacle ... en Belgique	-	-
61 = Bénéfice d'administrateur ou de liquidateur	-	-
62 = Indemnité d'exploitation découverte scientifique		- -
79 = Revenus personnels d'activité sportive en Belgique	-	-
80 = Revenus activité d'un sportif attribué à une personne morale ou physique	-	-
81 = Profits recueillis par sportif durant plus de trente jours-	-	-
82 = Profits recueillis par formateur,...	-	-
110 = Revenus visés à l'article 228 §3,CIR92	-	-
124 = Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux		-



Balises Fiche 281.25– XML

```
<Fiche28125>  
<f25_2030_fiches10or20bonus />  
<f25_2040_brutnetrecovery />  
<f25_2045_kwalificatie />  
<f25_2046_kwalificatie />  
<f25_2047_kwalificatie />  
<f25_2048_kwalificatie />  
<f25_2049_kwalificatie />  
<f25_2059_totaalcontrole />  
<f25_2060_bedrag />  
<f25_2061_bedrag />  
<f25_2062_bedrag />  
<f25_2063_bedrag />  
<f25_2064_bedrag />  
<f25_2065_bedrijfsvoorheffing />  
<f25_2066_workbonusamount />  
<f25_2089_jaarvanbetaling />  
<f25_2099_comment />  
<f25_2109_fiscaalidentificat />  
  
</Fiche28125>
```

**4.2.3.16 Enregistrement "données" 281.27**

**FICHE 281.27 (Revenus des activités d'association)**

**N0 ZONE**

1. N°.....	2.009
3. Nom et adresse du débiteur des revenus	
• Nom.....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte.....	1.013
• Code postal .....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE) .....	1.005
4. Bénéficiaire des revenus	
* Nom.....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et N° /boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays .....	2.018
5. N° d'identification :	
* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
* ou date de naissance .....	2.012
Lieu de naissance .....	2.105
* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109
6. Montant brut des rétributions.....	2.060
7. Remboursements de frais propres à l'employeur .....	2.061
8. Nombre d'heures de prestées par trimestre:	
<b>Secteur</b> .....	2.099
A= secteur sportif      B= secteur socioculturel	
• 1er trimestre ..... heures .....	2.167
• 2ème trimestre ..... heures .....	2.168
• 3ème trimestre ..... heures .....	2.169
• 4ème trimestre ..... heures .....	2.170
(*) (Attention : heures supplémentaires en centièmes d'heures – voir 4.2.3.2 : Remarques)	
9. Précompte professionnel .....	2.062

Balises Fiche 281.27– XML

```
<Fiche28127>  
  <f27_2059_totaalcontrole />  
  <f27_2060_beloning />  
  <f27_2061_onkosten />  
  <f27_2062_bedrijfsvoorheffing />  
  <f27_2099_sector />  
  <f27_2109_fiscaalidentificat />  
  <f27_2167_overuren />  
  <f27_2168_overuren />  
  <f27_2169_overuren />  
  <f27_2170_overuren />  
</ Fiche28127>
```

4.2.3.17 **Enregistrement “données” 281.29**

**FICHE 281.29 (Revenus de l'économie collaborative)**

**N0 ZONE**

1.	N°.....	2.009
2.	* Date de début d'activité.....	2.055
	* Date de la cessation d'activité.....	2.056
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus	
	• Nom .....	1.011-1.012
	• Rue et n°/boîte .....	1.013
	• Code postal.....	1.014
	• Commune .....	1.015
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	• <b>Numéro d'identification à la TVA</b> .....	<b>1.039</b>
	Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4.	Bénéficiaire des revenus	
	* Nom.....	2.013
	* Prénom.....	2.114
	* Rue et N° /boîte.....	2.015
	* N° postal.....	2.016
	* Commune.....	2.017
	* Pays .....	2.018
5.	N° d'identification :	
	* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
	* ou date de naissance .....	2.012
	Lieu de naissance .....	2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109

6. Revenus Bruts perçus par l'intermédiaire d'une plateforme agréée :	
a) Montant de la prestation	2.060
Code d'activité.....	2.045
Commentaire (si autre/à préciser).....	2.139
b) Montant de la prestation .....	2.061
Code d'activité .....	2.046
Commentaire (si autre/à préciser).....	2.140
c) Montant de la prestation .....	2.062
Code d'activité .....	2.047
Commentaire (si autre/à préciser).....	2.153
d) Montant de la prestation .....	2.063
Code d'activité .....	2.048
Commentaire (si autre/à préciser).....	2.154
e) Montant de la prestation .....	2.064
Code d'activité .....	2.049
Commentaire (si autre/à préciser).....	2.155
TOTAL (a+b+c+d+e) .....	2.073
7. Précompte professionnel	2.074
8. Autres sommes retenues à la source	
a) Sommes retenues.....	2.065
Code d'activité .....	2.050
Nature du prélèvement <sup>8</sup> .....	2.099
b) Sommes retenues.....	2.066
Code d'activité.....	2.051
Nature du prélèvement.....	2.102
c) Sommes retenues.....	2.067
Code d'activité.....	2.052
Nature du prélèvement.....	2.103
d) Sommes retenues.....	2.068
Code d'activité.....	2.053
Nature du prélèvement.....	2.106
e) Sommes retenues.....	2.069
Code d'activité.....	2.054

---

<sup>8</sup> Indiquez ici la nature des retenues effectuées par la plateforme sur le montant brut total (exemple : taxe de séjour, prélèvement pour la plateforme, etc.).

Nature du prélèvement.....

2.107

Liste des "code activité":

Activité	Code
<b>Animaux</b>	
• Garde	1
• Promenade	2
• Soins / toilettage	3
• Autre (à préciser)	4
<b>Education et formation</b>	
• Soutien scolaire et enseignement	5
• Cours de sport	6
• Cours de cuisine	7
• Cours de musique	8
• Cours de langue	9
• Autre (à préciser)	10
<b>Bricolage / Construction / Bâtiment / Jardinage</b>	
• Montage de meubles	11
• Mur	12
• Plomberie	13
• Toiture	14
• Électricité	15
• Sanitaires	16
• Peinture	17
• Terrassement	18
• Jardinage	19
• Autre (à préciser)	20
<b>Transports et logistique</b>	
• Service avec chauffeur	21
• Co-voiturage	22
• Livraison de biens	23
• Autre (à préciser)	24
<b>Hébergement</b>	
• SANS services	25

• AVEC services <sup>9</sup>	26
<b>Culture, loisirs et tourisme (guide, animateur)</b>	
• Guide touristique	27
• Guide culturel	28
• Animateur	29
• Autres (à préciser)	30
<b>Aides ménagères</b>	
• Nettoyage	31
• Repassage	32
• Couture	33
• Repas	34
• Courses	35
• Autre (à préciser)	36
<b>Services TIC (Technologies de l'information et de la Communication)</b>	
• Cours	37
• Installation matériel, périphériques	38
• Création de sites	39
• Autre (à préciser)	40
<b>Réparation d'équipements</b>	
• électriques, électroniques, optiques, informatiques et multimédias	41
• électroménagers	42
• mobilier	43
• voiture	44
• Autre (à préciser)	45
<b>Évènement</b>	
• Animation	46
• Serveur – hôtesse	47
• Photographe	48
• Organisateur d'évènements	49
• Autre (à préciser)	50
<b>Services divers aux personnes</b>	
• Déménagement	51

<sup>9</sup> Par service, il y a lieu d'entendre la fourniture d'un repas, le nettoyage de l'hébergement, la fourniture du linge de maison, etc.

• Babysitting	52
• Aide administrative	53
• Autre (à préciser)	54



Balises Fiche 281.29– XML

```
<Fiche28129>  
<f29_2045_revenuecode1 />  
<f29_2046_revenuecode2/>  
<f29_2047_revenuecode3 />  
<f29_2048_revenuecode4 />  
<f29_2049_revenuecode5 />  
<f29_2050_levycode1 />  
<f29_2051_levycode2/>  
<f29_2052_levycode3 />  
<f29_2053_levycode4 />  
<f29_2054_levycode5 />  
<f29_2055_datumvanindienstt />  
<f29_2056_datumvanvertrek />  
<f29_2059_totaalcontrole/>  
<f29_2060_serviceamount1 />  
<f29_2061_serviceamount2/>  
<f29_2062_serviceamount3 />  
<f29_2063_serviceamount4 />  
<f29_2064_serviceamount5 />  
<f29_2065_amountretained1 />  
<f29_2066_amountretained2 />  
<f29_2067_amountretained3 />  
<f29_2068_amountretained4 />  
<f29_2069_amountretained5 />  
<f29_2073_total />  
<f29_2074_wagewithholding>  
<f29_2099_levynature1/>  
<f29_2102_levynature2/>  
<f29_2103_levynature3/>  
<f29_2106_levynature4/>  
<f29_2107_levynature5/>  
<f29_2109_fiscaalidentificat />  
<f29_2139_precision1 />  
<f29_2140_precision2 />  
<f29_2153_precision3 />  
<f29_2154_precision4 />  
<f29_2155_precision5 />  
</Fiche28129>
```

**4.2.3.18 Enregistrement "données" 281.30**

**FICHE 281.30**

**NO ZONE**

1.	N° .....	2.009
2.	* Date de l'entrée.....	Néant
	* Date de la sortie.....	Néant
3.	Nom et adresse du débiteur des revenus :	
	• Nom .....	1.011-1.012
	• Rue et n°/boîte .....	1.013
	• Code postal.....	1.014
	• Commune .....	1.015
	• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	• Numéro national.....	1.037
	Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4.	Bénéficiaire des revenus :	
	* Nom .....	2.013
	* Prénom.....	2.114
	* Rue et N° /boîte.....	2.015
	* N° postal.....	2.016
	* Commune.....	2.017
	* Pays.....	2.018
	Code « Nature du bénéficiaire ».....	2.030
	1 : bénéficiaire personne physique	
	2 : bénéficiaire personne morale	
5.	N° d'identification :	
	* N° national ou Numéro Bis., N° BCE.....	2.011
	* ou date de naissance .....	2.012
	* Lieu de naissance .....	2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109
6.	Revenus imposables payés ou attribués à des résidents.	
	a) Jetons de présence	
	* montant .....	2.064
	b) Prix	
	* montant attribué.....	2.060
	* Exonération.....	2.061
	* montant (2.060 – 2.061).....	2.062
	c) Subsidés	
	* montant attribué.....	2.065

* Exonération.....	2.066
* montant (2.065 – 2.066).....	2.067
d) Rentes ou pensions non professionnelles	
* montant .....	2.068
e) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique	
* montant .....	2.087
f) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux	
Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers	2.078
Montant attribué	2.079

## 7. Revenus imposables payés ou attribués à des non-résidents

a) Prix	
* montant attribué.....	2.070
* Exonération.....	2.071
* montant (2.070 – 2.071).....	2.072
b) Subsidés	
* montant attribué.....	2.073
* Exonération.....	2.074
* montant (2.073 – 2.074).....	2.075
c) Rentes alimentaires périodiques	2.076
d) Capital tenant lieu de rentes alimentaires périodiques.....	2.077
e) Bénéfices ou profits .....	2.080
f) Rétributions et jetons de présence :.....	2.081
g) Opérations traitées en Belgique par des assureurs étrangers.....	2.082
h) Revenus d'artistes du spectacle pour des prestations exercées personnellement en Belgique en cette qualité .....	2.083
i) Revenus recueillis personnellement par un sportif dans le cadre d'activités sportives qu'il exerce personnellement en Belgique et qui n'excèdent pas 30 jours par débiteur de revenus : .....	2.113
j) Revenus de l'activité exercée personnellement en Belgique, quelle qu'en soit la durée, par un sportif en cette qualité, attribués à une autre personne physique ou morale :.....	2.115

k) Profits recueillis personnellement par un sportif dans le cadre d'une activité sportive qu'il exerce personnellement en Belgique durant plus de 30 jours : .....	2.116
l) Profits recueillis par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leur activité au profit de sportifs :.....	2.117
m) Bénéfices résultant d'un mandat d'administrateur ou de liquidateur	2.084
n) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique	2.088
o) Bénéfices ou profits visés à l'article 228 §3, CIR 92 .....	2.085
p) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux	
Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers	2.095
Montant attribué	2.097
8. Concerne les revenus du cadre 7h, 7i et 7j :	
Nombre de personnes .....	2.089
Nombre de jours.....	2.090
9. Remboursement de frais compris dans les revenus imposables	
* montant .....	2.086
* nature <sup>10</sup> .....	2.099
10. Précompte professionnel.....	2.063
11. Cotisations spéciales pour la sécurité sociale .....	<b>287</b> 2.069
- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Administration.....	2.035
0 : pas d'application	
1 : d'application	

Balises Fiche 281.30– XML

```
<Fiche28130>
<f30_2030_beneficiarynature />
<f30_2035_verantwoordingsstukken />
<f30_2059_totaalcontrole />
```

<sup>10</sup> Mentionnez ici la nature des frais lorsque des remboursements de frais de déplacement ou autres frais sont compris dans le montant des revenus imposables mentionnés au cadre 9, rubrique a à d et/ou au cadre 10 rubrique a, b, et e à m.

<f30\_2060\_toegekendbedrag />  
<f30\_2061\_vrijstelling />  
<f30\_2062\_bedrag />  
<f30\_2063\_bedrijfsvoorheffing />  
<f30\_2064\_presentiegelden />  
<f30\_2065\_toegekendbedrag />  
<f30\_2066\_vrijstelling />  
<f30\_2067\_bedrag />  
<f30\_2068\_zonderberoeps-karak />  
<f30\_2069\_bijzonderbijdrage />  
<f30\_2070\_toegekendbedrag />  
<f30\_2071\_vrijstelling />  
<f30\_2072\_bedrag />  
<f30\_2073\_toegekendbedrag />  
<f30\_2074\_vrijstelling />  
<f30\_2075\_bedrag />  
<f30\_2076\_peronderhoudsuitke />  
<f30\_2077\_onderhoudsuitkering />  
<f30\_2078\_olympicbonus/>  
<f30\_2079\_totalamount/>  
<f30\_2080\_winstofbaten />  
<f30\_2081\_retributies />  
<f30\_2082\_buitverrichtingen />  
<f30\_2083\_podiumkunstenaars />  
<f30\_2084\_winst />  
<f30\_2085\_art2283 />  
<f30\_2086\_bedrag />  
<f30\_2087\_bedrag />  
<f30\_2088\_bedrag />  
<f30\_2089\_numberpeople />  
<f30\_2090\_numberdays />  
<f30\_2095\_foreignolympicbonus/>  
<f30\_2097\_totalamount/>  
<f30\_2099\_aard />  
<f30\_2109\_fiscaalidentificat />  
<f30\_2113\_sportlimitedremuneration />  
<f30\_2115\_sportunlimitedotherremuneration />  
<f30\_2116\_sportmorethan30daysprofit />  
<f30\_2117\_managerprofit />

</Fiche28130>

**4.2.3.19 Enregistrement "données" 281.40**

**FICHE 281.40**

**NO ZONE**

1. N° .....	2.009
2. Bénéficiaire des revenus	
* Nom .....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
* N° national.. ..	2.011
* ou date de naissance.....	2.012
* Lieu de naissance .....	2.105
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.).....	2.109
- Code "NATURE DU BENEFICIAIRE".....	2.030
1 : bénéficiaire personne physique	
2 : bénéficiaire personne morale	
3. Nom et adresse du débirentier	
• Nom .....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
• Numéro national.....	1.037
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4. Mode de constitution de la rente	
Si la rente ne résulte pas de la translation de la propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit d'immeubles, indiquer ci-dessous la date et le numéro du contrat	
* Date.....	2.055
* Numéro du contrat.....	2.099
5. Montant imposable de la rente	<b>158</b> 2.060
.....	
6. Précompte mobilier retenu.....	2.061
- code "SEULEMENT RELEVE 325".....	2.029
0(zéro) : les données font l'objet d'une fiche 281.40	
1 : les données ne font pas l'objet d'une fiche 281.40 elles servent uniquement à être reprises dans le relevé 325.40	
- La mention : CONVENTION VOIR ANNEXE N°	

\* le numéro de l'annexe..... 2.110

Balises Fiche 281.40– XML

```
<Fiche28140>  
  < f40_2030_beneficiarytype />  
  <f40_2055_datum />  
  <f40_2059_totaalcontrole />  
  <f40_2060_belastbaarbedrag />  
  <f40_2061_afgehoudenroervoo />  
  <f40_2099_contract />  
  <f40_2109_fiscaalidentificat />  
  <f40_2110_overeenkomstbijlag />  
</Fiche28140>
```

4.2.3.20 **Enregistrement "données" 281.45**

**FICHE 281.45**

**NO ZONE**



La fiche 281.45 est modifiée pour les revenus 2022 et le nouveau modèle ne sera pas disponible dans la première version de BOW2022. Les envois contenant des fiches 281.45 seront refusés dans la première version de BOW2022 pour ne pas introduire de fiches selon un modèle qui n'est plus valable. Les déclarations avec des fiches 281.10 à 281.50 ne peuvent donc pas contenir de fiches 281.45.

La disponibilité effective de ce nouveau modèle 281.45 sera communiquée via la page d'actualités de Belcotax-on-web. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de soumettre effectivement la fiche 281.45 via BOW2022.

1. N° .....	2.009
3. Nom et adresse du débiteur des revenus :	
• Nom .....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
• Numéro national.....	1.037
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
Bénéficiaire des revenus	
* Nom .....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* Numéro postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
* N° national ou N° d'entreprise (BCE).....(1).....	2.011
* N° BCE d'une personne physique (facultatif) (2) (3).....	2.110
* ou date de naissance.....	2.012
Lieu de naissance .....	2.105
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.) (3).....	2.109
- Code "NATURE DU BENEFICIAIRE" .....(1) (2).....	2.030
1 : bénéficiaire personne physique	
2 : bénéficiaire personne morale	

(1) Le numéro national d'une personne morale sise en Belgique consiste en son numéro BCE. Lorsque le bénéficiaire des revenus est une personne morale (zone 2.030 = 2), la zone 2.011 doit donc contenir ce numéro BCE. La zone 2.110 reste vide.

Lorsque le bénéficiaire des revenus est une personne physique (zone 2.030 = 1), et que vous connaissez son numéro national en 11 positions (dont les 6 premières



représentent sa date de naissance), vous pouvez le renseigner dans la zone 2.011. Cette mention n'a pas de caractère obligatoire.

(2) Si vous avez connaissance du N° BCE de la personne physique (profession libérale ou autre), vous pouvez le renseigner dans le champ 2.110. Si le bénéficiaire est une personne morale, ce champ ne peut pas être complété.

(3) Bénéficiaire personne physique :

*Si le bénéficiaire des revenus est domicilié en Belgique, il s'agit du numéro d'inscription au registre national ou, à défaut, de sa date et de son lieu de naissance. Si le bénéficiaire des revenus n'est pas domicilié en Belgique, il s'agit de son numéro d'identification fiscale (NIF) attribué par le pays où il réside ou, à défaut, de sa date et de son lieu de naissance (commune et pays).*

*Bénéficiaire personne morale : Il s'agit du numéro d'entreprise.*

#### 4. Montant brut des revenus

a) revenus visés à l'art. 17, § 1er, 3°, CIR 92, en ce qui concerne les droits d'auteur et droits voisins ..... 2.064

b) revenus visés à l'art. 17, § 1er, 5°, CIR 92 ..... 2.060

c) si le montant indiqué à la rubrique a) ne coïncide pas avec le montant réellement payé en 2022, inscrivez ici le montant réellement payé en 2022 (y compris les sommes qui ont un rapport avec d'autres périodes imposables) : ..... 2.065

Si aucun paiement n'a eu lieu en 2022, cochez la mention NEANT.

Mention NEANT: ..... 2.032

0 (zéro) : si pas d'application

1 : si d'application

d) si le montant indiqué à la rubrique b) ne coïncide pas avec le montant réellement payé en 2022, inscrivez ici le montant réellement payé en 2022 (y compris les sommes qui ont un rapport avec d'autres périodes imposables) : ..... 2.066

Si aucun paiement n'a eu lieu en 2022, cochez la mention NEANT.

Mention NEANT: ..... 2.033

0 (zéro) : si pas d'application

1 : si d'application

5. Montant du précompte mobilier ..... 2.063

- Documents justificatifs pour l'exonération par convention du précompte  
mobilier tenus à la disposition de l'Administration ..... 2.031

0 : pas d'application  
1 : d'application

Commentaire : précisions éventuelles sur les montants repris sous 4 ou 5.....2.099

Balises Fiche 281.45– XML

```
<Fiche28145>  
<f45_2030_aardpersoon />  
<f45_2031_verantwoordingsstukken />  
<f45_2032_nilpaidgrossincomea />  
<f45_2033_nilpaidgrossincomeb />  
<f45_2059_totaalcontrole />  
<f45_2060_grossincomeb />  
<f45_2063_roerendevoorheffing />  
<f45_2064_grossincomea>  
<f45_2065_actuallypaidgrossincomea />  
<f45_2066_actuallypaidgrossincomeb />  
<f45_2099_comment />  
<f45_2109_fiscaalidentificat />  
<f45_2110_kbonbr />  
</Fiche28145>
```

**4.2.3.21 Enregistrement “données” 281.48**

**FICHE 281.48 – Montants perçus par les utilisateurs d’une plateforme numérique collaborative** **ZONE NR**

1. Numéro de suite.....	2.009
Année.....	2.002
2. Identité de la plateforme	
• Nom + prénom ou dénomination + forme juridique.....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte.....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune.....	1.015
• Pays.....	1.016
• Numéro d’entreprise (BCE).....	1.005
• Numéro national.....	1.037
• <b>Numéro d’identification à la TVA.....</b>	<b>1.039</b>
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
3. Expéditeur	
* Nom + prénom ou dénomination + forme juridique.....	0.014
* Rue et N° / boîte.....	0.015
* Code postal.....	0.016
* Commune.....	0.017
* Numéro d’Entreprise (BCE).....	0.024
Destinataire : utilisateur	
* Nom.....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et N° /boîte.....	2.015
* Code postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
4. N° d’identification :	
* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
* ou date de naissance.....	2.012
5. Représentant responsable de la plateforme	
• Nature du représentant.....	2.031
1 : personne physique	
2 : personne morale	
• Numéro d’entreprise (BCE).....	2.101
<b>Données d’identification.....</b>	<b>2.150</b>

---

•	Nom ou dénomination .....	name
	Si le représentant est une personne physique	
•	Prénom .....	firstname
	Dans le cas d'une personne morale	
•	Forme juridique .....	legalform
	<b>Adresse (personne physique)/Siège (personne morale)</b>	
•	Rue et N° /boîte .....	address
•	Code postal.....	postalcode
•	Commune .....	municipality
•	Pays.....	country
6.	* Date de début d'activité.....	2.055
	* Date de la cessation d'activité.....	2.056
7.	Montants Bruts totaux perçus par l'intermédiaire d'une plateforme <sup>11</sup>	
	a) Montant <sup>12</sup> .....	2.060
	Code d'activité.....	2.045
	Description.....	2.139
	b) Montant .....	2.061
	Code d'activité .....	2.046
	Description.....	2.140
	c) Montant .....	2.062
	Code d'activité .....	2.047
	Description.....	2.153
	d) Montant .....	2.063
	Code d'activité .....	2.048
	Description.....	2.154
	e) Montant .....	2.064
	Code d'activité .....	2.049
	Description.....	2.155
	TOTAL (a+b+c+d+e) .....	2.073
8.	Sommes retenues <sup>13</sup>	
	a) Sommes retenues.....	2.065
	Code d'activité .....	2.050
	Nature .....	2.099

<sup>11</sup> Il s'agit, par code d'activité, du total des montants bruts que l'utilisateur a perçu via la plateforme.

<sup>12</sup> Il s'agit du montant brut total des transactions réalisées par l'utilisateur avant déduction des sommes retenues.

<sup>13</sup> Il s'agit de la nature de la retenue, du code d'activité qui a fait l'objet d'une telle retenue et enfin du montant des sommes retenues.

b) Sommes retenues.....	2.066
Code d'activité.....	2.051
Nature .....	2.102
c) Sommes retenues.....	2.067
Code d'activité.....	2.052
Nature .....	2.103
d) Sommes retenues.....	2.068
Code d'activité.....	2.053
Nature .....	2.106
e) Sommes retenues.....	2.069
Code d'activité.....	2.054
Nature .....	2.107

**Liste des "code activité":**

Activité	Code
1 ; Location immobilière d'un bien sis sur le territoire belge ou dans un autre état :	
• Location d'un bien immobilier meublé	1
• Location d'un bien immobilier non meublé	2
• Location d'un bien immobilier meublé avec prestations de service	3
• location d'un bien immobilier non meublé avec prestations de service	4
• Sous-location d'un bien immobilier loué non meublé et sous-loué meublé	5
• Sous-location d'un bien immobilier loué meublé et sous-loué meublé	6
• Sous-location d'un bien immobilier non meublé	7
• Sous-location d'un bien immobilier loué meublé et sous-loué meublé avec prestations de service	8
• Sous-location d'un bien immobilier loué non meublé et sous-loué meublé avec prestations de service	9

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-location d'un bien immobilier non meublé avec prestations de service</li> </ul>	10
2. Location ou opération relative à un bien mobilier :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location ou opération concernant un bien mobilier, générant un revenu mobilier sans retenue à la source</li> </ul>	11
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location ou opération concernant un bien mobilier, générant un revenu mobilier avec prestations de service sans retenue à la source</li> </ul>	12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location ou opération concernant un bien mobilier, générant un revenu mobilier avec retenue à la source</li> </ul>	13
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location ou opération concernant un bien mobilier, générant un revenu mobilier avec prestations de service avec retenue à la source</li> </ul>	14
3. Prestations de services divers	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres: autres prestations de services consistant en la réalisation d'une prestation ne pouvant être classée dans une des catégories précédentes</li> </ul>	15

### **Balises Fiche 281.48 – XML**

<Fiche28148>

```

<f48_2031_representativenature/>
<f48_2045_revenuecode1 />
<f48_2046_revenuecode2/>
<f48_2047_revenuecode3 />
<f48_2048_revenuecode4 />
<f48_2049_revenuecode5 />
<f48_2050_levycode1 />
<f48_2051_levycode2/>
<f48_2052_levycode3 />
<f48_2053_levycode4 />
<f48_2054_levycode5 />
<f48_2055_datumvanindienst />
<f48_2056_datumvanvertrek />
<f48_2060_serviceamount1 />
<f48_2061_serviceamount2/>
<f48_2062_serviceamount3 />
<f48_2063_serviceamount4 />
<f48_2064_serviceamount5 />

```

```

<f48_2065_amountretained1 />
<f48_2066_amountretained2 />
<f48_2067_amountretained3 />
<f48_2068_amountretained4 />
<f48_2069_amountretained5 />
<f48_2073_total />
<f48_2099_levynature1/>
<f48_2101_representativecbe/>
<f48_2102_levynature2/>
<f48_2103_levynature3/>
<f48_2106_levynature4/>
<f48_2107_levynature5/>
<f48_2109_fiscaalidentificat />
<f48_2139_precision1 />
<f48_2140_precision2 />
<f48_2150_representativeinformation>
    <f48_name/>
    <f48_firstname/>
    <f48_legalform/>
    <f48_address/>
    <f48_postalcode/>
    <f48_municipality/>
    <f48_country/>
</f48_2150_representativeinformation>
<f48_2153_precision3 />
<f48_2154_precision4 />
<f48_2155_precision5 />
</Fiche28148>

```

	XML
<f48_name/>	50 AN
<f48_firstname/>	50 AN
<f48_legalform/>	20 AN
<f48_address/>	100 AN
<f48_postalcode/>	20 AN
<f48_municipality/>	50 AN
<f48_country/>	5 CHAR

**4.2.3.22 Enregistrement "données" 281.49**  
**FICHE 281.49 (Indemnités parlementaires) ZONE NR**

**N° de suite..... 2.009**

**Débiteurs des revenus :**

- Nom ..... 1.011-1.012
- Rue et n°/boîte ..... 1.013
- Code postal..... 1.014
- Commune ..... 1.015
- Numéro d'entreprise (BCE)..... 1.005  
Accessoirement 1.027 à 1.036.

**Bénéficiaire des revenus :**

- \* Nom ..... 2.013
- \* Prénom ..... 2.114
- \* Rue et n°/boîte ..... 2.015
- \* Code postal..... 2.016
- \* Commune ..... 2.017
- \* Pays ..... 2.018
- \* Numéro national ..... 2.011
- \* Date de naissance..... 2.012
- \* Lieu de naissance ..... 2.105

**Type de fiche 2.030**

- 1 = Modèle A – pour les membres actifs
- 2 = Modèle B – pour les anciens membres qui reçoivent une indemnité de sortie

**1. Modèle A – pour les membres actifs**

**A. Indemnités imposables**

- 1. Indemnité parlementaire brute 2.060
- 2. Indemnité pour fonctions spéciales brute 2.061
- 3. Avantage en nature véhicule 2.062
- 4. Total **650** 2.063

**B. Retenues sociales**

- 1. Cotisation de pension 2.064
- 2. Cotisation de modération 2.065
- 3. Total **656** 2.066

**C. Indemnités exonérées**

- 1. Indemnités forfaitaires pour frais exposés concernant :
  - . le mandat parlementaire 2.067
  - . les fonctions spéciales auprès de l'Assemblée 2.068
- 2. Remboursement forfaitaire des frais de voyage 2.069
  - Récupération des frais de voyage (sans signe moins) 2.076
- 3. Remboursement cotisations de mutualité 2.070



Récupération des cotisations de mutualité (sans signe moins)		2.077
<b>D. ATN et autres remboursements</b>		
1. Avantages de toute nature		2.081
2. Autres remboursements de frais (sur base de pièces justificatives)		2.082
Récupération (sans signe moins)		2.083
Nature		2.099
3. Autres remboursements de frais déterminés forfaitairement		2.084
Récupération (sans signe moins)		2.085
Nature		2.102
<b>2. Modèle B – pour les anciens membres qui reçoivent une indemnité de sortie</b>		
<b>A. Montant brut de l'indemnité de sortie</b>		
Indemnité de sortie	<b>695</b>	2.071
<b>B. Déductions sociales</b>		
1. Cotisations de pension		2.072
2. Contribution de modération		2.073
3. Total	<b>697</b>	2.074
<b>C. Frais exonérés</b>		
Remboursement cotisations de mutualité		2.075
Récupération des cotisations de mutualité (sans signe moins)		2.078
<b>D. ATN et autres remboursements</b>		
1. Avantages de toute nature		2.086
2. Autres remboursements de frais (sur base de pièces justificatives)		2.087
Récupération (sans signe moins)		2.088
Nature		2.139
3. Autres remboursements de frais déterminés forfaitairement		2.095
Récupération (sans signe moins)		2.097
Nature		2.140

### **Balises Fiche 281.49 – XML**

```

<Fiche28149>
  <f49_2030_fichetype/>
  <f49_2059_totaalcontrole/>
  <f49_2060_agrossparliamentarycompensation/>
  <f49_2061_aspecialfunctioncompensation/>
  <f49_2062_avehiclecompensation/>
  <f49_2063_atotalcompensation/>
  <f49_2064_apensioncontribution/>
  <f49_2065_amoderationcontribution/>
  <f49_2066_atotalsocialdeductions/>

```

<f49\_2067\_aparlimentaryexemption/>  
<f49\_2068\_aspecialfunctionexemption/>  
<f49\_2069\_atravelexemption/>  
<f49\_2070\_amutualityrepayment/>  
<f49\_2071\_bexitcompensation/>  
<f49\_2072\_bpensioncontribution/>  
<f49\_2073\_bmoderationcontribution/>  
<f49\_2074\_btotalsocialdeductions/>  
<f49\_2075\_bmutualityrepayment/>  
<f49\_2076\_anegativeamounttravel/>  
<f49\_2077\_anegativeamountmutuality/>  
<f49\_2078\_bnegativeamountmutuality/>  
<f49\_2081\_abenefitinkind>  
<f49\_2082\_aothercompensationwithdocuments>  
<f49\_2083\_aotherrepayment>  
<f49\_2084\_aflatrateothercompensation>  
<f49\_2085\_aotherrepayment>  
<f49\_2086\_bbenefitinkind>  
<f49\_2087\_bothercompensationwithdocuments>  
<f49\_2088\_botherrepayment>  
<f49\_2095\_bflatrateothercompensation>  
<f49\_2097\_botherrepayment>  
<f49\_2099\_anature>  
<f49\_2102\_anature>  
<f49\_2139\_bnature>  
<f49\_2140\_bnature>  
</Fiche28149>

4.2.3.23 Enregistrement "données" 281.50

FICHE 281.50

NO ZONE

1. N° .....	2.009
2. Nom et adresse du débiteur des revenus :	
• Nom .....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
• Numéro national.....	1.037
Accessoirement 1.027 à 1.036.	

Bénéficiaire des revenus

* Nom .....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* Numéro postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
* Profession exercée.....	2.107
* N° national ou N° d'entreprise (BCE).....(1).....	2.011
* N° BCE d'une personne physique (2).....	2.110
* ou date de naissance.....	2.012
* Lieu de naissance .....	2.105
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.).....	2.109
- Code "NATURE DU BENEFICIAIRE".....(1) (2).....	2.030
1 : bénéficiaire personne physique	
2 : bénéficiaire personne morale	

(1) Le Numéro national d'une personne morale est son numéro BCE. Lorsque le bénéficiaire des revenus est une personne morale (zone 2.030 = 2), la zone 2.011 doit donc contenir le numéro BCE. La zone 2.110 reste vide.

Lorsque le bénéficiaire des revenus est une personne physique (zone 2.030 = 1), et que vous connaissez le numéro national (non obligatoire) en 11 positions dont les 6 premières sont la date de naissance, vous pouvez le renseigner dans la zone 2.011.

(2) Depuis 2009, les personnes physiques exerçant une profession libérale (avocat, médecin, kiné etc.) ont reçu un n° BCE. Pour ces bénéficiaires le n° BCE doit obligatoirement être renseigné dans le champ 2.110. Si le bénéficiaire est une personne morale, ce champ **ne peut** être complété.

3. NATURE

a) Commissions, courtages, ristournes commerciales, etc.....	2.060
b) Honoraires et vacations.....	2.061
c) Avantages de toute nature.....	2.062

nature.....	2.103
d) Frais exposés pour compte du bénéficiaire.....	2.063
e) Total (2.060 + 2.061 + 2.062 + 2.063).....	2.064
f) Si le montant indiqué à la rubrique e comprend des indemnités à des sportifs, pour des prestations sportives, ou des indemnités à des formateurs, entraîneurs ou accompagnateurs pour des activités au profit de sportifs, mentionnez ici le montant compris dans ces indemnités qui a été versé à	
- des sportifs pour leurs prestations sportives :	2.066
- des arbitres, formateurs, entraîneurs pour leurs activités ou profits de sportifs	2.067
g) Si le montant indiqué à la rubrique e ne coïncide pas avec le montant payé au cours de l'année mentionnée au cadre 2, inscrivez ci-contre le montant réellement payé au cours de cette même année.(y compris les sommes qui ont un rapport avec d'autres périodes imposables) : .....	2.065
Si aucun paiement n'a eu lieu en <b>2022</b> , cochez la mention NEANT.	
Mention NEANT: .....	2.031
0 (zéro) : si pas d'application	
1 : si d'application	
4. Commentaire : précisions éventuelles sur les montants repris	2.099
À sous 4 a) – f).	2.102
Commentaire suite	2.139 et 2.140

#### Balises Fiche 281.50– XML

```

<Fiche28150>
  <f50_2030_aardpersoon />
  <f50_2031_nihil />
  <f50_2059_totaalcontrole />
  <f50_2060_commissies />
  <f50_2061_erelonenofvacatie />
  <f50_2062_voordelenaardbedrag />
  <f50_2063_kosten />
  <f50_2064_totaal />
  <f50_2065_werkelijkbetaaldb />
  <f50_2066_sportremuneration />
  <f50_2067_managerremuneration />
  <f50_2099_comment />
  <f50_2103_advantagenature />
  <f50_2107_uitgeoefendberoep />
  <f50_2109_fiscaalidentificat />
  <f50_2110_kbonbr />
</Fiche28150>

```

**4.2.3.24 Enregistrement "données" 281.60**

**ATTESTATION 281.60 (épargne-pension)**

**N0 ZONE**

1. N°.....	2.009
2. Dénomination et adresse de l'institution ou de l'entreprise :	
• Dénomination.....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte.....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune.....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	Accessoirement 1.027 à 1.036.
Identification du contribuable :	
* N° national.....	2.011
* ou date de naissance.....	2.012
* Lieu de naissance.....	2.105
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.).....	2.109
* Nom.....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
3.* N° du compte de la police.....	2.099
* Date d'ouverture du compte ou de la souscription de la police.....	2.055
* Nature du contrat.....	2.030
1 = compte-épargne collectif	
2 = compte-épargne individuel	
3 = assurance-épargne	
* Dénomination du compte-épargne collectif.....	2.102
4. Montant des versements effectués.....	2.060
5. En cas de transfert du total de l'épargne ou de la totalité de la réserve technique vers un nouveau contrat auprès d'une autre compagnie	
L'institution cédante mentionne :	
* nom de l'institution qui reçoit.....	2.103
* soit le montant de l'épargne transférée.....	2.061
soit le nombre de parts transférées (1).....	2.110
<b>(Attention : nombre de parts en 3 décimales – voir 4.2.3.2 : Remarques)</b>	

L'institution qui reçoit l'épargne mentionne :

* nom de l'institution cédante .....	2.107
* soit le montant de l'épargne transférée .....	2.062
soit le nombre de parts transférées (1) .....	2.111

**(Attention : nombre de parts en 3 décimales – voir 4.2.3.2 : Remarques)**

(1) En cas de transfert total en parts d'un fonds d'investissement commun:

* nom du fonds d'investissement commun .....	2.100
(éventuellement abréviation)	

En cas de transfert interne du total de l'épargne antérieurement constituée ou de la totalité de la réserve technique d'une assurance-épargne vers un nouveau contrat auprès de la même compagnie.

* N° de compte transféré ou de la police .....	2.101
--	-------

\*Les institutions et entreprises visées à l'article 145/15 doivent fournir les données concernant les contrats d'épargne-pension auprès de l'administration suivant les règles reprises dans les art. 145/8 à 145/16 CIR'92 et notamment jusqu'à l'année durant laquelle le contribuable atteint l'âge de 64 ans.

### Balises Fiche 281.60– XML

```
<Fiche28160>
<f60_2030_aardcontract />
<f60_2055_openingrekening />
<f60_2059_totaalcontrole />
<f60_2060_verrichtestortinge />
<f60_2061_overgedragenspaart />
<f60_2062_overgedragenspaart />
<f60_2099_rekeningofpolis />
<f60_2100_gemeensch_beleggingsfonds />
<f60_2101_overgedragenrekening />
<f60_2102_collspaarrekening />
<f60_2103_naaminstelling />
<f60_2107_overdragendeinstel />
<f60_2109_fiscaalidentificat />
<f60_2110_overgedragendeelbewijzen />
<f60_2111_overgedragendeelbewijzen />
</Fiche28160>
```

4.2.3.25 **Enregistrement "données" 281.61**

**ATTESTATION 281.61 (amortissements-intérêts) NO ZONE**

Attestation emprunt financement économie d'énergie .....	2.030
1 = oui	
0 = pas d'application	
Année des paiements .....	2.002
1.N°.de suite de l'attestation.....	2.009
2.Identification de l'emprunteur:	
* Nom .....	2.013
* Prénom .....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
<b>Seulement à remplir suite à une <u>subrogation, décharge ou adhésion</u> .....</b>	
du.....	2.055
au.....	2.158
et	
du.....	2.163
au.....	2.164
3. N° national de l'emprunteur.....	2.011
ou NIF numéro fiscal à l'étranger.....	2.109
date de naissance.....	2.012
4. N° de référence du contrat .....	2.099
Numéro de référence antérieur du contrat.....	2.102
(si modification pendant l'année du paiement)	
5. Date du contrat.....	2.056
6. Date d'échéance finale prévue.....	2.157
Modification date d'échéance finale .....	2.159
<i>Plusieurs occurrences possibles</i>	
Nouvelle date d'échéance finale	
Date de prise d'effet le	
7. Montant initial de l'emprunt qui se rapporte aux buts mentionnés au n°8	
a) Montant total de l'emprunt .....	2.060
b) Montant de l'emprunt garanti par une inscription hypothécaire...	2.061
Si modification .....	2.160

*Plusieurs occurrences*

montant de l'emprunt garanti par une inscription hypothécaire  
avec prise d'effet le... (date de modification).....

8. But de l'emprunt

Le but de l'emprunt est modifié par rapport au but ..... 2.032  
signalé à l'origine pour cet emprunt  
0 = non  
1 = oui

Construction d'une habitation pour un montant initial de ..... 2.062

Acquisition d'une habitation pour un montant initial de ..... 2.063

Transformation d'une habitation pour un montant initial de ..... 2.064

Rénovation d'une habitation qui ne constitue pas une transformation  
d'un bien immobilier en habitation  
pour un montant initial de ..... 2.065

Paiement des droits de succession ou de donation relatifs à une  
habitation pour un montant initial de ..... 2.067

Refinancement d'un emprunt hypothécaire contracté  
pour un des buts précités  
*plusieurs occurrences possible (champ xml)* 2.150

montant du contrat refinancé .....

montant du contrat à l'origine .....

date du contrat refinancé .....

numéro du contrat refinancé .....

S'il s'agit d'un emprunt antérieur au 1/01/2016 pour lequel les  
montants détaillés (ci-dessus) ne sont pas disponibles : 2.100

*1 = construction, 2 = acquisition, 3 = transformation, 4 = rénovation qui ne constitue pas une  
transformation d'un bien immobilier, 5 = paiement des droits de succession ou donation, 6 =  
refinancement, 7 = non précisé*

- le code doit être aligné à gauche dans la zone

- si plusieurs codes doivent être introduits pour un bénéficiaire, ils seront placés l'un à côté de  
l'autre (ex. : 236)

9. Situation de l'habitation ou des habitations pour laquelle ou lesquelles  
l'emprunt a été conclu ..... 2.151

*plusieurs occurrences possible (champ xml)*

Adresse .....

10. Montants payés relatifs au montant initial de l'emprunt repris en 7 a,

a) Amortissements en capital autres que ceux repris sous b ... 2.068

b) Remboursement anticipé intégral de l'emprunt  
montant en capital ..... 2.069

date du remboursement ..... 2.144

c) Intérêts ..... 2.070

11 Solde réel du montant initial de l'emprunt  
visés sous le 7,a au 31/12 de l'année du paiement ..... 2.071



12. Numéro national, numéro d'entreprise date de naissance nom prénom et adresse  
des éventuels autres co-contractants

*plusieurs occurrences possible (champ xml)*

NN/BCE –DATE NAISSANCE- NOM – PRENOM- Adresse

du (date début1) - au (date fin1) -

du (date début2) - au (date fin2)

2.152

**13. Prolongation de la durée dans le cadre de la crise corona** (à cocher et compléter  
uniquement s'il s'agit d'une prolongation de durée suite à un report de paiement accordé  
sous certaines conditions en raison de la crise corona). ..... 2.031

0 = pas d'application

1 = d'application avec une limite de 9 mois

2 = d'application sans limite de 9 mois

**Si le nombre de mois de prolongation est unique :**

Nombre de mois ..... 2.057

0 = refinancement où le nombre de mois de prolongation est inconnu

**Si l'emprunt concerne un contrat avec plusieurs nombres de mois de prolongation  
différents :**

**Nombres de mois de prolongation par contrat refinancé et par nombre de mois  
de prolongation distinct :**

*Plusieurs occurrences possibles (champ XML)..... 2.211*

Numéro du contrat

refinancé.....refinancedcontract

Nombre de mois de prolongation

covid.....monthsextension

0 = refinancement où le nombre de mois de prolongation est  
inconnu

X = pas de prolongation covid<sup>14</sup>

#### Balises XML- 281.61

<f61\_2030\_greenloan />

<f61\_2031\_coronavirusprolongation/> 1N

<f61\_2032\_modiffinality />

---

<sup>14</sup> La valeur X est utilisée lorsqu'on refinance dans un même contrat à la fois un contrat  
avec prolongation covid et un autre contrat sans prolongation covid. Le X est renseigné  
comme nombre de mois du contrat sans prolongation covid.

```

<f61_2055_datevalidbeg />
<f61_2056_loandate />
<f61_2057_coronavirusmonthsextension/>      8N
<f61_2060_totalloanamount />
<f61_2061_mortgageamount />
<f61_2062_finalityconstructamount />
<f61_2063_finalityacquisitamount />
<f61_2064_finalitytransformamount />
<f61_2065_finalitynohabitamount />
<f61_2067_finalitysuccessamount />
<f61_2068_norefundamount />
<f61_2069_anticiprefundamount />
<f61_2070_interestamount />
<f61_2071_realbalanceamount3112 />
<f61_2099_loanreference />
<f61_2100_objectifnoamountandbefore2016 />
<f61_2102_oldloanreference />
<f61_2144_refunddate />
<f61_2157_dateend />
<f61_2158_datevalidend />
<f61_2163_datevalidbeg2 />
<f61_2164_datevalidend2 />
<f61_2150_finalityrefinancstring />          xml
    <f61_finalityrefinancamount />          13N
    <f61_refinancoriginamount />           13N
    <f61_refinancdate />                   10 DATE
    <f61_refinancreference />              60 AN
<f61_2151_situatcountrystring />           xml
    <f61_situatadres />                   AN
<f61_2152_othercontractors />              xml
    <f61_NNBCEotherContractors />         11N
    <f61_birthdateotherContractors />     10 DATE
    <f61_nameotherContractors />          AN
    <f61_firstnameotherContractors />     AN
    <f61_addresotherContractors />        AN
    <f61_begdateotherContractors />       10 DATE
    <f61_enddateotherContractors />       10 DATE
    <f61_begdate2otherContractors />      10 DATE
    <f61_enddate2otherContractors />      10 DATE
<f61_2159_modifdateend/>                   xml
    <f61_modifdateend/>                   10 DATE
    <f61_modifdatendvalidbeg/>           10 DATE
<f61_2160_modifmodifmortgage/>             xml
    <f61_modifmortgageamount/>           13N
    <f61_modifmortgageamountvalidbeg/>    10 DATE
<f61_2211_multiplecoronavirusmonthextensions> XML
    <f61_refinancedcontract/>

```

<f61\_monthsextension/>  
</f61\_2211\_multiplecoronavirusmonthextensions>

**4.2.3.26 Enregistrement "données" 281.62**

**ATTESTATION 281.62 (assurance vie)**

NO ZONE

Année des paiements .....	2.002
1.N°.de suite de l'attestation.....	2.009
2.Identification du contractant :	
* Nom .....	2.013
* Prénom .....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
3. N° national du preneur d'assurance.....	2.011
ou NIF numéro fiscal à l'étranger.....	2.109
date de naissance.....	2.012
4. N° de référence du contrat.....	2.099
numéro de référence antérieur du contrat .....	2.102
5. Date du début du contrat .....	2.055
6. Date d'expiration du contrat .....	2.056
Date d'expiration indéterminée .....	2.031
7. Modification de la date d'expiration du contrat	
a) nouvelle date d'expiration du contrat .....	2.157
ou	
date d'expiration du contrat indéterminée...	2.033
0= pas d'application	
1= oui	
b) à partir du .....	2.158
8. Le contrat sert-il initialement à la garantie ou à la reconstitution d'un emprunt hypothécaire conclu pour une habitation (OUI/NON).	2.030
9. Modification de l'objet du contrat	
a) au 31/12 /.. (année paiement) le contrat sert-il à la garantie ou à la reconstitution d'un emprunt hypothécaire conclu pour une habitation (OUI/NON ) .....	2.032
b) à partir du .....	2.093

-----	
10. Bénéficiaires en cas de décès au 31/12 (année de paiement)...2.150	
<i>plusieurs occurrences possible (champ xml)</i>	
- bénéficiaires	
- à partir du	
11. Montant assuré au début du contrat	
a) en cas de vie.....	2.060
	ou
	2.153
b) en cas de décès.....	2.061
	ou
	2.154
12 Montant assuré au 31/12/.. (année paiement)	
a) en cas de vie .....	2.062
	ou
	2.155
b) en cas de décès .....	2.063
	ou
	2.156
13. Montant des primes qui ont été payées pour la constitution d'une rente ou d'un capital en cas de vie et/ou en cas de décès (à l'exclusion, le cas échéant, du montant qui se rapporte à l' (aux) assurance(s) complémentaire(s)) .....	2.064

Balises XML- 281.62

```

<f62_2030_finalitylifeins />
<f62_2031_undeflifeinsdateend />
<f62_2032_modiffinality3112 />
<f62_2033_modifundeflifeinsdatend />
<f62_2055_lifeinsdatebegin />
<f62_2056_lifeinsdateend />
<f62_2060_lifeinsamountiflifedbeg/>
<f62_2061_lifeinsamountifdeadbeg />
<f62_2062_lifeinsamountiflife3112 />
<f62_2063_lifeinsamountifdead3112 />
<f62_2064_lifeinsamountprime />
<f62_2093_modifdatefinality3112 />
<f62_2099_lifeinsreference />
<f62_2102_oldlifeinsreference />
<f62_2153_lifeinsnoteiflifebeg />
<f62_2154_lifeinsnoteifdeadbeg />
<f62_2155_lifeinsnoteiflife3112 />

```

<f62\_2156\_lifeinsnoteifdead3112 />

<f62\_2157\_modifdateend />

<f62\_2158\_modifdateendeffect />

<f62\_2150\_recipientifdead />

<f62\_recipient/>

<f62\_daterecipient/>

xml

AN

10 DATE

**4.2.3.27 Enregistrement "données" 281.63**

<b>ATTESTATION 281.63 (Protection juridique)</b>	<b>ZONE</b>	<b>NR</b>
Année des paiements .....		2.002
<b>1. N°.....</b>		<b>2.009</b>
<b>2. Débiteur des revenus :</b>		
• Dénomination.....	1.011-1.012	
• Rue et n°/boîte.....	1.013	
• Code postal.....	1.014	
• Commune .....	1.015	
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005	
Accessoirement 1.027 à 1.036.		
<b>Identification du contribuable :</b>		
* N° national.....		2.011
* ou date de naissance.....		2.012
* Lieu de naissance .....		2.105
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.) .....		2.109
* Nom .....		2.013
* Prénom.....		2.114
* Rue et n°/boîte.....		2.015
* N° postal.....		2.016
* Code postal étranger		2.112
* Commune.....		2.017
* Pays.....		2.018
<b>4. N° de référence du contrat .....</b>		<b>2.099</b>
Numéro de référence antérieur du contrat.....		2.102
(si modification pendant l'année du paiement)		
<b>5. Montants des primes d'assurance.....</b>		<b>2.060</b>
<b>6. Confirmation que le contrat satisfait à toutes les conditions du chapitre 2 de la loi du 22.04.2019 visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique.</b>		<b>2.032</b>

1 = oui  
2 = non  
0 = pas d'application

Balises Fiche 281.63– XML

<f63\_2060\_bedrag />  
<f63\_2099\_assurancereference />  
<f63\_2102\_oldassurancereference />  
<f63\_2032\_conditionsrespected />





**4.2.3.28 Enregistrement "données" 281.71**

<b>ATTESTATION 281.71 (libéralités)</b>	<b>N0 ZONE</b>
1. N° .....	2.009
2. Identification du donateur :	
* N° national.....	2.011
* date de naissance.....	2.012
* Lieu de naissance .....	2.105
* Nom.....	2.013
* Prénoms .....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
3. Dénomination et adresse de l'organisation	
* Numéro d'entreprise de l'organisation (BCE) .....	1.005
* Dénomination .....	1.011 - 1.012
* Rue et n°/boîte.....	1.013
* N° postal .....	1.014
* Commune .....	1.015
Montant des libéralités .....	2.060
Nature du donateur.....	2.030
1 = le donateur est une personne physique	
2 = le donateur est une personne morale	
Délivrance sur base de (**).....	2.045
01 = article 145/33, 1°,a	
02 = article 145/33, 1°,b	
03 = article 145/33, 1°,c	
04 = article 145/33, 1°,d	
05 = article 145/33, 1°,e	
06 = article 145/33, 1°,f	
07 = article 145/33, 1°,g	
08 = article 145/33, 1°,h	
09 = article 145/33, 1°,i	
10 = article 145/33, 1°,j	
11 = article 145/33, 1°,k	
12 = article 145/33, 1°, l	
13 = article 145/33, 2°	
14 = article 145/33,,3°	
16 = article 145/33,4° a	
17 = article 145/33,4° b	
18 = plusieurs articles concernés (**)	Zone obligatoire - voir annexe 2

Balises Fiche 281.71– XML

```
<Fiche28171>  
  <f71_2030_aardschenker />  
  <f71_2045_uitreikingopbasisvan />  
  <f71_2059_totaalcontrole />  
  <f71_2060_bedragliberaliteiten />  
</Fiche28171>
```

**4.2.3.29 Enregistrement "données" 281.72**

**ATTESTATION 281.72 (Monuments, sites biens classés)**

**N0 ZONE**

1.	N° .....	2.009
2.		
	* N° national ou Numéro Bis.....	2.011
	* ou date de naissance .....	2.012
	* Lieu de naissance .....	2.105
	* ou numéro d'identification fiscale (NIF) .....	2.109
	* Nom .....	2.013
	* Prénom.....	2.114
	* Rue et N° /boîte.....	2.015
	* N° postal.....	2.016
	* Commune.....	2.017
	* Pays.....	2.018
3.	*Référence du bien immobilier.....	2.099
	* Données cadastrale.....	2.139
	* Rue N° /bte .....	2.106
	* Code Postal.....	2.104
	* Commune .....	2.103
	* Date la décision de classement .....	2.055
	* Date de la communication du classement	2.056
4.	travaux d'entretien:	
	* Pourcentage de propriété du bien	2.047
	* Brève description des travaux d'entretien	2.140
	* Montant des travaux d'entretien supporté par le propriétaire	2.060
	* Montant qui entre en ligne de compte pour la réduction d'impôt	<b>385</b> 2.061
	* Montant n'entre pas en ligne de compte pour la réduction d'impôt	2.062

**Balises**

<Fiche28172>

<f72\_2047\_eigendomspercentageaanvrager />

<f72\_2055\_datumbeschermingsbesluit />

<f72\_2056\_datumberichtgoedkeuring />

<f72\_2059\_totaalcontrole />

<f72\_2060\_totalekosten />

<f72\_2061\_kosteninaanmerkingbelastingvermindering />

<f72\_2062\_kostennietinaanmerkingbelastingvermindering />

<f72\_2099\_referentieonroendergoed />

<f72\_2103\_gemeenteonroendergoed />

<f72\_2104\_postcodebelgischonroendergoed />

<f72\_2106\_adresonroendergoed />

<f72\_2139\_kadastralegegevens />  
<f72\_2140\_kortebeschrijvingwerken />  
</Fiche28172>

4.2.3.30 **Enregistrement "données" 281.77**

**ATTESTATION 281.77 (Réduction d'impôt tax shelter « COVID-19 »)..... N° ZONE**

N° de suite..... 2.009

Année à laquelle l'attestation se rapporte..... 2.002

Société émettrice de l'attestation

- N° BCE (n° d'entreprise)..... 1.005
- Nom de la société ..... 1.011 - 1.012
- Rue + n°/boîte..... 1.013
- Code postal..... 1.014
- Commune ..... 1.015

Coordonnées du souscripteur

- Nom ..... 2.013
- Prénom ..... 2.114
- Rue + n°/boîte..... 2.015
- Code postal..... 2.016
- Code postal étranger ..... 2.112
- Commune ..... 2.017
- Pays..... 2.018
- Numéro du registre national..... 2.011
- ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.) à l'étranger ..... 2.109
- Date de naissance ..... 2.012
- Lieu de naissance ..... 2.105

Date de l'investissement

Date de la libération totale des actions ou parts..... 2.056

Type d'attestation ..... 2.046

1 = Attestation concernant l'année d'acquisition des actions ou parts

2 = Attestation concernant une des cinq années suivant celle de l'acquisition des actions ou parts

3 = Attestation concernant l'année au cours de laquelle une reprise **partielle** de la réduction d'impôt doit avoir lieu

Complétez la balise 2.046 avec le(s) type(s) d'attestation qui convient (conviennent). En cas de cession partielle des actions ou parts, les types 2 et 3 d'attestation doivent être complétés. **Veillez indiquer la valeur 23 dans la zone 2.046 dans ce cas.**

Identification du responsable certificateur auprès de la société émettrice ..... 2.103

Fonction du responsable auprès de la société émettrice..... 2.106

1. Attestation concernant l'année d'acquisition des actions ou parts

**certifie :**

- que les conditions prévues à l'article 15, § 1<sup>er</sup> et 2, de la loi du 15.07.2020 portant diverses mesures fiscales urgentes en raison de la pandémie du COVID-19 (CORONA III, MB 23.07.2020) sont respectées **et**
- que le souscripteur est encore en possession des actions ou parts au 31/12/2022.

**Certification des deux points ci-dessus : ..... 2.031**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

Le chiffre d'affaire de la société (en euros) :

- pour la période du 14 mars 2020 au 30 avril 2020 est de ..... 2.060
- pour la période du 14 mars 2019 au 30 avril 2019 est de ..... 2.061

Dans le cas où la société a été constituée après le 14 mars 2019 autrement que dans le cadre d'une fusion ou d'une scission de sociétés, le chiffre d'affaire de la société :

- pour la période du 14 mars 2020 au 30 avril 2020 est de ..... 2.060
- envisagé dans le plan financier pour la même période est de ..... 2.062

Le montant souscrit par le souscripteur précité est de (EUR) ..... 2.063

Le montant qui peut donner droit à la réduction d'impôt est de (EUR) ..... 2.064

2. Attestation concernant une des cinq années suivant celle de l'acquisition des actions ou parts

**certifie :**

- que **toutes**<sup>15</sup> les actions ou parts concernées sont toujours en possession du souscripteur au 31/12/2022

**et**

- que les 5 conditions prévues à l'article 15, § 2, alinéa 3, de la loi du 15.07.2020 précitée sont remplies.

**Certification des deux points ci-dessus : ..... 2.032**

1 = oui

2 = non

0 = pas d'application

En cas de cession partielle des actions ou part<sup>16</sup> cette année ou une année antérieure

Nombre<sup>17</sup> des actions ou parts **conservées** ..... 2.110

**certifie :**

- que les actions ou parts **conservées** sont toujours en possession du souscripteur au 31/12/2022

**et**

- que les 5 conditions prévues à l'article 15, § 2, alinéa 3, de la loi du 15.07.2020 précitée sont remplies.

**Certification des deux point ci-dessus : ..... 2.034**

1 = oui

2 = non

0 = pas d'application

---

<sup>15</sup> Si une partie des actions a été cédée, il faut compléter la rubrique suivante « En cas de cession partielle des actions ou parts ».

<sup>16</sup> Dans ce cas, il faut également compléter la rubrique 3.2 de l'attestation du type 3 ci-après.

<sup>17</sup> Nombre entier

3. Attestation concernant l'année au cours de laquelle une reprise partielle de la réduction d'impôt doit avoir lieu

3.1 En cas de cession de la totalité des actions ou parts au cours du délai de 60 mois suivant l'acquisition

**certifie :**

- que le nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt est de (en mois)..... 2.057

**Certification du point ci-dessus : ..... 2.033**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

3.2 En cas de cession partielle des actions ou parts au cours du délai de 60 mois suivant l'acquisition<sup>18</sup>

nombre<sup>19</sup> des actions ou parts qui sont **cédées**..... 2.111

**certifie :**

- que les actions ou parts mentionnées dans la zone **2.111** ont été cédées ;
- que le nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt est de (en mois)..... 2.058

**Certification des deux points ci-dessus : ..... 2.035**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

3.3 Lorsque la société ne respecte par une des conditions au cours du délai de 60 mois suivant la libération des actions ou parts<sup>20</sup>

**certifie :**

- que le nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt est de (en mois)..... 2.118

**Certification du point ci-dessus : ..... 2.036**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

---

<sup>18</sup> Dans ce cas, il faut également compléter la rubrique « En cas de cession partielle des actions ou parts » de l'attestation du type 2 ci-avant.

<sup>19</sup> Nombre entier

<sup>20</sup> Article 15, §2, al. 3, loi du 15.07.2020, portant diverses mesures fiscales urgentes en raison de la pandémie du COVID-19 (CORONA III) (MB 23.07.2020).



Balises Fiche 281.77-XML

```
<Fiche28177/>  
<f77_2031_conditionsmetfirstyear/>  
<f77_2032_conditionsmetotheryears/>  
<f77_2033_certificationmonthstotalsale/>  
<f77_2034_conditionsmetotheryearspartialsale/>  
<f77_2035_certificationmonthspartialsale/>  
<f77_2036_certificationbreachofcondition>  
<f77_2046_typetaxshelter/>  
<f77_2056_investmentdate/>  
<f77_2057_monthstotalsale/>  
<f77_2058_monthspartialsale/>  
<f77_2059_totaalcontrole/>  
<f77_2060_revenuema2020/>  
<f77_2061_revenuema2019/>  
<f77_2062_plannedrevenuema2020/>  
<f77_2063_amountsubscribed/>  
<f77_2064_amountdeductible/>  
<f77_2103_certifiercompany/>  
<f77_2106_functioncertifier/>  
<f77_2109_fiscaalidentificat/>  
<f77_2110_nbshareskept/>  
<f77_2111_nbsharessold/>  
<f77_2118_monthsbreachofcondition>
```

**4.2.3.31 Enregistrement “données” 281.78**

**ATTESTION 281.78 (Attestation pour exonération passif social)..... ZONE N°**

N° de suivi ..... 2.009

Année durant laquelle la période imposable se termine ..... 2.002

**1. Période imposable**

\* Date de début : .././..... 2.157

\* Date de fin : .././..... 2.158

**2. Données relatives à l’employeur**

\* N°BCE ..... 1.005

\* Dénomination ..... 1.011 - 1.012

\* Rue et n°/boîte ..... 1.013

\* N° postal..... 1.014

\* Commune..... 1.015

\* Accessoirement 1.027 à 1.035

**3. Données relatives au travailleur pour l’exonération passif social :**

\* N° national..... 2.011

\* ou date de naissance ..... 2.012

\* Lieu de naissance..... 2.105

\* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.)..... 2.109

\* Nom ..... 2.013

\* Prénom..... 2.114

\* Rue et n°/boîte ..... 2.015

\* N° postal..... 2.016

\* Code postal étranger ..... 2.112

\* Commune..... 2.017

\* Pays ..... 2.018

**4. Données relatives à l’emploi passif social :**

a) La date d’entrée en service ..... 2.055

b) L’ancienneté acquise dans le statut unique (en nombre d’années)..... 2.090

c) Montant de l’exonération

- pour la quatrième année du cycle de 5 ans commencé durant la période imposable se terminant en 2019..... 2.067

- pour la troisième année du cycle de 5 ans commencé durant la période imposable se terminant en 2020..... 2.066

- pour la deuxième année du cycle de 5 ans commencé durant la période imposable se terminant en 2021..... 2.065

- pour la première année du cycle de 5 ans commencé durant la période imposable se terminant en 2022..... 2.064

- total :..... 2.061

d) Le cas échéant, la date de fin du contrat de travail ..... 2.056

- e) Le cas échéant, le montant de la reprise de l'exonération appliquée au cours des périodes imposables précédentes, qui est repris dans les bénéfices ou les profits de la période imposable ..... 2.062
- f) Rémunération mensuelle brute moyenne plafonnée du travailleur (y compris les cotisations de sécurité sociale du travailleur) ..... 2.063

Balises Fiche 281.78– XML

```
<Fiche28178>  
  <f78_2055_datumvanindienst/>  
  <f78_2056_datumvanvertrek/>  
  <f78_2059_totaalcontrole/>  
  <f78_2061_totalexemption/>  
  <f78_2062_bedraginwinstenofbaten/>  
  <f78_2063_brutobezoldigingen/>  
  <f78_2064_firstyearexemption/>  
  <f78_2065_secondyearexemption/>  
  <f78_2066_thirdyearexemption/>  
  <f78_2067_fourthyearexemption/>  
  <f78_2068_fifthyearexemption/>  
  <f78_2090_ancienniteit/>  
  <f78_2109_fiscaalidentificat/>  
  <f78_2157_startdateaccountancy/>  
  <f78_2158_enddateaccountancy/>  
</Fiche28178>
```

**4.2.3.32 Enregistrement “données” 281.79**

**ATTESTATION 281.79 (pension exonérée non-résident)**

ZONE NR

<b>N° de suivi</b>	.....	<b>2.009</b>
1. Année des paiements	.....	2.002
<b>2. Données relatives à l'institution distributrice</b>		
• Dénomination.....	1.011-1.012	
• Rue et n°/boîte.....	1.013	
• Code postal.....	1.014	
• Commune.....	1.015	
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005	
Accessoirement 1.027 à 1.036.		
<b>3. Identification du contribuable :</b>		
* N° national.....		2.011
* ou date de naissance.....		2.012
* Lieu de naissance.....		2.105
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.) <sup>21</sup> .....		2.109
* Nom.....		2.013
* Prénom.....		2.114
* Rue et n°/boîte.....		2.015
* N° postal.....		2.016
* Code postal étranger.....		2.112
* Commune.....		2.017
* Pays.....		2.018
<b>4. Informations suivantes relatives à la prestation:</b>		
a) Le numéro unique de contrat ou de police, ou, à défaut, le numéro unique grâce auquel l'affilié est identifié ;		2.099
b) Le montant total de la prestation, après retenue des cotisations sociales obligatoires et avant retenue des impôts ou précomptes sous la forme d'une des dénominations suivantes :		
1. Pension		2.060
2. Pension anticipée		2.061
3. Pension de survie		2.062
4. Invalidité ou incapacité de travail		2.063
5. Autre		2.064
c) La raison du paiement de la prestation, sous la forme d'une des mentions suivantes:		2.100
1. Paiement à l'échéance finale		

<sup>21</sup> Le numéro d'identification étranger, c'est-à-dire : numéro d'identification (NIF), numéro sécurité sociale ou un autre numéro d'identification

2. Rachat sans condition
3. Rachat pour cause d'invalidité ou de situation médicale
4. Rachat dans d'autres circonstances
5. Paiement pour autre raison
6. Cession pour cause de succession
7. Cession pour cause de donation
8. Cession pour cause de vente
9. Cession pour une autre cause

Si plusieurs codes doivent être introduits pour un bénéficiaire,  
ils seront placés l'un à côté de l'autre (ex. 123).

- d) Périodicité du paiement de la prestation, sous la forme suivante : 2.032  
0= versement unique du capital  
1 = versements multiples
- e) Unité monétaire<sup>22</sup> dans laquelle le montant est versé 2.103
5. Données relatives à la constitution de la pension:
- a) **Le nom, le forme juridique et l'adresse** des entreprises et des sociétés qui ont payé des primes et versements pour la pension à l'institution de pension 2.139
- b) Si la pension est totalement ou partiellement composée de réserves de pensions reportées:
1. **Le nom, le forme juridique et l'adresse** de l'institution de pension de laquelle les réserves ont été reportées 2.140
  2. **Le nom, le forme juridique et l'adresse** des entreprises et des sociétés qui ont payé des primes et versements pour la pension à l'institution de pension 2.153
- c) Si cela concerne une pension de survie ou une prestation à l'occasion du décès, ou si une partie des droits de pension est transférée à l'occasion d'un divorce : **le nom de la personne dans le chef de laquelle les droits de pension ont été constitués.** 2.154

---

<sup>22</sup> Pour la devise, il faut indiquer le code ISO 4217 à 3 caractères en lettres majuscules.

Balises Fiche 281.79– XML

```
<Fiche28179>  
<f79_2032_frequency \>  
<f79_2060_pension \>  
<f79_2061_earlyretirement \>  
<f79_2062_survivorspension \>  
<f79_2063_incapacitypension \>  
<f79_2064_otherpension \>  
<f79_2099_referencenumberpolicyholder\>  
<f79_2100_objectpayment \>  
<f79_2103_currency \>  
<f79_2109_fiscaalidentificat/>  
<f79_2139_adresscompanypension \>  
<f79_2140_adresspensioninstitutionreserves \>  
<f79_2153_adresscompanytransferout \>  
<f79_2154_nameentitledpersonforpension\>  
</Fiche28179>
```

**4.2.3.33 Enregistrement "données" 281.80**

**FICHE 281.80 (Chèques 'travail de proximité' ou ALE) N° ZONE**

1. N° .....	2.009
Année des paiements .....	2.002
2. Identification du contribuable :	
* N° national.....	2.011
* ou date de naissance.....	2.012
* ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.) .....	2.109
* Nom et prénoms.....	2.013
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
Nature du contribuable	2.030
1 = est une personne physique	
2 = est une personne morale	
3. Dénomination et adresse de l'institution ou de l'entreprise qui a introduit le fichier :	
• Dénomination.....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4. Chèques ALE Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne	
Montant total des chèques délivrés.....	2.060
Montant total des chèques remboursés .....	2.061
Total .....	2.062
5. Chèques-travail de proximité Région flamande	
Montant total des chèques délivrés.....	2.064
Montant total des chèques remboursés .....	2.065
<b>TOTAL (2.064-2.065)</b>	
Total (si positif) .....	2.066
Total (si négatif) .....	2.068

6. A reprendre dans votre déclaration fiscale suivant domicile fiscal  
au 1er janvier de l'exercice d'imposition

Soit région <b>Bruxelles-Capitale et la Région wallonne</b> à côté du code 3365 (ou 4365):	<b>365</b>	2.063
Soit <b>Région flamande</b> à côté du code 3363 (ou 4363):	<b>363</b>	2.067
<b>solde négatif</b>		<b>2.069</b>

Balises Fiche 281.80– XML

```
<Fiche28180>  
<f80_2030_aardpersoon/>  
<f80_2059_totaalcontrole/>  
<f80_2060_totaalafgeleverdecheques/>  
<f80_2061_totaalterugbetaaldecheques/>  
<f80_2062_totaal12/>  
<f80_2063_totaalrub365/>  
<f80_2064_totaalafgeleverdewijkwerken/>  
<f80_2065_totaalterugbetaaldewijkwerken/>  
<f80_2066_totaalwijkwerken/>  
<f80_2067_totaalrub363/>  
<f80_2068_totaalwijkwerkenneg/>  
<f80_2069_rub363negatiefsaldo/>  
</Fiche28180>
```



<b>4.2.3.34 Enregistrement "données" 281.81</b>		
<b>FICHE 281.81 (Titres-services)</b>		<b>N° Champ</b>
1. N° .....		2.009
2. Identification du contribuable :		
* N° national../ N° BCE.....		2.011
* date de naissance.....		2.012
* N° d'identification fiscale (NIF) .....		2.109
* Nom .....		2.013
* prénom (*) .....		2.114
* nom du conjoint ou du cohabitant légal.....		2.014
* Rue et n°/boîte.....		2.015
* N° postal.....		2.016
* Commune.....		2.017
* Pays.....		2.018
3. Dénomination et adresse de l'organisation		
* Numéro d'entreprise de l'organisation (BCE) .....		1.005
* Dénomination .....	1.011 - 1.012	
* Rue et n°/boîte.....		1.013
* N° postal .....		1.014
* Commune .....		1.015
Accessoirement 1.027 à 1.035		
<b>4. Titres- services personnes physiques</b>		
A. Nombre de titres-services achetés		
Valeur nominale 7,50 Euros		
Nombre de titres.....		2.089
Montant .....		2.060
Valeur nominale 8,50 Euros		
Nombre de titres.....		2.090
Montant .....		2.061
Valeur nominale 9,00 Euros		
Nombre de titres.....		2.091
Montant .....		2.062
Valeur nominale 9,50 Euros		
Nombre de titres.....		2.092
Montant .....		2.063
Valeur nominale 10,00Euros		
Nombre de titres.....		2.094
Montant .....		2.076
Montant <b>Total</b> titres achetés.....		2.083

B. Nombre de titres-services remboursés

Valeur nominale 7,50 Euros		
Nombre de titres.....		2.095
Montant .....		2.077
Valeur nominale 8,50 Euros		
Nombre de titres.....		2.096
Montant .....		2.078
Valeur nominale 9,00 Euros		
Nombre de titres.....		2.097
Montant .....		2.079
Valeur nominale 9,50 Euros		
Nombre de titres.....		2.098
Montant .....		2.081
Valeur nominale 10,00Euros		
Nombre de titres.....		2.110
Montant .....		2.082
Montant <b>Total</b> titres remboursés.....		2.084
C. Montant complémentaire .....		2.085
D. A reprendre dans votre déclaration fiscale		
- Soit .....	<b>364</b>	2.086
- Soit ... (région wallonne).....	<b>366</b>	2.087
Intervention régionale dans l'achat de Titres services .....		2.080
(uniquement pour complété par SPF Finances)		

5. Remboursements à des entreprise agréées

a) N° d'identification de l'entreprise auprès de Sodexo .....		2.099
b) Montant comptabilisé (*) janvier .....		2.064
février .....		2.065
mars .....		2.066
avril .....		2.067
mai .....		2.068
juin .....		2.069
juillet.....		2.070
août .....		2.071

septembre .....	2.072
octobre .....	2.073
novembre .....	2.074
décembre .....	2.075

(\*) mentionner ici les montants qui ont été enregistrés comme contre-valeur pour l'entreprise agréée, indépendamment du traitement ultérieur de ces sommes (saisie, blocage, virement à des tiers, remboursement à l'Onem)

Balises Fiche 281.81– XML

<Fiche28181>

<f81\_2059\_totaalcontrole/>  
 <f81\_2060\_bedragaangek750/>  
 <f81\_2061\_bedragaangek850/>  
 <f81\_2062\_bedragaangek900/>  
 <f81\_2063\_bedragaangek950/>  
 <f81\_2064\_january/>  
 <f81\_2065\_february/>  
 <f81\_2066\_march/>  
 <f81\_2067\_april/>  
 <f81\_2068\_may/>  
 <f81\_2069\_june/>  
 <f81\_2070\_july/>  
 <f81\_2071\_august/>  
 <f81\_2072\_septembre/>  
 <f81\_2073\_october/>  
 <f81\_2074\_november/>  
 <f81\_2075\_december/>  
 <f81\_2076\_bedragaangek1000/>  
 <f81\_2077\_bedragterugb750/>  
 <f81\_2078\_bedragterugb850/>  
 <f81\_2079\_bedragterugb900/>  
 <f81\_2080\_VHPA/>  
 <f81\_2081\_bedragterugb950/>  
 <f81\_2082\_bedragterugb1000/>  
 <f81\_2083\_totaalbedragaangek/>  
 <f81\_2084\_totaalbedragterugb/>  
 <f81\_2085\_bedragcompl/>  
 <f81\_2086\_bedrag364/>  
 <f81\_2087\_anntal366/>  
 <f81\_2089\_aantalaangek750/>  
 <f81\_2090\_aantalaangek850/>  
 <f81\_2091\_aantalaangek900/>  
 <f81\_2092\_aantalaangek950/>  
 <f81\_2094\_aantalaangek1000/>  
 <f81\_2095\_aantalterugb750/>  
 <f81\_2096\_aantalterugb850/>  
 <f81\_2097\_aantalterugb900/>

<f81\_2098\_aantalrugb950/>  
<f81\_2099\_reference/>  
<f81\_2109\_fiscaalidentificat/>  
<f81\_2110\_aantalrugb1000/>  
</Fiche28181>

**4.2.3.35 Enregistrement "données" 281.82**

**ATTESTATION 281.82 (Fonds de réserve organisme assureur) N° ZONE**

1. N° .....	2.009
2. Identification du contribuable :	
* N° national.....	2.011
* ou date de naissance.....	2.012
* ou Lieu de naissance .....	2.105
* Nom.....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
3. Dénomination et adresse de l'institution ou de l'entreprise qui a introduit le support magnétique :	
• Dénomination.....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
	Accessoirement 1.027 à 1.036.
4. Cotisation « responsabilité financière »	
Montant régime ordinaire.....	2.060
Montant indépendant.....	2.061

**Balises Fiche 281.82– XML**

```
<Fiche28182>
  <f82_2060_algemenereregeling/>
  <f82_2061_zelfstandige/>
</Fiche28182>
```

4.2.3.36 **Enregistrement "données" 281.83**

**ATTESTATION 281.83 (Réduction d'impôt second tax shelter « COVID-19 »)**

..... N° ZONE

N° de suite..... 2.009

Année à laquelle l'attestation se rapporte..... 2.002

Émetteur de la présente attestation

- N° BCE (n° d'entreprise)..... 1.005
- Nom de la société ..... 1.011 - 1.012
- Rue + n°/boîte..... 1.013
- Code postal..... 1.014
- Commune ..... 1.015

Coordonnées du souscripteur

- Nom ..... 2.013
- Prénom ..... 2.114
- Rue + n°/boîte..... 2.015
- Code postal..... 2.016
- Code postal étranger ..... 2.112
- Commune ..... 2.017
- Pays..... 2.018
- Numéro du registre national..... 2.011
- ou numéro d'identification fiscale (N.I.F.) à l'étranger ..... 2.109
- Date de naissance ..... 2.012
- Lieu de naissance ..... 2.105

Date de l'investissement

Date de la libération totale des actions ou parts ..... 2.056

Type d'attestation ..... 2.046

1 = Attestation concernant l'année d'acquisition des actions ou parts

2 = Attestation concernant une des cinq années suivant celle de l'acquisition des actions ou parts

3 = Attestation concernant l'année au cours de laquelle une reprise **partielle** de la réduction d'impôt doit avoir lieu

Complétez la balise 2.046 avec le(s) type(s) d'attestation qui convient (conviennent). En cas de cession partielle des actions ou parts, les types 2 et 3 d'attestation doivent être complétés. **Veillez indiquer la valeur 23 dans la zone 2.046 dans ce cas.**

Identification du responsable certificateur auprès de la société émettrice ..... 2.103

Fonction du responsable auprès de la société émettrice..... 2.106

1. Attestation concernant l'année d'acquisition des actions ou parts

**certifie :**

- que les conditions prévues à l'article 12, § 1er et 2, de la loi du 02.04.2021 portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19 (MB 13.04.2021) sont respectées **et**
- que le souscripteur est encore en possession des actions ou parts au 31/12/2022.

**Certification des deux points ci-dessus :..... 2.031**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

Le chiffre d'affaire de la société (en euros) :

- pour la période du 02.11.2020 au 31.12.2020 est de..... 2.060
- pour la période du 02.11.2019 au 31.12.2019 est de ..... 2.061

Dans le cas où la société a été constituée après le 02.11.2019 autrement que dans le cadre d'une fusion ou d'une scission de sociétés, le chiffre d'affaire de la société :

- pour la période du 02.11.2020 au 31.12.2020 est de ..... 2.060
- envisagé dans le plan financier pour la même période est de ..... 2.062

Le montant souscrit par le souscripteur précité est de (EUR)..... 2.063

Le montant qui peut donner droit à la réduction d'impôt est de (EUR) ..... 2.064

2. Attestation concernant une des cinq années suivant celle de l'acquisition des actions ou parts

**certifie :**

- que **toutes**<sup>23</sup> les actions ou parts concernées sont toujours en possession du souscripteur au 31/12/2022

**et**

- que les 5 conditions prévues à l'article 12, § 2, alinéa 3, de la loi du 02.04.2021 précitée sont remplies.

**Certification des deux points ci-dessus : ..... 2.032**

1 = oui

2 = non

0 = pas d'application

En cas de cession partielle des actions ou part<sup>24</sup> cette année ou une année antérieure

Nombre<sup>25</sup> des actions ou parts **conservées** ..... 2.110

**certifie :**

- que les actions ou parts **conservées** sont toujours en possession du souscripteur au 31/12/2022

**et**

- que les 5 conditions prévues à l'article 12, § 2, alinéa 3, de la loi du 02.04.2021 précitée sont remplies.

**Certification des deux point ci-dessus : ..... 2.034**

1 = oui

2 = non

0 = pas d'application

---

<sup>23</sup> Si une partie des actions a été cédée, il faut compléter la rubrique suivante « En cas de cession partielle des actions ou parts ».

<sup>24</sup> Dans ce cas, il faut également compléter la rubrique 3.2 de l'attestation du type 3 ci-après.

<sup>25</sup> Nombre entier



3. Attestation concernant l'année au cours de laquelle une reprise partielle de la réduction d'impôt doit avoir lieu

3.1 En cas de cession de la totalité des actions ou parts au cours du délai de 60 mois suivant l'acquisition

**certifie :**

- que le nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt est de (en mois)..... 2.057

**Certification du point ci-dessus : ..... 2.033**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

3.2 En cas de cession partielle des actions ou parts au cours du délai de 60 mois suivant l'acquisition<sup>26</sup>

nombre<sup>27</sup> des actions ou parts qui sont **cédées**..... **2.111**

**certifie :**

- que les actions ou parts mentionnées dans la zone **2.111** ont été cédées ;
- que le nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt est de (en mois)..... 2.058

**Certification des deux points ci-dessus : ..... 2.035**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

3.3 Lorsque la société ne respecte par une des conditions au cours du délai de 60 mois suivant la libération des actions ou parts<sup>28</sup>

**certifie :**

- que le nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt est de (en mois)..... 2.118

**Certification du point ci-dessus : ..... 2.036**

- 1 = oui
- 2 = non
- 0 = pas d'application

---

<sup>26</sup> Dans ce cas, il faut également compléter la rubrique « En cas de cession partielle des actions ou parts » de l'attestation du type 2 ci-avant.

<sup>27</sup> Nombre entier

<sup>28</sup> Article 12, §2, al. 3, loi du 02.04.2021, portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19 (MB 13.04.2021).

Balises Fiche 281.83-XML

```
<Fiche28183>  
  <f83_2031_conditionsmetfirstyear/>  
  <f83_2032_conditionsmetotheryears/>  
  <f83_2033_certificationmonthstotalsale/>  
  <f83_2034_conditionsmetotheryearspartialsale/>  
  <f83_2035_certificationmonthspartialsale/>  
  <f83_2036_certificationbreachofcondition>  
  <f83_2046_typetaxshelter/>  
  <f83_2056_investmentdate/>  
  <f83_2057_monthstotalsale/>  
  <f83_2058_monthspartialsale/>  
  <f83_2059_totaalcontrole/>  
  <f83_2060_revenuema2020/>  
  <f83_2061_revenuema2019/>  
  <f83_2062_plannedrevenuema2020/>  
  <f83_2063_amountsubscribed/>  
  <f83_2064_amountdeductible/>  
  <f83_2103_certifiercompany/>  
  <f83_2106_functioncertifier/>  
  <f83_2109_fiscaalidentificat/>  
  <f83_2110_nbshareskept/>  
  <f83_2111_nbsharessold/>  
  <f83_2118_monthsbreachofcondition>  
</Fiche28183>
```

**4.2.3.37 Enregistrement "données" 281.84**

**ATTESTATION 281.84 ( Fonds Microfinancement)**

**N° ZONE**

1. N°.....	2.009
2. Identification du souscripteur :	
* N° national.....	2.011
* ou date de naissance.....	2.012
* ou Lieu de naissance .....	2.105
* Nom.....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
3. Dénomination et adresse de l'institution ou de l'entreprise qui a introduit le support magnétique :	
* N°BCE.....	1.005
* Dénomination .....	1.011 - 1.012
* Rue et n°/boîte.....	1.013
* N° postal .....	1.014
* Commune .....	1.015
4. Type attestation .....	2.030
1 = acquisition des actions	
2 = décès du souscripteur	
3 = expiration du délai de 60 mois	
4 = cession des actions	
Année d'acquisition .....	2.089
5. Attestation de dépenses donnant droit à une réduction d'impôt	
<b>a) Année acquisition</b>	
Montant donnant droit à la réduction fiscale.....	2.061
Montant de la réduction fiscale appliquée.en principe.....	<b>323.</b> 2.062
Obligations toujours en sa possession au 31/12/ (1 = oui, 0 = non).....	2.031
<b>b) Année du décès du souscripteur</b>	
Montant attribué aux ayants droit du souscripteur décédé.....	2.068
<b>c) Année expiration du délai de 60 mois</b>	
Montant de la réduction fiscale appliquée.en principe.....	2.064
Obligation toujours en sa possession à la fin du délai (1 = oui, 2 = non).	2.032
Nombre de mois non encore expirés .....	2.091

**d) Année de la cession**

Montant de réduction fiscale obtenue en principe.....	2.066
Nombre de mois entiers restant jusqu'à l'expiration du délai de 60 mois....	2.090

Balises Fiche 281.84– XML

```
<Fiche28184>  
  <f84_2030_attesttype>  
  <f84_2031_verwervingobligatiesinbezitop3112>  
  <f84_2032_verstrijkenobligatiesinbezitop3112>  
  <f84_2061_verwervingrechtvermindering >  
  <f84_2062_verwervingtoegepastevermindering >  
  <f84_2064_verstrijkentoegepastevermindering>  
  <f84_2066_terugbedragvermindering>  
  <f84_2068_overlijdenbedraguitgekeerd>  
  <f84_2089_yearfund>  
  <f84_2090_vervreemdingresterend />  
  <f84_2091_vervreemdingresterendnd2>  
</Fiche28184>
```

**4.2.3.38 Enregistrement "données" 281.85**

**ATTESTATION 281.85 (Tax Shelter)**

N° ZONE

Année des paiements .....	2.002
Emetteur de l'attestation	
* BCE.....	1.005
* Nom .....	1.011 - 1.012
* Rue et n° boîte.....	1.013
* Numéro postal .....	1.014
* Commune .....	1.015
Coordonnées de l'investisseur	
* Nom .....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n°boîte.....	2.015
* Numéro postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
* N° national .....	2.011
* ou date de naissance.....	2.012
Type de Tax Shelter investissement en sociétés débutantes:	2.030
1 = DIRECTEMENT OU VIA UNE PLATEFORME DE CROWDFUNDING OU VIA UN VEHICULE DE FINANCEMENT	
2 = VIA UN FONDS STARTER AGREE PUBLIC OU VIA UNE PRICAF PRIVEE STARTER	
Identification de responsable certificateur auprès de la société émettrice	2.103
Fonction du responsable auprès de la société émettrice .....	2.106
<b>Date de l'investissement</b>	
Date de l'investissement .....	2.056
Date de la libération totale des actions ou parts/de l'acquisition des instruments de placement (directement, crownfouding ou véhicule de financement) ou Date de l'acquisition des parts (fonds starter public/pricaf privée)	
<b>Si investissement via un véhicule de financement: nom de la société débutante dans laquelle le véhicule de financement investit:</b>	
Nom et adresse de la société débutante .....	2.099
(véhicule de financement, fonds starter public, pricaf privée) BCE, NOM,RUE,CP,Commune (Si plusieurs sociétés, séparer les sociétés par un « ; » ex : BCE, NOM,RUE,N°,CP,Commune ; BCE2, NOM2, RUE2, N°2, CP, Commune2 )	

**Type d'attestation :** ..... 2.031

1= Attestation concernant l'année acquisition des actions ou parts ou des instruments de placement /. Attestation concernant la période imposable dans laquelle tombe la date du 31 décembre à laquelle les conditions d'investissement sont remplies

2= Attestation concernant une des quatre années suivant celle de l'acquisition des actions ou parts- des instruments de placement / Attestation concernant une des quatre années suivant celle dans laquelle tombe la date du 31 décembre à laquelle les conditions d'investissement sont remplies

3= Attestation concernant l'année de la cession des actions ou parts/ des instruments de placement / Attestation concernant l'année de la cession parts

**1. Attestation concernant l'année acquisition des actions ou parts ou des instruments de placement / Attestation concernant la période imposable dans laquelle tombe la date du 31 décembre à laquelle les conditions d'investissement sont remplies**

certifie :

- que les conditions prévues aux § 1er et 3, alinéa 1er, de l'article 145<sup>26</sup>, CIR 92, sont respectées **ET**
- que l'investisseur précité n'exerce, ni directement, ni indirectement une activité de dirigeant d'entreprise dans la société débutante **ET**
- que l'investisseur est encore en possession des actions ou parts / des instruments de placement au 31/12/..... 2.032

1= oui

2= non

0 = pas d'application

Montant souscrit par l'investisseur 2.060

Montant souscrit qui donne droit à la réduction d'impôt 2.061

Taux de la réduction applicable conformément à l'article 145<sup>26</sup>, § 3 alinéa 5 ou 6 du CIR 92, 2.034

1 = 30 %

2 = 45 % (micro société )

0 = pas d'application

**2. Attestation concernant une des quatre années suivant celle de l'acquisition des actions ou parts/ des instruments de placement/ Attestation concernant une des quatre années suivant celle dans laquelle tombe la date du 31 décembre à laquelle les conditions d'investissement sont remplies**

certifie

- que les actions ou parts / les instruments de placement concerné(e)s sont toujours en possession du souscripteur au 31/12).....,

- que la condition prévue à l'article 145<sup>26</sup>, § 3, alinéa 2, CIR 92, est remplie

2.035

1= oui

2= non

0 = pas d'application

### **3. Attestation concernant l'année de la cession des actions ou parts/ des instruments de placement**

Nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt

2.090

#### Balises Fiche 281.85-XML

```
<Fiche28185/>  
<f85_2030_typedtaxshelter />  
<f85_2031_typecertificate />  
<f85_2032_objectcertificate1 />  
<f85_2034_pctreduction />  
<f85_2035_objectcertificate2 />  
<f85_2056_dateinvestment />  
<f85_2060_totalamount />  
<f85_2061_cutamount />  
<f85_2090_numbermonth />  
<f85_2099_addresscompany />  
<f85_2103_certifiercompany />  
<f85_2106_functioncertifier />
```

**4.2.3.39 Enregistrement “données” 281.86**  
**Attestation 281.86 (Frais de garde d’enfants)**

**ZONE NR**

- 
- Année des dépenses ..... 2.002
  - Numéro d’ordre de l’attestation ..... 2.009

**Organisme ou personne qui assure la garde :**

- Nom ..... 1.011-1.012
  - Rue et n°/boîte ..... 1.013
  - Code postal ..... 1.014
  - Commune ..... 1.015
  - Numéro d’entreprise (BCE) ..... 1.005
  - Numéro national ..... 1.037
- Accessoirement 1.027 à 1.036.

**Destinataire : débiteur des frais de garde d’enfant**

- Numéro national ..... 2.011
- Nom ..... 2.013
- Prénom ..... 2.114
- Rue et N° /boîte ..... 2.015
- N° postal ..... 2.016
- Code postal étranger ..... 2.112
- Commune ..... 2.017
- Pays ..... 2.018

**Cadre I (ce cadre ne doit pas être complété dans tous les cas – voir avis)**

L’organisme ou personne qui assure la garde, certifie ..... 2.031

- 0 : pas d’application
- 1 : qu’il est autorisé(e), agréé(e), subsidié(e), contrôlé(e) ou surveillé(e) ou a reçu un label de qualité par l’Office de la Naissance et de l’Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone ;
- 2 : qu’il est autorisé(e), agréé(e), subsidié(e), contrôlé(e) par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux ;
- 3 : qu’il est autorisé(e), agréé(e), subsidié(e), contrôlé(e) ou surveillé(e) par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l’Espace économique européen ;
- 4 : qu’il a un lien avec une école établie dans l’Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d’une école établie dans l’Espace économique européen,

en application de l'article 145/35, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992.

- Date de début de validité de ce qui est certifié en 2.031 ..... 2.164
- Date de fin de validité de ce qui est certifié en 2.031 ..... 2.171



### Coordonnées de l'organisme certificateur de l'organisme de garde

• N°BCE .....	2.109
• Nom .....	2.155
• Rue et N° /boîte .....	2.156
• N° postal .....	2.100
• Commune .....	2.154

### Cadre II

#### Coordonnées de l'enfant

• NN.....	2.153
• Nom .....	2.106
• Prénom .....	2.107
• Rue et n°/boîte .....	2.102
• Code postal.....	2.139
• Commune .....	2.140
• Pays.....	2.101
• Date de naissance .....	2.163

#### Périodes pendant lesquelles l'enfant a été gardé :

• <b>Période 1 :</b>	
• Du (date début période1) .....	2.055
• Au (date fin période1) .....	2.056
• Nombre de jours (*).....	2.110
• Tarif journalier .....	2.111
• Montant .....	2.060
• <b>Période 2 :</b>	
• Du (date début période2) .....	2.093
• Au (date fin période2) .....	2.144
• Nombre de jours (*).....	2.113
• Tarif journalier .....	2.115
• Montant .....	2.061
• <b>Période 3 :</b>	
• Du (date début période3) .....	2.157
• Au (date fin période3) .....	2.158
• Nombre de jours (*).....	2.116
• Tarif journalier .....	2.117
• Montant .....	2.062

• <b>Période 4 :</b>	
• Du (date début période4) .....	2.161
• Au (date fin période4) .....	2.162
• Nombre de jours (*).....	2.119
• Tarif journalier .....	2.120
• Montant .....	2.063
(*) nombre entier de jours	
• Montant total .....	2.064

**Balises Fiche 281.86 – XML**

```
<Fiche28186>  
  <f86_2031_certificationautorisation>  
  <f86_2055_begindate1/>  
  <f86_2056_enddate1/>  
  <f86_2059_totaalcontrole/>  
  <f86_2060_amount1/>  
  <f86_2061_amount2/>  
  <f86_2062_amount3/>  
  <f86_2063_amount4/>  
  <f86_2064_totalamount/>  
  <f86_2093_begindate2/>  
  <f86_2100_certifierpostnr>  
  <f86_2101_childcountry>  
  <f86_2102_childaddress>  
  <f86_2106_childname>  
  <f86_2107_childfirstname>  
  <f86_2109_certifiercbenumber>  
  <f86_2110_numberofday1/>  
  <f86_2111_dailytariff1/>  
  <f86_2113_numberofday2/>  
  <f86_2115_dailytariff2/>  
  <f86_2116_numberofday3/>  
  <f86_2117_dailytariff3/>  
  <f86_2119_numberofday4/>  
  <f86_2120_dailytariff4/>  
  <f86_2139_childpostnr>  
  <f86_2140_childmunicipality>  
  <f86_2144_enddate2/>  
  <f86_2153_nnchild/>  
  <f86_2154_certifiermunicipality>  
  <f86_2155_certifiername>  
  <f86_2156_certifieradres>  
  <f86_2157_begindate3/>  
  <f86_2158_enddate3/>  
  <f86_2161_begindate4/>  
  <f86_2162_enddate4/>  
  <f86_2163_childbirthdate>  
  <f86_2164_beginvaliditycertification>  
  <f86_2171_endvaliditycertification>  
</Fiche28186>
```

**4.2.3.40 Enregistrement "données" 281.87**

**ATTESTATION 281.87 (Moins-value PRICAF privé) N° ZONE**

**Année du partage total de l'avoir social de la pricaf privée 2.002**

**Emetteur de l'attestation**

\* BCE..... 1.005  
 \* Nom ..... 1.011 - 1.012  
 \* Rue et n° boîte..... 1.013  
 \* Numéro postal ..... 1.014  
 \* Commune ..... 1.015

**Coordonnées du souscripteur**

\* Nom ..... 2.013  
 \* Prénom..... 2.114  
 \* Rue et n°boîte..... 2.015  
 \* Numéro postal..... 2.016  
 \* Commune..... 2.017  
 \* Pays..... 2.018  
 \* N° national ..... 2.011  
 \* ou date de naissance..... 2.012

**Identification de responsable certificateur auprès de la société émettrice 2.103**

**Fonction du responsable auprès de la société émettrice .... 2.106**

**1. Le montant total du capital ou de l'apport sur les actions ou parts de la pricaf privée qui a été libéré par le souscripteur précité est de ..... 2.060**

**2. Le montant total des sommes perçues par le souscripteur précité à l'occasion du partage total de l'avoir social de la pricaf privée est de..... 2.061**

**3. Le montant total des dividendes précédemment versés par la pricaf privée au souscripteur précité est de ..... 2.062**

**Total= 2060-2061-2062 2.063**

**Balises Fiche 281.87– XML**

```
<Fiche28187/>
  <f87_2060_aroundvolstorting />
  <f87_2061_aroundgeheleverdeling />
  <f87_2062_amountreceveddividend />
  <f87_2063_total/>
  <f87_2103_certifercompany />
  <f87_2106_functioncertifer />
</Fiche28187>
```

**4.2.3.41 Enregistrement "données" 281.88**

**ATTESTATION 281.88 Tax Shelter Scale Up N° ZONE**

Année des paiements ..... 2.002

**Emetteur de l'attestation**

\* BCE..... 1.005  
 \* Nom ..... 1.011 - 1.012  
 \* Rue et n° boîte..... 1.013  
 \* Numéro postal ..... 1.014  
 \* Commune ..... 1.015

**Coordonnées de l'investisseur**

\* Nom ..... 2.013  
 \* Prénom..... 2.114  
 \* Rue et n°boîte..... 2.015  
 \* Numéro postal..... 2.016  
 \* Commune..... 2.017  
 \* Pays..... 2.018  
 \* N° national ..... 2.011  
 \* ou date de naissance..... 2.012

Identification de responsable certificateur auprès de la société émettrice 2.103

Fonction du responsable auprès de la société émettrice .... 2.106

**Date de l'investissement**

Date de l'investissement ..... 2.056

Date de la libération totale des actions ou parts/de l'acquisition des instruments de placement

**Si investissement via un véhicule de financement: nom de la société en croissance dans laquelle le véhicule de financement investit:**

Nom et adresse de la société débutante ..... 2.099

BCE, NOM,RUE,CP,Commune

(Si plusieurs sociétés, séparer les sociétés par un « ; »

ex : BCE, NOM,RUE,N°,CP,Commune ; BCE2, NOM2, RUE2, N°2, CP, Commune2 )

## 1. Attestation concernant l'année d'acquisition des actions ou parts ou des instruments de placement

Certifie:

- que les conditions prévues aux § 1<sup>er</sup> et 2 de l'article 145<sup>27</sup>, CIR 92, sont respectées **ET**
- que l'investisseur est encore en possession des actions ou parts / des instruments de placement au 31.12.2022

**2.032**

1= oui

2= non

0 = pas d'application

Le montant souscrit par l'investisseur précité est de ... 2.060

Le montant qui peut donner droit à la réduction d'impôt est de 2.061

chiffre d'affaire annuel de l'année 2020 2.062

nombre d'équivalents temps plein de l'année (\*) 2.057

chiffre d'affaire annuel de l'année 2021 2.063

nombre d'équivalents temps plein de l'année (\*) 2.058

(\*) (Attention: nombre d'ETP en centièmes)

## 2. Attestation concernant l'année suivant l'année d'acquisition des actions ou parts ou des instruments de placement

certifie:

- que la société dans laquelle il est investi, soit directement, soit par le biais d'une plateforme de crowdfunding, soit par un véhicule de financement, occupe, en exécution de contrats de travail, **au moins dix équivalents temps plein** 2.035

1= oui

2= non

0 = pas d'application

### 3. Attestation concernant une des quatre années suivant celle de l'acquisition des actions ou parts ou des instruments de placement

certifie:

- que les actions ou parts / les instruments de placement concerné(e)s sont toujours en possession du souscripteur au 31.12.2022 et
- que la condition prévue à l'article 145<sup>27</sup>, § 2, alinéa 4, CIR 92, est remplie.

**2.036**

1= oui

2= non

0 = pas d'application

### 4. Attestation concernant l'année de la cession des actions ou parts ou des instruments de placement

- le nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt est de.... (mois) **.....2.090**

#### Balises Fiche 281.88– XML

```
<Fiche28188>  
<f88_2032_objectcertificate1/>  
<f88_2035_objectcerficate2/>  
<f88_2036_objectcertificate3/>  
<f88_2062_revenueyearminus2/>  
<f88_2063_revenueyearminus1/>  
<f88_2056_dateinvesment/>  
<f88_2057_totalftyearminus2/>  
  
<f88_2058_totalftyearminus1/>  
<f88_2060_totalamount/>  
<f88_2061_cutamount/>  
<f88_2090_numbermonth/>  
<f88_2099_addresscompany/>  
<f88_2103_certifercompany/>  
<f88_2106_functioncertifer/>  
</Fiche28188>
```

**4.2.3.42 Enregistrement “données” 281.90**

<b>ATTESTATION 281.90</b>	<b>N° ZONE</b>
1. N°...de suite.....	2.009
2. Identification de l'affilié :	
* N° national.....	2.011
* date de naissance.....	2.012
* lieu de naissance .....	2.105
* Nom.....	2.013
* prénoms .....	2.114
* Rue et n°/boîte.....	2.015
* N° postal.....	2.016
* Commune.....	2.017
* Pays.....	2.018
* BCE de l'affilié .....	2.110
Dénomination et adresse de l'organisation	
* Numéro d'entreprise de l'organisation (BCE) .....	1.005
* Dénomination .....	1.011 - 1.012
* Rue et n°/boîte.....	1.013
* N° postal .....	1.014
* Commune .....	1.015
. Montant des cotisations sociales payées par l'affilié	2.061
.Montant des cotisations sociales remboursées à l'affilié	2.060

**Balises Fiche 281.90– XML**

```
<Fiche28190/>
<f90_2059_totaalcontrole />
<f90_2060_bedrag socialebijdragen/>
<f90_2061_socialcontributionspaid />
<f90_2110_kbonummer/>
</Fiche28190>
```



4.2.3.43 **Enregistrement "données" 281.92**

**FICHE 281.92**

**NO ZONE**

**Mesures d'aide dans le cadre de la politique agricole**

1. N° de suite.....	2.009
2. Année.....	2.002
3. Nom et adresse de l'institution qui a introduit les données :	
• Nom .....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4. Circulaire :	
* Numéro de la circulaire.....	2.105
* Date circulaire .....	2.055
5. Bénéficiaire des revenus :	
* Numéro National ou numéro d'entreprise (BCE) (1).....	2.011
* Numéro BCE d'une personne physique.....	2.111
* Numéro de référence .....	2.110
* <b>Numéro de producteur</b> .....	<b>2.100</b>
* Nom .....	2.013
* Prénom .....	2.114
* Rue et numéro / boîte .....	2.015
* Code postal .....	2.016
* Commune .....	2.017
* Code pays .....	2.018
<b>- Code "NATURE DU BENEFICIAIRE" (1).....</b>	<b>2.030</b>
<b>1 : personne physique</b>	
<b>2 : personne morale</b>	
<b>3 : association de personnes physiques</b>	

(1) Lorsque le bénéficiaire est une personne physique, vous devez indiquer le numéro national dans la zone 2.011. Si le numéro national n'est pas connu, vous pouvez laisser cette zone vide. Vous devez alors compléter la zone 2.111 avec le n° BCE du bénéficiaire. Lorsque le bénéficiaire est une personne morale, vous devez compléter la zone 2.011 avec le numéro BCE du bénéficiaire.

Lorsque le bénéficiaire est une association de personnes physiques, vous devez compléter la zone 2.011 avec le numéro BCE de l'association.

6. Données de la prime perçue:

* Code prime .....	2.057	
* Dénomination prime .....	2.102- 2.103	
* Montant de la prime .....	2.060	
En cas de recouvrement :		
* Montant recouvré.....	2.061	
* Date du paiement ou du recouvrement.....		2.056

Balises Fiche 281.92– XML

<Fiche28192>

<f92\_2030\_aardpersoon>  
<f92\_2055\_datumcirculaire >  
<f92\_2056\_datumbetaling>  
<f92\_2057\_codepremie>  
<f92\_2059\_totaalcontrole>  
<f92\_2060\_bedragpremie>  
<f92\_2061\_negativeamount>  
<f92\_2102\_benamingpremie>  
<f92\_2107\_nummercirculaire>  
<f92\_2100\_producentnummer>  
<f92\_2110\_referentienummer>  
<f92\_2111\_cbnumber>

</Fiche28192>

**4.2.3.44 Enregistrement "données" 281.93**

**ATTESTATION 281.93 (104SP)**

**N0 ZONE**

1. N° de suite.....	2.009
2. Année.....	0.002
3. Débiteur :	
• Nom .....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d'entreprise (BCE).....	1.005
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4. Bénéficiaire des revenus :	
* Numéro National ou numéro d'entreprise (BCE).....	2.011
* ou date de naissance .....	2.012
* Lieu de naissance .....	2.105
* Nom .....	2.013
* Prénom .....	2.114
* Rue et numéro / boîte .....	2.015
* Code postal .....	2.016
* Commune .....	2.017
* Code pays .....	2.018
* Code "Nature du bénéficiaire" .....	2.030
1 = le bénéficiaire est une personne physique	
2 = le bénéficiaire est une personne morale	
3 = association de fait <sup>29</sup>	
5. Données:	
* Date de la facture .....	2.055
* Date de paiement ou du recouvrement.....	2.056
* Montant .....	2.060
En cas de recouvrement :	
* Montant recouvré.....	2.061
* Code nature des revenus .....	2.031
1 = fournitures et travaux secteur privé	
2 = loyers payés	
3 = indemnités d'expropriation	
4 = subventions, subsides, prêts, primes	

<sup>29</sup> Dans le cas d'une association de fait, veuillez uniquement indiquer le nom de l'association dans le champ Nom (2.013).

* Code TVA .....	2.032
1 = TVA comprise (montant en zone 2.060 inclut la TVA)	
2 = TVA non comprise (montant en zone 2.060 n'inclut pas la TVA)	
3 = pas de TVA due (montant en zone 2.060 est donc hors TVA)	
6. Remarques.....	2.099

Balises Fiche 281.93- XML

```
<Fiche28193>  
<f93_2030_aardverkrijger />  
<f93_2031_aardinkomen />  
<f93_2032_codebtw />  
<f93_2055_factuurdatum />  
<f93_2056_betalingsdatum />  
<f93_2059_totaalcontrole />  
<f93_2060_bedrag />  
<f93_2061_negativeamount/>  
<f93_2099_comments>  
</Fiche28193>
```

#### 4.2.3.45 Enregistrement “données” 281.99

**ATTESTATION 281.99** (Renseignements services publics – Régions, Communautés, Provinces, Communes – COVID - mesures d’aide, L 29.05.2020, art. 6)..... **NO ZONE**

---

1. N° de suite .....	2.009
2. Année des revenus.....	2.002
3. Débiteur des revenus :	
• Nom .....	1.011-1.012
• Rue et n°/boîte .....	1.013
• Code postal.....	1.014
• Commune .....	1.015
• Numéro d’entreprise (BCE).....	1.005
Accessoirement 1.027 à 1.036.	
4. Bénéficiaire des revenus :	
* Numéro National ou numéro d’entreprise (BCE).....	2.011
* ou date de naissance .....	2.012
* et lieu de naissance .....	2.105
* Nom .....	2.013
* Prénom.....	2.114
* Rue et n° / boîte .....	2.015
* Code postal .....	2.016
* Code postal étranger.....	2.112
* Commune.....	2.017
* Code pays.....	2.018
* Code “Nature du bénéficiaire” .....	2.030
1 = le bénéficiaire est une personne physique	
2 = le bénéficiaire est une personne morale	
5. Données :	
* Date de paiement ou recouvrement.....	2.056
* Montant .....	2.060
En cas de recouvrement :	
* Montant recouvré .....	2.061
6. Base réglementaire	
* Détail (zone alphanumérique) <sup>30</sup> .....	2.102

---

<sup>30</sup> Référence à la base réglementaire qui est d’application :

le titre et la date de l’arrêté, le cas échéant la date de publication au Moniteur belge, l’article qui est d’application.

Balises Fiche 281.99– XML

```
<Fiche28199>  
  <f99_2030_aardverkrijger />  
  <f99_2056_betalingsdatum />  
  <f99_2059_totaalcontrole />  
  <f99_2060_factuurbedrag />  
  <f99_2061_negativeamount/>  
  <f99_2102_legalprovision />  
</Fiche28199>
```

4.2.4 Enregistrement de fin de fichier de données (balises r8...)

**4.2.4.1 Description enregistrement fin du fichier de données - XML**

Tableau 4: O = ZONES OBLIGATOIRES , L = LONGUEUR, T = TYPE

O	N°ZONE	L	T	CONTENU
X	<r8002_inkomstenjaar />	4	N	année des revenus (=2022)
	<r8003_gewestelijkedirectie />	2	N	numéro de la direction régionale du débiteur des revenus (obsolète)
	<r8004_ontvangkantoor />	2	N	numéro du bureau de recette du débiteur des revenus (obsolète)
	<r8005_registratienummer />	10	N	numéro d'entreprise (BCE) = numéro d'enregistrement sous lequel le débiteur des revenus est connu par le SPF Finances.
	<r8007_division />	4	N	numéro de division
X	<r8010_aantalrecords />	8	N	nombre total d'enregistrements dans le fichier "données" (premier et dernier enregistrement compris)
X	<r8011_controletotaal />	18	N	total de contrôle (somme des zones 2.009)
X	<r8012_controletotaal />	18	N S	total de contrôle (somme des zones 2.059)
	<r8013_totaalvoorheffingen />	18	N S	total des précomptes professionnels et mobiliers (281.40 et 281.45) à imputer pour les enregistrements "données"

**4.2.4.2 Remarques**

TOTAUX DE CONTROLE (8.010 - 8.011 -.8.012 - 8.013)

Les totaux de contrôles sont purement techniques. Ils permettent de s'assurer que l'ensemble du fichier a été lu de manière complète et correcte.

4.3 Enregistrement « fin » d'un envoi (balises r9)

Tableau 3: O = ZONES OBLIGATOIRES , L = LONGUEUR, T = TYPE

O	ZONE NR	L	T	CONTENU
X	<r9002_inkomstenjaar />	4	N	année des revenus (=2022)
X	<r9010_aantallogbestanden />	8	N	nombre de fichiers logiques constituant le fichier physique (fichier début et fichier fin compris)
X	<r9011_totaalaantalrecords />	8	N	nombre d'enregistrements de l'envoi (fichier début et fichier fin compris)
X	<r9012_controletotaal />	18	N	total de contrôle (somme des zones 8.011)
X	<r9013_controletotaal />	18	N S	total de contrôle (somme des zones 8.012)
	<r9014_controletotaal />	18	N S	total de contrôle (somme des zones 8.013)



## 5 VALIDATIONS

### 5.1 Validation " début " d'un Envoi (balises v0 ...)

0.002	=2022	Année des revenus
0.003 à 0.009	0.003 à 0.009 = zéros	
0.010	BELCOTST ou BELCOTAX	Identification d'un test ou d'un fichier réalité
0.011	Date postérieure au 1/1/2023	Date de création du fichier
0.012	<b>FACULTATIVE</b> : valeur numérique == 0001 si premier fichier	Numéro de séquence des fichiers
0.013	Numéro du secrétariat social agréé	Numéro de secrétariat social uniquement si celui-ci est expéditeur du fichier
0.014 à 0.018	OBLIGATOIRE	Identification de l'expéditeur
0.018	Numéro de téléphone précédé d'un préfixe correct OBLIGATOIRE	Numéro de téléphone de l'expéditeur
0.021	OBLIGATOIRE	Personne de contact
0.022	= 1, 2 ou 3 OBLIGATOIRE	Langue de l'expéditeur
0.023	Adresse e-mail correcte Zone alphanumérique OBLIGATOIRE	E-mail de l'expéditeur
0.024	Numéro d'identification de l'expéditeur OBLIGATOIRE	Numéro d'entreprise (N° BCE)
0.025	Valeur 0 ou 1	Type d'envoi
0.026	Obligatoire si 0.025 = 1	Numéro de l'envoi à corriger
0.016 - 0.027- 0.028	Si code postal belge 0.016 = 0 → code pays 0.028 différent de 0 ou 150 et 0.027 différent de 0	Code postal –code Pays
0.030	Numéro national de l'expéditeur personne physique si absence de N° BCE 0.024 ou NN de la personne physique autorisée à consulter/modifier l'envoi au sein de la personne morale.	Numéro national

## 5.2 Validation déclaration Belcotax

### 5.2.1 Validation de l'enregistrement de début (balises a1...)

1.002	=2022	année des revenus
1.005	10 chiffres. Les numéros doivent toujours commencer par un zéro <b>ou un</b> . Le numéro de référence est constitué de 8 chiffres plus 2 chiffres pour le nombre de contrôle. Si le débiteur personne physique (sans n° BCE) verse du précompte professionnel reprendre le numéro d'identification attribué dans le cadre des déclarations 274. Dans les autres cas, personnes physiques sans BCE, la zone peut être valeur vide., mais 1.037 doit être complété.	Numéro d'entreprise = numéro attribué par la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)
1.005, 1.037, 1.039	1.005 non vide OU 1.037 non vide <b>OU 1.039 non vide</b>	Identification débiteur
1.016	Voir liste Annexe 1: LISTE DES CODES PAYS (ONSS) + code 0 pour la Belgique	code pays
1.014, 1.016	Si 1.014 ≥ 1000 , 1.016 = 0 ou 150	code postal belge
1.020, 1.011, 1.013, 1.015	zones obligatoires ≠ de zéro	langue et identification du débiteur
1.020	= 1, 2 ou 3	langue du débiteur
1.031	= 1, 2 ou 3 et ≠ de 1.020	Seconde langue
1.031, 1.027, 1.029, 1.030	si 1.031 rempli 1.027, 1.029 et 1.030 doivent l'être également Zones facultatives	Identification du débiteur dans la seconde langue
1.036	= 1, 2 ou 3 et ≠ de 1.020 et 1.031	troisième langue
1.036, 1.032, 1.034, 1.035	si 1.036 ≠ de zéro 1.032, 1.034 et 1.035 doivent l'être également Zones facultatives	Identification du débiteur dans la troisième langue
1.037	NN <b>si personne physique</b> (11 caractères)	Numéro national débiteur
1.038	Adresse e-mail correcte Zone alpha-numérique	e-mail du débiteur des revenus
<b>1.005, 1.037, 1.039</b>	<b>Si 1.005 vide et 1.037 vide et 1.039 non vide, alors toutes les fiches de la déclaration sont des fiches 281.29 ou 281.48</b>	<b>Numéro d'identification à la TVA uniquement pour les fiches 281.29 et 281.48</b>



5.2.2 Validation générale de l'enregistrement de "données" (balises f2...)

2.002	= 2022	année des revenus	
2.008	= 28110, 28111, 28112,.....	numéro d'identification du type de fiche 281	
2.009	par type de fiche (zone 2.008) la numérotation doit être ininterrompue.	numéro de la fiche	
2.011	égal à 0 ou numéro national correct. Au moins 95% des numéros nationaux doivent être complétés (excepté 281.00, 281.15, 281.30, 281.45, 281.50, 281.71, 281.77, 281.80, 281.83, 281.85, 281.86, 281.87, 281.88, 281.91, 281.92, 281.93, 281.99 et des non-résidents). Ou n° BCE pour fiche 281.50 si bénéficiaire = personne morale	numéro national ou numéro bis	
2.012	Date correcte JJMMAAA (JJ-MM-AAAA) 00<JJ<32 ; 00<MM<13	Date de naissance	
2.109	Différent du numéro national 2.011	code NIF	
2.018	voir liste annexe 1	code pays	
2.011, 2.016, 2.018, 2.112	SI le NN (2.011) est vide ET pays (2.018) = zéro ou 150 : ALORS 2.016 >= 1000 ET 2.112 vide	code postal belge	
2.016, 2.018, 2.112	si 2.018 différent de zéro ou 150 2.016 = vide et 2.112 différent de « espace »	code postal à l'étranger	
2.112	Si 2.018 différent de zéro ou 150 2.016 = vide Si 2.112 inconnu -> mettre 1 zéro dans la zone	code postal à l'étranger	
2.028	Valeur 0 à 3	Nature de fiche ordinaire, correction, ajout, annulation	
2.028	Valeur 1 à 3 uniquement si 0.025 =1	Fichier de correction →fiche de correction/annulation/ ajout	
2.029	si = 2 → 2.030 à 2.088 et 2.120 à 2.140 sur espace	fiche sans contenu	
2.059	= somme mathématique des zones 2.060 à 2.088	total de contrôle	

2.109	si 2.018 différent de 0 ou 150	NIF Numéro d'identification fiscale à l'étranger	
2.112	obligatoire si 2.018 différent de 0 ou 150 (mettre un 0 si N° postal étranger inexistant)	Numéro postal étranger	
2.114	Séparation obligatoire du nom et du prénom si le Numéro national n'est pas précisé 2.011 (=erreur contournable voir 2.4.2)	Prénom du bénéficiaire	
2.019, 2.020, 2.021, 2.022, 2.023, 2.024, 2.025, 2.026	Aucune des balises 2.019 à 2.026 ne peut être présente	Balises désuètes	*
2.018, 2.112	Si 2.112 non vide, Alors 2.018 non vide et 2.018 différent de 0 et 150	Code postal étranger	***

### 5.2.3 Validation fiches 281.00

2.030	1 ou 2	Nature du bénéficiaire	
2.011, 2.030	Si 2.030 = 1 => 2.011 = NN 11 positions non obligatoire		
2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones obligatoires si pas de numéro national (Erreur contournable pour prénom manquant)	identification et adresse prénom	
2.011, 2.030	Si 2.030 = 2 => 2.011 = N° BCE = 0 + 9 positions Erreur contournable		
2.063, 2.099	Si 2.063 ≠ zéro, 2.099 doit être complété	Nature « Autres »	
2.110	Si 2.030 = 1 (personne physique), 2.110 = numéro BCE Non obligatoire	Numéro BCE d'une personne physique	
2.102, 2.103, 2.107, 2.139 et 2.140	2.102, 2.103, 2.107, 2.139 et 2.140 = zones pour les renseignements complémentaires	Renseignements complémentaires	
2.064	2.064 > 0	Montant négatif (sans le signe) non nul	***

### 5.2.4 Validation fiches 281.01

2.030	2.030 = 1 ou 2 (non vide)	Nature du déposant	***
2.011, 2.030	Si 2.030 = 1, alors 2.011 NN ou vide Si 2.030 = 2; alors 2.011 est un n° BCE (non vide)	Identification du déposant	***

2.030, 2.110	Si 2.030 = 1 alors 2.110 est un n°BCE ou vide Sinon 2.110 est vide	N° BCE personne physique	***
--------------	---	--------------------------	-----

### 5.2.5 Validation fiches 281.10

2.011, 2.036	2.011 obligatoire si 2.036 = 1 ou 2	NN national obligatoire si frontalier	***
2.029	= 0, 1 ou 2	Seulement relevé 325	***
2.031	2.031 = 0, 1 ou vide	Prestations pour des activités associatives	***
2.033	= 0, 1 ou vide	<del>Remboursements sur base de justificatifs</del>	***
2.034	= 0 ou 1	Cadre ou chercheur étranger	***
2.036	= 1 of 2	Frontalier français	***
2.037	= 0, 1 ou 2	Indemnités octroyées aux inspecteurs d'assurances en remboursement de frais	***
2.038, 2.062, 2.074	SI 2.038 = 1, ALORS 2.074 >= arrondi(0,18725*2.062) Où arrondi(x) est le montant x arrondi au cent inférieur	<b>Avertissement : Pour les travailleurs saisonniers, étrangers dans les secteurs agricole et horticole, le précompte professionnel est de 18,725%</b>	*
2.039, 2.082, 2.083, 2.106	2.039 et 2.106 à compléter uniquement si 2.082 et/ou 2.083 ≠ de zéro	options sur actions	***
2.041	= 0 ou 1	Personnel du secteur public sans contrat de travail	***
2.042	0, 1, 2 of 3	Marin pool/non pool	***
2.045	00, 01, 02 ou 03	Travailleurs rémunérés totalement, principalement ou accessoirement au pourboires	***
2.058, 2.071	si 2.071 ≠ zéro 2.058 doit être ≠ zéro et inversement : si 2.058 ≠ zéro 2.071 doit être ≠ zéro	déplacements par cycle,... nombre Km et montant	***
2.060, 2.062, 2.069, 2.076, 2.082, 2.083, 2.204	2.062 = 2.060 + 2.076 + 2.204 + 2.069 + 2.082 + 2.083	total des rémunérations	***

2.061, 2.167	Si 2.061 > 0 alors 2.167 doit être complété et supérieur à 0 Si 2.167 > 0 alors 2.061 doit être complété et supérieur à 0	Rémunération pour heure supplémentaires dans l'horeca limitées à 300 heures	***
2.062, 2.063, 2.064, 2.065, 2.066, 2.070, 2.074, 2.075, 2.077, 2.116, 2.117, 2.119, 2.120, 2.122, 2.123, 2.124, 2.125, 2.126, 2.127, 2.130, 2.141	$2.062 + 2.063 + 2.064 + 2.065 + 2.066 + 2.070 + 2.077 + 2.085 + 2.116 + 2.117 + 2.119 + 2.120 + 2.121 + 2.122 + 2.123 + 2.124 + 2.125 + 2.126 + 2.127 + 2.130 + 2.141 \geq (2.074 + 2.075)$	Revenus < précompte professionnel et cotisations spéciales pour la sécurité sociale. ( message «Avertissement»). Un montant de cotisations spéciales (2.075) > revenus avec un précompte professionnel = 0 n'est pas considéré comme une erreur	
2.062, 2.129	Si 2.129 non vide, Alors 2.129 <= 2.062	Rémunérations et indemnités exonérées sous réserve de progressivité	***
2.067, 2.068, 2.095, 2.097	Si 2.067 ≠ 0 alors 2.095 ≠ 0 Si 2.068 ≠ 0 alors 2.097 ≠ 0 Et Si 2.095 ≠ 0 alors 2.067 ≠ 0 Si 2.097 ≠ 0 alors 2.068 ≠ 0	Heures supplémentaires et base de calcul	***
2.074, 2.131, 2.133	2.074 = 2.131 + 2.133	Total de précompte professionnel	***
2.076, 2099	2099 obligatoire si 2.076 complété	Avantage en nature	***
2.077, 2.086, 2.087, 2.088	2.077 = 2.086 + 2.087 + 2.088	total frais de déplacement	***
2.082, 2.083, 2.106	si 2.082>0 ou 2.083>0, alors 2.106 non vide	pourcentage options sur actions	***
2092, 2094, 2096, 2098	2092, 2094, 2096, 2098 doivent contenir 3 chiffres	Les codes sont composés de 3 chiffres	***
2092, 2094, 2096, 2098, 2185, 2186, 2187, 2188	Si 2092 non vide, alors 2185 non vide ; Si 2094 non vide, alors 2186 non vide ; Si 2096 non vide, alors 2187 non vide ; Si 2098 non vide, alors 2188 non vide ;	Si des codes sont remplis dans le cadre 28 rubrique b, alors le montant correspondant doit aussi être rempli	***
2.095, 2.097, 2.110, <del>2.118</del> , <del>2.132</del> , 2.142	2.095 + 2.097 = 2.110 + <del>2.118</del> + <del>2.132</del> + 2.142	Total du nombre d'heures supplémentaires	***
2099	Valeur entre A et K ou Z	Nature de l'avantage toute nature	***
2.106	2.106 doit être du type : dd,dd(:dd,dd)* ou vide où d est un chiffre entre 0 et 9	Pourcentage options sur action	***

	<p>Les pourcentages doivent être indiqués dans un ordre strictement croissant. Deux pourcentages identiques ne peuvent pas être indiqués.</p> <p><b>Exemples :</b> 00,00 23,00 15,00:23,00 00,00:15,00:23,00</p>		
2.111, 2.168	Si 2.111 > 0 alors 2.168 doit être complété et supérieur à 0 Si 2.168 > 0 alors 2.111 doit être complété et supérieur à 0	Rémunération pour heure supplémentaires dans l'horeca limitées à 300 heures (arriérés)	***
2.118, 2.142, 2.176	2.142 = 2.118+2.176	total	***
2.130	2.130 ≤ 94000	PC privé : montant maximum par débiteur et par année	***
2.132, 2.141, 2.178	2.141 = 2.132 + 2.178	total	***
2.135, 2.190, 2.191	Si 2.135 ou 2.190 ou 2.191 non vide, alors 2.135 = 2.190 + 2.191	total	***
2.136, 2.137	Si 2.137 est non vide ET 2.137>0, Alors 2.136 non vide et 2.137 ≤ 2.136	Montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant	***
2.138	2.138 ≤ 30000	Chèques consommation limités à 300 EUR	*
2.143, 2.169	Si 2.143 > 0 alors 2.169 doit être complété et supérieur à 0 Si 2.169 > 0 alors 2.143 doit être complété et supérieur à 0	Rémunération pour heure supplémentaires dans l'horeca limitées à 360 heures	***
2.165, 2.170	Si 2.165 > 0 alors 2.170 doit être complété et supérieur à 0 Si 2.170 > 0 alors 2.165 doit être complété et supérieur à 0	Rémunération pour heure supplémentaires dans l'horeca limitées à 360 heures(arriérés)	***
2.167, 2.168	2.167 et 2.168 doivent être inférieurs ou égal à 300 heures	Rémunération pour heure supplémentaires dans l'horeca limitées à 300 heures	***
2.169,2.170	2.169 et 2.170 doivent être inférieurs ou égal à 360 heures	Rémunération pour heure supplémentaires dans l'horeca limitées à 360 heures	***
2.180	2.180 ≤ 641000	L'exonération s'élève à maximum 6.410 euros pour les revenus de l'année 2022	*
2.181, 2.182, 2.183, 2.184, 2.185, 2.186, 2.187, 2.188	Si un des champs '2.181, 2.182, 2.183, 2.184, 2.185, 2.186, 2.187 ou 2.188' est rempli, alors 2.133 doit être complété	Société étrangère et précompte professionnel	*



2.192, 2.194	2.193,	Si 2.192 ou 2.193 ou 2.194 non vide, alors 2.194 = 2.192 + 2.193	total	***
2.194		2.194 <= 12000	Maximum 120h	***
2.195		2.195 <= 12000	Maximum 120h	***
2.198		2.198 <= 50000	Prime corona de maximum 500 EUR	*
2.199		2.199 <= 12000	Maximum 120h	***

### 5.2.6 Validation fiches 281.11

2.060, 2.064, 2.070, 2.074, 2.078, 2.084, 2.063, 2.065, 2.069, 2.075, 2.077, 2.083, 2.085, 2.086, 2.087	2.060 + 2.074 + 2.076 + 2.063 + 2.077 + 2.078 + 2.069 + 2.064 + 2.079 + 2080 + 2.070 + 2.065 + 2.083 + 2.084 + 2.085 + 2.086 + 2.087 >= 2.066	Revenu Avertissement : revenus < précompte professionnel
2.075, 2.061, 2.067, 2076	2.076 = 2.075 + 2.061 + 2.067	total pensions
2.070, 2.071, 2.072	2.070 = 2.071 + 2.072	Total du capital, des valeurs de rachat et des déductions imposables distinctement
2.029	= 0-ou 2	
2.030	= 0, 1, 2 ou vide	Type pension
2.032	= 0 ou 1 ou vide	Avantages étrangers
2.065, 2.055	Si 2.065 ≠ 0 alors 2.055 doit être complété	Rente de conversion date d'attribution
2.066, 2.081, 2.082	2.066 = 2.081 + 2.082	précompte professionnel addition des rubriques
2.099	Valeur entre A et K ou Z	Nature de l'avantage toute nature
2.067, 2.099	2.099 obligatoire si 2.067 complété	Avantage en nature

### 5.2.7 Validation fiches 281.12

2.060, 2.063, 2.065	2.061, 2.064,	2.060 + 2.061 + 2.065 >= 2.063 + 2.064	Avertissement : revenus précompte professionnel et cotisation spéciale pour la sécurité sociale	
2.060, 2.062, 2.065	2.061,	si 2.062 > 0 --->2.060 et 2.061 et 2.065 = 0	un solde négatif exclut un montant d'indemnité imposable	
2.029		= 0-ou 2		
2.030		2.030 ne peut avoir que les valeur 1 ou 0 ou null	Invalidité INAMI	
2.062		2.062 différent de 0 (peut être vide)	Solde négatif non nul	***

5.2.8 Validation fiches 281.13

2.005, 2.031	Si 2.031 =1, Alors 2.005 = 0206.737.484	Case réservée à l'ONEM	***
2.029	= 0 ou 2		***
2.031	2.031 = 0 ou 1 ou vide	Remboursement à l'ONEM	***
2.031, 2.079, 2.081	Si 2.031 = 1, Alors 2.079 + 2.081 > 0	Remboursement	***
2.060, 2.061, 2.066, 2.067, 2.072, 2.075, 2.079	si 2.060 + 2.066 - 2.061 - 2.067 > ou = 0 alors 2.060 + 2.066 - 2.061 - 2.067 = 2.072 + 2.075 et 2.079 vide  si 2.060 + 2.066 - 2.061 - 2.067 < 0 alors 2.060 + 2.066 - 2.061 - 2.067 = 2.079 (en laissant tomber le signe négatif) et 2.072, 2.075 vides	total chômage sans complément d'ancienneté	***
2.060, 2.064, 2.066, 2.070, 2.072, 2.073, 2.074, 2.075, 2.077, 2.078	2.060 + 2.064 + 2.066 + 2.070 + 2.073 >= 2.078 ou 2.072 + 2.073 + 2.074 + 2.075 + 2.077 >= 2.078	Message « avertissement » : revenus < précompte professionnel	***
2.064, 2.065, 2.070, 2.071, 2.074, 2.077, 2.081	si 2.064 - 2.065 + 2.070 - 2.071 > ou = 0 alors 2.064 - 2.065 + 2.070 - 2.071 = 2.074 + 2.077 et 2.081 vide  si 2.064 - 2.065 + 2.070 - 2.071 < 0 alors 2.064 - 2.065 + 2.070 - 2.071 = 2.081 (en laissant tomber le signe négatif) et 2.074, 2.077 vides	total chômage avec complément d'ancienneté	***
2.079	2.079 différent de 0 (peut être vide)	Solde négatif non nul	***
2.081	2.081 différent de 0 (peut être vide)	Solde négatif non nul	***

5.2.9 Validation fiches 281.14

2.061, 2.062, 2.063, 2.064, 2.065, 2.066, 2.067, 2.068, 2.069, 2.070	2.061 + 2.062 + 2.063 + 2.064 + 2.065 + 2.066 + 2.070 >= 2.067 + 2.068 + 2.069	revenus < précompte professionnel et cotisation spéciale pour la sécurité sociale (message
--	--	--

		«Avertissement» mais fichier accepté)
2.029	= 0 ou 2	
2.055, 2.060, 2.066	Si 2.066 ≠ 0 alors 2.055 et 2060 doivent être complétés	Rente de conversion date d'attribution

#### 5.2.10 Validation fiches 281.15

2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.064, 2.065	$2.060 + 2.061 + 2.064 + 2.062 + 2.065 \geq 2.063$	Avertissement : revenus < précompte professionnel
2.029	= 0 ou 2	
2.063, 2.066, 2.067, 2.068	$2.063 = 2.066 + 2.067 + 2.068$	précompte professionnel addition des rubriques

#### 5.2.11 Validation fiches 281.16

2.064, 2.065, 2.066, 2.068	$2.064 + 2.065 + 2.066 \geq 2.068$	revenus < précompte professionnel (message «Avertissement» mais fichier accepté)
2.029	= 0 ou 2	
2.055, 2.060, 2.066	Si 2.066 ≠ 0 alors 2.055 et 2060 doivent être complétés	Rente de conversion date d'attribution

#### 5.2.12 Validation fiches 281.17

2.069, 2.071, 2.076, 2.081, 2.082, 2.085	$2.069 + 2.071 + 2.081 + 2.082 + 2.085 + 2.063 \geq 2.076$	Revenu Message avertissement : revenus < précompte professionnel	
--	--	--	--

2.077, 2.078, 2.079, 2.080, 2.081, 2.082, 2.083	<p>si  <math>2.077 - 2.078 + 2.079 - 2.080 &gt; 0</math>                      alors  <math>2.077 - 2.078 + 2.079 - 2.080 = 2.081 + 2.082</math> et 2.083 vide</p> <p>si  <math>2.077 - 2.078 + 2.079 - 2.080 &lt; 0</math>                      alors  <math>2.077 - 2.078 + 2.079 - 2.080 = 2.083</math> (en laissant tomber le signe négatif)                      et 2.081, 2.082 vides</p>	total .	
2.060, 2.061, 2.064, 2.065, 2.069, 2.071, 2.073,	<p>si  <math>2.060 - 2.061 + 2.064 - 2.065 &gt; 0</math>                      alors  <math>2.060 - 2.061 + 2.064 - 2.065 = 2.069 + 2.071</math> et 2.073 vide</p> <p>si  <math>2.060 - 2.061 + 2.064 - 2.065 &lt; 0</math>                      alors  <math>2.060 - 2.061 + 2.064 - 2.065 = 2.073</math> (en laissant tomber le signe négatif)                      et 2.069, 2.071 vides</p>	total .	
2.062, 2.063, 2.066 ,2.084, 2.085, 2.087, 2.088	<p>si  <math>2.084 - 2.087 + 2.088 - 2.062 &gt; 0</math>                      alors  <math>2.084 - 2.087 + 2.088 - 2.062 = 2.085 + 2.063</math> et 2.066 vide</p> <p>si  <math>2.084 - 2.087 + 2.088 - 2.062 &lt; 0</math>                      alors  <math>2.084 - 2.087 + 2.088 - 2.062 = 2.066</math> (en laissant tomber le signe négatif)                      et 2.085, 2.063 vides</p>	total .	
2.066	2.066 différent de 0 (peut être vide)	Solde négatif non nul	***
2.073	2.073 différent de 0 (peut être vide)	Solde négatif non nul	***
2.083	2.083 différent de 0 (peut être vide)	Solde négatif non nul	***

5.2.13 Validation fiches 281.18

2.060, 2.061, 2.062, 2.063 2.064, 2.065, 2.066, 2.067, 2.070, 2.072, 2.073, 2.074, 2.075, 2.076, 2.077, 2.078	2.060 + 2.061 + 2.072 + 2.062 + 2.063 + 2.073 + 2.075 + 2.076 + 2.077 + 2.078 + 2.080 >= 2.070 + 2.071 ou 2.064 + 2.065 + 2.066 + 2.067 + 2.074 >= 2.070 + 2.071	Message avertissement : indemnités < précompte professionnel et cotisations spéciales pour la sécurité sociale	*
2.029	= 0 ou 2		***
2.034	2.034 = 0 OU 1 OU vide	Cadre ou chercheur étranger	***
2.081	Si 2.081 non vide, alors 2.081 = 598,81 EUR	Prime corona unique	***

5.2.14 Validation fiches 281.20

2.011	Numéro national ou numéro national bis <b>obligatoire</b> si résident belge	national	***
2.011, 2.012, 2.028, 2.029, 2.112	Si le code postal étranger (2.112) n'est pas vide ET qu'il ne s'agit pas d'une annulation (2.028 != 3) ET que le NN (2.011) est vide ET qu'il s'agit d'une fiche individuelle (2.029 = 0), alors la date de naissance (2.012) est obligatoire	naissance obligatoire pour les non-résidents	***
2.029	= 0 ou 2		***
<del>2.030</del>	<del>2.030 = 0, 1 ou vide</del>	<del>versements forfaitaires sur base de normes sérieuses</del>	<del>***</del>
2.032	2.032 = 0 ou 1 ou vide	ou chercheur étranger	***
2.033, 2.079, 2.080, 2.106	2.033 et 2.106 à compléter uniquement si 2.079 et/ou 2.080 ≠ de zéro	sur actions	***
<del>2.034</del>	<del>2.034 = 0, 1 ou vide</del>	<del>versements sur base de justificatifs</del>	<del>***</del>
2.058, 2.077	si 2.077 ≠ zéro 2.058 doit être ≠ zéro et inversement : si 2.058 ≠ zéro 2.077 doit être ≠ zéro	Déplacements à vélo Km et montant	***
2.060, 2.062, 2.063, 2.068, 2.079, 2.080, 2.204	2.063 = 2.060 + 2.062 + 2.068 + 2.079 + 2.080 + 2.204	total rémunérations	***
2.063, 2.064 + 2.065, 2.066, 2.067, 2.073, 2.074, 2.076, 2.082, 2.088	2.063 + 2.064 + 2.065 + 2.073 + 2.074 + 2.076 + 2.088 + 2.082 >= (2.066 + 2.067)	Avertissement : revenus < précompte professionnel et cotisations spéciales pour la sécurité sociale	***
2.063, 2.075, 2.081	2.063 + 2.075 ≥ 2.081	érations dirigeant entreprise occupé dans cadre contrat travail : montant inclus dans « Total Rémunérations + loyer et avantages locatifs »	***
2.066, 2.131, 2.133	2.066 = 2.131 + 2.133	précompte professionnel	***
2.068, 2.099	2.099 obligatoire si 2.068 complété	Avantage en nature	***
2.073, 2.074, 2.075	2.075 = 2.073 + 2.074	total quotité du loyer et avantages locatifs	***
2.079, 2.080, 2.106	si 2.079 > 0 ou 2.080 > 0, alors 2.106 non vide	pourcentage options sur actions	***
2.086, 2.190, 2.191	2.086 = 2.190 + 2.191	total	***
2.099	Valeur entre A et F ou entre H et K ou Z	Nature de l'avantage toute nature	***
2.106	2.106 doit être du type : dd,dd(:dd,dd)* ou vide	Pourcentage options sur action	***

	où d est un chiffre entre 0 et 9 Les pourcentages doivent être indiqués dans un ordre strictement croissant. Deux pourcentages identiques ne peuvent pas être indiqués. <b>Exemples :</b> 00,00 23,00 15,00:23,00 00,00:15,00:23,00		
<del>2.138</del>	<del>Si 2.138 non vide, 2.138 ≤ 30000</del>	<del>Chèques consommation limités à 300 EUR</del>	<del>*</del>
2.181, 2.182, 2.183, 2.184	Si un des champs '2.181, 2.182, 2.183, 2.184 est rempli, alors 2.133 doit être complété	Société étrangère et précompte professionnel	*
<del>2.192, 2.193, 2.194</del>	<del>2.194 = 2.192 + 2.193</del>	<del>total</del>	<del>***</del>
2.194	Si 2.194 non vide, 2.194 ≤ 12000	Maximum 120 heures	***
2.195	Si 2.195 non vide, 2.195 ≤ 12000	Maximum 120 heures	***
2.198	Si 2.198 non vide, 2.198 ≤ 50000	Prime Corona de maximum 500 EUR	*
<del>2.199</del>	<del>2.199 ≤ 12000</del>	<del>Maximum 120 heures</del>	<del>***</del>

5.2.15 Validation fiches 281.25

2.002, 2.089	2.089 <= 2.002	Année de paiement ou d'attribution des sommes payées en trop doit être inférieure ou égale à l'année de revenus.	***
2.029	= 0 of 2		***
2.030	= 0 of 4		***
2.045, 2.060	2.045 non vide si et seulement si 2.060 > 0 ou (2060 = 0 et 2.045=125 ou 126)	Montant et qualification	***
2.046, 2.061	2.045 non vide si et seulement si 2.061 > 0 ou (2061 = 0 et 2.045=125 ou 126)	Montant et qualification	***
2.047, 2.062	2.047 non vide si et seulement si 2.062 > 0 ou (2062 = 0 et 2.047=125 ou 126)	Montant et qualification	***
2.048, 2.063	2.048 non vide si et seulement si 2.063 > 0 ou (2063 = 0 et 2.048=125 ou 126)	Montant et qualification	***
2.049, 2.064	2.049 non vide si et seulement si 2.064 > 0 ou (2064 = 0 et 2.049=125 ou 126)	Montant et qualification	***
2.045, 2.046, 2.047, 2.048, 2.049	= dans la liste des qualifications	Codes qualification	***
2.045, 2.046, 2.047, 2.048, 2.049 et 2.089	Valeur 106 , 107 et 110 si 2.089 = 2013, 2014, 2015 ou 2016	Qualification 106 et 107 pour les revenus 2013 , 2014, 2015 en 2016	***
2.045, 2.046, 2.047, 2.048, 2.049 et 2.089	Valeur 111, 112, 113, 114, si 2.089 = 2016	Qualification 111, 112, 113, 114 pour les revenus 2016	***
2.045, 2.046, 2.047, 2.048, 2.049 et 2.089	Valeur 120, 121, 122 si 2.089 = 2018	Qualification 120,121 et 122 pour les revenus 2018	***
2.040	= 1 ou 2	Zone 2.040 (récupération brut ou net) est obligatoire	***
2.040, 2.065	Si 2.040 = 1 alors 2.065 ne peut être complété	Zone 2.040 = 1 (récupération en brut), la zone 2.065 (précompte professionnel) doit être vide ou égal à 0	***



**5.2.16 Validation fiches 281.27**

2.099	2.099 obligatoire et 2.099 = A ou B	Secteur	***
2.167	Si 2.167 non vide, alors 2.167 <= 15000	Nombre d'heures du premier trimestre	***
2.167, 2.168, 2.169, 2.170	2.167+2.168+2.169+2.170 <= 45000	Total heures	***
2.168	Si 2.168 non vide, alors 2.168 <= 15000	Nombre d'heures deuxième trimestre	***
2.169	Si 2.169 non vide, alors 2.169 <= 28500	Nombre d'heures troisième trimestre	***
2.170	Si 2.170 non vide, alors 2.170 <= 15000	Nombre d'heures quatrième trimestre	***

### 5.2.17 Validation fiches 281.29

2.055, 2.056	2.056 > 2.055	Date début et fin d'activité	***
2.060, 2.045	Si 2.060 alors 2.045 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.061, 2.046	Si 2.061 alors 2.046 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.062, 2.047	Si 2.062 alors 2.047 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.063, 2.048	Si 2.063 alors 2.048 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.064, 2.049	Si 2.064 alors 2.049 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.064, 2.073	2.060 + 2.061 + 2.062 + 2.063, + 2.064 = 2.073	TOTAL	***
2.045, 2.139	Si 2.045 = 4 , 10, 20, 24, 30, 36, 40, 45, 50 ou 54 alors 2.139 obligatoire	Précisions	***
2.046, 2.140	Si 2.046 = 4 , 10, 20, 24, 30, 36, 40, 45, 50 ou 54 alors 2.140 obligatoire	Précisions	***
2.047, 2.153	Si 2.047 = 4 , 10, 20, 24, 30, 36, 40, 45, 50 ou 54 alors 2.153 obligatoire	Précisions	***
2.048, 2.154	Si 2.048 = 4 , 10, 20, 24, 30, 36, 40, 45, 50 ou 54 alors 2.154 obligatoire	Précisions	***
2.049, 2.155	Si 2.049 = 4 , 10, 20, 24, 30, 36, 40, 45, 50 ou 54 alors 2.155 obligatoire	Précisions	***
2.065, 2.050, 2.099	Si un des champs 2.065, 2.050 ou 2.099 complété, les champs 2.065, 2.050 et 2.099 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.066, 2.051, 2.102	Si un des champs 2.066, 2.051 ou 2.102 complété, les champs 2.066, 2.051 et 2.102 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.067, 2.052, 2.103	Si un des champs 2.067, 2.052 ou 2.103 complété, les champs 2.067, 2.052 et 2.103 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.068, 2.053, 2.106	Si un des champs 2.068, 2.053 ou 2.106 complété, les champs 2.068, 2.053 et 2.106 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.069, 2.054, 2.107	Si un des champs 2.069, 2.054 ou 2.107 complété, les champs 2.069, 2.054 et 2.107 sont obligatoires	Sommes retenues	***

5.2.18 Validation fiches 281.30

2.030	= 1 of 2	Nature du bénéficiaire	***
2.062, 2.064, 2.067, 2.068, 2.087, 2.072, 2.075, 2.076, 2.077, 2.080, 2.081, 2.082, 2.083, 2.084, 2.088, 2.113, 2.115, 2.116, 2.117, 2.063	2.064 + 2.062 + 2.067 + 2.068 + 2.087 >= 2.063 + 2.069 <b>ou</b> 2.072 + 2.075 + 2.076 + 2.077 + 2.080 + 2.081 + 2.082 + 2.083 + 2.084 + 2.085 + 2.088 + 2.113 + 2.115 + 2.116 + 2.117 >= 2.063 + 2.069	Avertissement : revenus imposables résidents <b>ou</b> non-résidents < précompte professionnel	*
2.062, 2.064, 2.067, 2.068, 2.087, 2.072, 2.075, 2.076, 2.077, 2.080, 2.081, 2.082, 2.083, 2.084, 2.088, 2.113, 2.115, 2.116, 2.117, 2.086	2.064 + 2.062 + 2.067 + 2.068 + 2.087 > = 2.086 <b>ou</b> 2.072 + 2.075 + 2.076 + 2.077 + 2.080 + 2.081 + 2.082 + 2.083 + 2.084 + 2.085 + 2.088 + 2.113 + 2.115 + 2.116 + 2.117 > = 2.086	revenus imposables résidents <b>ou</b> non-résidents ≥ remboursement de frais compris dans revenus imposables	*
2.060, 2.061, 2.062	2.060 > ou = 2.061  2.062 = 2.060 – 2.061	Revenus résidents : montant Prix attribué ≥ exonération.  Montant Prix = différence entre montant attribué et exonération	***
2.065, 2.066, 2.067	2.065 > ou = 2.066  2.067 = 2.065 – 2.066	Revenus résidents : montant Subside attrib ué ≥ exonération.  Montant Subside = différence entre montant attribué et exonération	***
2.070, 2.071, 2.072	2.070 > ou = 2.071  2.072 = 2.070 – 2.071	Rev. Non-résidents : montant Prix attribué ≥ exonération.  Montant Prix = différence entre montant attribué et exonération	***
2.073, 2.074, 2.075	2.073 > ou = 2.074  2.075 = 2.073 – 2.074	Rev. Non-résidents : montant Subside attribué ≥ exonération.  Montant Subside = différence entre montant attribué et exonération	***

2.086, 2.099	2099 obligatoire si 2.086 complété	Avantage en nature	***
2.078	Si 2.078 non vide, 2.078 <= 51.260,00 EUR	Montant indexé maximal taxé à 16,5%	***
2.078, 2.079	Si 2.078 non vide, alors 2.079 non vide et 2.079 >= 2.078	Montant total	***
2.078, 2.079	Si 2.079 non vide, alors 2.078 non vide et 2.078 = min(2.079, 51.260,00 EUR)	Primes brutes limitées	***
2.095	Si 2.095 non vide, 2.095 <= 51.260,00 EUR	Montant indexé maximal taxé à 16,5%	***
2.095, 2.097	Si 2.095 non vide, alors 2.097 non vide et 2.097 >= 2.095	Montant total	***
2.095, 2.097	Si 2.097 non vide, alors 2.095 non vide et 2.095 = min(2.095, 51.260,00 EUR)	Primes brutes limitées	***

#### 5.2.19 Validation fiches 281.40

2.060, 2.061	2.060 ≥ 2.061	Avertissement : Revenus < précompte mobilier	
2.029	= 0, 1 ou 2		***
2.029, 2.030	Si 2.029 = 0, 2.030 = 1 ou 2 (non vide)	Type de bénéficiaire	***
2.011, 2.030	SI 2.030 = 1, ALORS 2.011 est un NN/Nbis valide en 11 caractères OU vide	Bénéficiaire personne physique	***
2.011, 2.030	SI 2.030 = 2, ALORS 2.011 est un n° BCE valide en 10 positions (non vide)	Bénéficiaire personne morale	***

#### 5.2.20 Validation fiches 281.45

2.060, 2.063, 2.064	2.060 + 2.064 > ou = 2.063	Avertissement : Revenus < précompte mobilier	*
2.029	= 0 ou 2		***
2.032	2.032 = 0 ou 1 ou vide	Mention NEANT	***
2.032, 2.065	2.032 = 1 (non vide) si et seulement si 2.065 = 0 (non vide)	Aucun paiement ou attribution au cours de l'année	***
2.033	2.033 = 0 ou 1 ou vide	Mention NEANT	***
2.033, 2.066	2.033 = 1 (non vide) si et seulement si 2.066 = 0 (non vide)	Aucun paiement ou attribution au cours de l'année	***

5.2.21 Validation fiches 281.48

2.055, 2.056	2.056 > 2.055	Date début et fin d'activité	***
2.060, 2.045	Si 2.060 alors 2.045 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.061, 2.046	Si 2.061 alors 2.046 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.062, 2.047	Si 2.062 alors 2.047 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.063, 2.048	Si 2.063 alors 2.048 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.064, 2.049	Si 2.064 alors 2.049 obligatoire et inversement	Revenus brut pour services rendus	***
2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.064, 2.073	2.060 + 2.061 + 2.062 + 2.063 + 2.064 = 2.073	TOTAL	***
2.045, 2.139	Si 2.045 = 15 alors 2.139 obligatoire	Description	***
2.046, 2.140	Si 2.046 = 15 alors 2.140 obligatoire	Description	***
2.047, 2.153	Si 2.047 = 15 alors 2.153 obligatoire	Description	***
2.048, 2.154	Si 2.048 = 15 alors 2.154 obligatoire	Description	***
2.049, 2.155	Si 2.049 = 15 alors 2.155 obligatoire	Description	***
2.065, 2.050, 2.099	Si un des champs 2.065, 2.050 ou 2.099 complété, les champs 2.065, 2.050 et 2.099 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.066, 2.051, 2.102	Si un des champs 2.066, 2.051 ou 2.102 complété, les champs 2.066, 2.051 et 2.102 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.067, 2.052, 2.103	Si un des champs 2.067, 2.052 ou 2.103 complété, les champs 2.067, 2.052 et 2.103 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.068, 2.053, 2.106	Si un des champs 2.068, 2.053 ou 2.106 complété, les champs 2.068, 2.053 et 2.106 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.069, 2.054, 2.107	Si un des champs 2.069, 2.054 ou 2.107 complété, les champs 2.069, 2.054 et 2.107 sont obligatoires	Sommes retenues	***
2.031	2.031 = 1, 2 ou vide	Nature du représentant	***
2.101	Si 2.101 non vide, alors 2.101 est un numéro BCE valide (en 10 chiffres)	Numéro d'entreprise (BCE) du représentant	***

5.2.22 Validation fiches 281.49

2.030	= 1 OU 2		***
-------	----------	--	-----

		Type de fiche	
2.030, 2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.064, 2.065, 2.066, 2.067, 2.068, 2.069, 2.070, 2.076, 2.077, 2.081, 2.082, 2.083, 2.084, 2.085, 2.099, 2.102	SI 2.030 = 2 ALORS 2.060 à 2.070, 2.076, 2.077, 2.081 à 2.085, 2.099 et 2.102 vides	Anciens membres	***
2.030, 2.071, 2.072, 2.073, 2.074, 2.075, 2.078, 2.086, 2.087, 2.088, 2.095, 2.097, 2.139, 2.140	SI 2.030 = 1 ALORS 2.071 à 2.075, 2.078, 2.086, 2.087, 2.088, 2.095, 2.097, 2.139 et 2.140 vides	Membres actifs	***
2.060, 2.061, 2.062, 2.063	2.063 = 2.060+2.061+2.062	total	***
2.064, 2.065, 2.066	2.066 = 2.064+2.065	total	***
2.072, 2.073, 2.074	2.074 = 2.072+2.073	total	***

### 5.2.23 Validation fiches 281.50

2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.064	2.060 + 2.061 + 2.062 + 2.063 = 2.064	total rémunérations	***
2.066, 2.067, 2.064	2.066 + 2.067 <ou = 2.064	Rémunération sportifs et arbitres	***
2.013 à 2.018 (sauf 2.014) + 2.114, 2.110	zones 2.013 à 2.018 (sauf 2.014) obligatoires si pas de numéro national <b>2.114 obligatoire si personne physique et pas de numéro national ou de N° BCE de la personne physique 2.110)</b>	identification et adresse + prénom	***
2.011, 2.030	Si le bénéficiaire est une personne morale (2.030 = 2), le numéro d'entreprise <b>doit</b> être présent. Le numéro d'entreprise est constitué de 10 chiffres (8 chiffres plus 2 chiffres pour le nombre de contrôle).	numéro national OU Numéro d'entreprise = numéro attribué par la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)	***
2.029, 2.030	Si 2.029 = 0, 2.030 = 1 ou 2 (non vide)	Nature du bénéficiaire	***
2.011, 2.030	Si 2.030 = 1 (personne physique), 2.011 = numéro national Si 2.030 = 2 (personne morale), 2.011 = numéro d'entreprise	Numéro du bénéficiaire des revenus	***
2.110	Si 2.030 = 1 (personne physique), 2.110 = numéro BCE	Numéro BCE d'une personne physique	***
2.099 à 2.102, 2.139 et 2.140	Les zones 2.099, 2.100, 2.101, 2.102, 2.139 et 2.140 sont considérées comme une zone continue (363 positions)	Commentaire	***

2031, 2065	2031=1 SI ET SEULEMENT SI 2065 = 0 (non vide)	Aucun paiement ou attribution au cours de l'année	***
------------	--	---	-----

5.2.24 Validation fiches 281.60

2.011, 2.012	le numéro national (2.011) ou à défaut la date de naissance (2.012) doit être complété	Numéro national - date de naissance
2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones obligatoires si pas de numéro national	identification et adresse + prénom
2.030	= 1, 2, 3	nature du contrat
2.110, 2.100	Si 2.110 $\neq$ 0 : 2.100 doit être rempli	Nom du fonds d'investissement si transfert en parts
2.111, 2.100	Si 2.111 $\neq$ 0 : 2.100 doit être rempli	Nom du fonds d'investissement si transfert en parts

### 5.2.25 Validation fiches 281.61

\* = warning

\*\* = bypassable

\*\*\* = blocking error

2.029, 2.056, 2.151	2.151 obligatoire si 2.056 est $\geq$ 01-01-2016 et 2.029 $\leq$ 2	Adresse du bien	***
2.030	= 0 ( pas d'application) ou 1 (oui)	Emprunt économie d'énergie	***
2030, 2056, 2060, 2100, 2150	Si 2030 = 1, alors 01.01.2009 $\leq$ 2056 $\leq$ 31.12.2011 OU [ 2056 $\geq$ 01.01.2012 ET ( 2100 contient 6 OU SOMME( f61_finalityrefinancamount ) > 0 ) ]	La date du contrat des emprunts financement économie d'énergie doit être entre le 01.01.2009 et le 31.12.2011 ou il doit s'agir en partie d'un refinancement	**
2.031	2.031 = 0 ou 1 ou 2 (ou VIDE)	Prolongation due au coronavirus	***
2.031, 2.057, 2.211	Si 2.031 = 1 ALORS ( ( 0 $\leq$ 2.057 $\leq$ 9 et 2.211 vide) OU (2.057 vide et 2.211 non vide) )  SINON SI 2.031=2 ALORS ( ( 0 $\leq$ 2.057 et 2.211 vide) OU (2.057 vide et 2.211 non vide) )  SINON (2.031 = 0 ou vide)  2.057 vide ET 2.211 vide	Nombre de mois de prolongation en raison des reports de paiement dans le cadre du coronavirus	***
2.032	= 0 ( non) ou 1 (oui)	Modification finalité de l'emprunt	***
2.032, 2,056	2.032 est obligatoire si modification de la finalité	Modification finalité d'un emprunt contracté	***
2.055, 2.056	2.055 $\geq$ 2.056	Libération,.. après conclusion du contrat	***
2.055, 2.158	2.158 $\geq$ 2.055	Libération, adhésion, ...	***
2.055, 2.158	Ne peut exister que si une date 2.055 existe	Fin en cas de remplacement libération , ...	***
2.056	obligatoire	Date conclusion du contrat	***
2.056, 2.060, 2.062, 2.063, 2.064, 2.065, 2.067, 2.150	Si 2.056 $\geq$ 01 .01.2016, ALORS 2.060 = 2.062 + 2.063 + 2.064 + 2.065 + 2.067 + SOMME(f61_finalityrefinancamount)	Pour les contrats à partir du 01.01.2016, le montant initial doit être égal au montant des destinations.	*
2.056, 2.062, 2.063, 2.064, 2.065, 2.067, 2.150	Si 2.056 > ou = au 01-01-2016 2.062 ou, 2.063 ou, 2.064, ou 2.065 ou, 2.067 ou 2.150 doit être complété	Obligation de signaler le but de l'emprunt à partir du 01-01-2016	***
2.056, 2.100	2.100 uniquement Si 2.056 < au 01-01-2016	But de l'emprunt avant le 01.01.2016	*



2.056, 2.150	<f61_refinancoriginamount>, <f61_refinancdate> obligatoire simultanément si refinancement et 2.056 < 01-01-2017  <f61_refinancreference /> obligatoire si refinancement et 2.056 ≥ 01-01-2017	Soit le montant du contrat refinancé à l'origine et date du contrat refinancé Soit la référence du contrat refinancé	***
2.060	obligatoire	Montant total de l'emprunt	***
2.060, 2.068, 2.069	2.060 ≥ 2.068 + 2.069	Montant remboursement ordinaire + anticipé	*
2.060, 2.071	2.060 ≥ 2.071	Solde réel du montant initial au 31/12	*
2.061	obligatoire	Montant total de l'emprunt garanti par inscription...	***
2.069, 2.144	2.144 obligatoire si valeur en 2.069	remboursement anticipé	***
2.099	obligatoire	Référence du contrat	***
2.100	Chaîne de caractère contenant uniquement les valeurs 1 à 7	But de l'emprunt	**
2.150, 2.211	Si 2.211 non vide, alors 2.150 non vide	2.211 ne peut être utilisé que pour les refinancements	*
2152	Pour chaque co-emprunteur avec au moins un élément non vide (champs XML de la balise 2152), le NN/n°BCE <f61_NNBCEotherContractors/> est complété OU le nom <f61_nameotherContractors/> ET l'adresse <f61_addresotherContractors/> sont complétés.	Co-emprunteur : NN/BCE OU (nom et adresse) obligatoire	*
2.157	obligatoire	Date fin de contrat	***
2.159	Si complété les deux balises sont obligatoires :  <f61_modifdateend>, <f61_modifdatendvalidbeg>	Modification date de fin de contrat	***
2.160	Si complété les deux balises sont obligatoires :  <f61_modifmortgageamount >, <f61_modifmortgageamountvalidbeg >	Modification du montant garanti par une inscription hypothécaire	***

5.2.26 Validation fiches 281.62

2.030	= 1 (oui) ou 2 (non) 0 = pas d'application	Contrat servant à reconstituer ou garantir un emprunt hypothécaire	***
2.030	Balise obligatoire si 2.055 ≥ 01-01-2016	idem	***
2.031	0= pas d'application ou 1= oui	Date fin contrat indéterminée	***
2.031, 2.056	Si 2.031 complété par '1' 2.056 doit être vide	Date fin contrat indéterminée/date de fin de contrat	***
2.032	= 0= pas d'application ,1 (oui) ou 2 (non	Modification de l'objet du contrat situation au 31/12, ...	***
2.032, 2.093	2.093 complété uniquement si 2.032 = 1 ou 2	idem	***
2.033	0 = pas d'application ou 1= oui	Modification de fin du contrat en fin de contrat indéterminée	***
2.055	obligatoire	Date début du contrat	***

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE DE LA FISCALITE  
BELCOTAX

---

2.056, 2.031	Obligatoire si 2.031 = 0 ou vide	Date fin du contrat	***
2.060, 2.153, 2.055	Si 2.060 est omise ou vide 2.153 doit être complété si 2.055 > 01.01.2016. (éventuellement par nihil) (la valeur 0 en 2.060 est considéré comme un montant)	Montant assuré en cas de vie /clause	***
2.061, 2.154	Si 2.061 est omise ou vide 2.154 doit être complété. (éventuellement par nihil) (la valeur 0 en 2.061 est considéré comme un montant)	Montant assuré en cas de décès /clause	***
2.062, 2.155	Si 2.062 est omise ou vide 2.155 doit être complété. (éventuellement par nihil) (la valeur 0 en 2.062 est considéré comme un montant)	Montant assuré en cas de vie /clause au 31/12	***
2.063, 2.156	Si 2.063 est omise ou vide 2.156 doit être complété. (éventuellement par nihil) (la valeur 0 en 2.063 est considéré comme un montant)	Montant assuré en cas de décès /clause au 31/12	***
2.064	Obligatoire (éventuellement 0)	Montant de la prime	***
2.099	obligatoire	Référence du contrat	***

5.2.27 Validation fiches 281.63

2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones obligatoires si pas de numéro national	identification et adresse	***
2.060, 2.099	obligatoire	Montant prime et référence contrat	***
2.032	2.032 = 1, 2 of 0	Conditions satisfaisants	***

5.2.28 Validation fiches 281.71

2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones 2.013 à 2.018 + 2.114 obligatoires si pas de numéro national	identification et adresse + prénom	***
2.030	= 1, 2	nature du donateur	***
2.045	01 à 14 ou 16 à 18 <b>OBLIGATOIRE</b> 15 n'est plus autorisé	Base légale	*

5.2.29 Validation fiches 281.77

2046	2046 = 1 ou 2 ou 3 ou 23	type d'attestation	***
2046, 2031	SI 2046 = 1 ALORS 2031 = 0 ou 1 ou 2 (non vide)	certification	***
2046, 2032	SI 2046 = 2 ALORS 2032 = 0 ou 1 ou 2 (non vide)	certification	***
2046, 2033, 2036	SI 2046 = 3 ALORS (2033 = 0 ou 1 ou 2 (non vide)) OU (2036 = 0 ou 1 ou 2 (non vide) )	certification	***
2046, 2034, 2035, 2110, 2111	SI 2046 = 23 ALORS 2034 = 0 ou 1 ou 2 (non vide) ET 2035 = 0 ou 1 ou 2 (non vide) ET 2110 > 0 ET 2111 > 0	certification	***
2046, 2060, 2061, 2062	SI 2046 = 1 ALORS (2060 <= 0.7 x 2061) OU (2060 <= 0.7 x 2062)	baisse d'au moins 30% du CA	*
2046, 2063, 2064	SI 2046 = 1 ALORS 2064 <= 2063	montant qui peut donner droit à une réduction doit être inférieur ou égal au montant souscrit	*
2046, 2064	SI 2046 = 1 ALORS 2064 <= 10000000	montant maximal de 100.000 EUR par période imposable et par personne (ce plafond n'est pas indexé).	*
2046, 2057, 2118	SI 2046 = 3 ALORS (2057 ENTRE 1 et 60 (non vide)) OU (2118 ENTRE 1 ET 60 (non vide))	nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt (cession totale ou non- respect d'une condition)	***

2046, 2058	SI 2046 = 23 ALORS 2058 ENTRE 1 et 60 (non vide)	nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt (cession partielle)	***
---------------	---	---	-----

### 5.2.30 Validation fiches 281.78

2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones obligatoires si pas de numéro national	identification et adresse + prénom	***
2.055, 2.056, 2.061, 2.063, 2.090	Si 2056 est vide alors 2055, 2061, 2063 et 2090 sont obligatoires	Données nécessaires pour exonération passif social	***
2.157, 2.002	2.157 >= 03 janvier année (zone2.002 - 2)	Un exercice comptable peut avoir une durée maximale de 24 mois - 1 jour	***
2.158, 2.002	01 janvier année zone2.002 <= 2.158 <= 31 décembre année zone2.002	L'exercice comptable doit se clôturer dans l'année de paiement	***
2.157, 2.158	Zones obligatoires	Dates exercice comptable	***
2.056, 2.062	Si 2.056 complété, alors 2.062 non vide (2062 peut être égal à 0).	Zones liées	***
2.061, 2.064, 2.065, 2.066, 2.067, 2.068	2.061 = 2.064 + 2.065 + 2.066 + 2.067 + 2.068	Montant total de l'exonération	***
<del>2.067, 2.002</del>	<del>SI zone(2.002) ← '2022' ALORS 2.067 est vide</del>	<del>Zone 2.067 utilisable à partir de BOW2022</del>	<del>***</del>
2.068, 2.002	SI zone(2.002) < '2023' ALORS 2.068 est vide	Zone 2.068 utilisable à partir de BOW2023	***
2.090	2090 entre 1 et 65 ou vide	ancienneté	***

### 5.2.31 Validation fiches 281.79

2.011, 2.109	L'une des deux zones 2.011, 2.109 doit être présente	Numéro d'identification	***
2.103	Zone obligatoire	Devise	***
2.103	2.013 doit être 3 lettres en majuscule correspondant au code alphanumérique ISO 4217 d'une devise (ex : EUR = euro)	Code ISO devise	***
2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones obligatoires si pas de numéro national	identification et adresse + prénom	***
2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.064	Minimum 1 zone doit être rempli	Montant selon la forme de pension	***
2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.064, 2.100	Si 2.060, 2.061, 2.062, 2.063 ou 2.064 est rempli, le 2.100 ne peut pas être vide.	Raison du paiement	***
2.140, 2.153	si 2.140 rempli, puis 2.153 doit aussi être rempli et vice versa	Concernant pension reportée	***
2.062, 2.154	Si 2.062 rempli, puis 2.154 doit aussi être rempli et vice versa	Concernant pension de survie	***
2.100	2.100 = 1,2,3,4,5,6,7,8 ou 9 (éventuellement plusieurs chiffres)	Raison de paiement	***

2.032	2.032= 0 ou 1	périodicité; unique =0; multiple = 1	***
-------	---------------	--------------------------------------	-----

### 5.2.32 Validation fiches 281.80

2.013, 2.015, 2.016, 2.017, 2.018	2.013, 2.015, 2.016, 2.017, 2.018 sont obligatoires	Nom et adresse sont obligatoires	***
2.060, 2.061	2.060 > 2.061	Chèques délivrés > chèques remboursés	***
2.060, 2.061, 2.062	2.062 = 2.060 - 2.061	Total chèques ALE	***
2.064, 2.065, 2.066, 2.068	Si 2.064 - 2.065 ≥ 0 alors 2.066 = (2.064-2.065) et 2.068 vide. Si 2.064 - 2.065 < 0 alors 2.068 = (2.065-2.064) et 2.066 vide.	Total chèques travail de proximité	***
<del>2.064, 2.065</del>	<del>2.064 &gt; 2.065</del>	<del>Chèques délivrés &gt; chèques remboursés</del>	<del>***</del>
2.066, 2.067	2.067 = 2.066		***
2.068, 2.069	2.069 = 2.068		***

### 5.2.33 Validation fiches 281.81

2.013, 2.015, 2.016, 2.017, 2.018	2.013, 2.015, 2.016, 2.017, 2.018 sont obligatoires	Nom et adresse sont obligatoires	***
2.011	La zone 2.011 est un numéro de registre national valide, un numéro BCE valide ou vide. Dans une déclaration avec des fiches 281.81, la zone 2011 ne peut être vide que pour au maximum 5% des fiches pour lesquelles la zone 2.011 n'est pas un numéro BCE (c'est-à-dire les fiches où la zone 2011 est un numéro de registre national ou est vide).	Numéro national	***
2.089, 2.060	2.060 = 2.089 X 750	Montant titres achetés à 7,50 Euros	***
2.090, 2.061	2.061 = 2.090 X 850	Montant titres achetés à 8,50 Euros	***
2.091, 2.062	2.062 = 2.091 X 900	Montant titres achetés à 9,00 Euros	***

2.092, 2.063	2.063 = 2.092 X 950	Montant titres achetés à 9,50 Euros	***
2.094, 2.076	2.076 = 2.094 X 1000	Montant titres achetés à 10,00 Euros	***
2.095, 2.077	2.077 = 2.095 X 750	Montant titres remboursés à 7,50 Euros	***
2.096, 2.078	2.078 = 2.096 X 850	Montant titres remboursés à 8,50 Euros	***
2.097, 2.079	2.079 = 2.097 X 900	Montant titres remboursés à 9,00 Euros	***
2.098, 2.081	2.081 = 2.098 X 950	Montant titres remboursés à 9,50 Euros	***
2.110, 2.082	2.082 = 2.110 X 1000	Montant titres remboursés à 10,00 Euros	***
2.083, 2.060,2.061,2.062,2.063, 2.076	2.083= 2.060+2.061+2.062+2.063+2.076	Somme des titres achetés	***
2.084,2.077,2.078,2.079, 2.081,2.082	2.084= 2.077+2.078+2.079+2.081+2.082	Somme des titres remboursés	***
2.086, 2.084,2.085	2.086= 2.083+2.085-2.084 mais ne peut – être > 140000	Somme à reprendre en 364	***
2.087, 2.089,2.090,2.091,2.092, 2.094,2.095,2.096,2.097, 2.098,2.110	2.087= 2.089+2.090+2.091+2.092+ 2.094-2.095-2.096-2.097-2.098- 2.110	Nombre à reprendre en code 366	***
2.086	2.086 <= 140000	Réduction d'impôt <= 1 400,00 €	***

### 5.2.34 Validation fiches 281.83

2046	2046 = 1 ou 2 ou 3 ou 23	type d'attestation	***
2046, 2031	SI 2046 = 1 ALORS 2031 = 0 ou 1 ou 2 (non vide)	certification	***
2046, 2032	SI 2046 = 2 ALORS 2032 = 0 ou 1 ou 2 (non vide)	certification	***
2046, 2033, 2036	SI 2046 = 3 ALORS (2033 = 0 ou 1 ou 2 (non vide)) OU (2036 = 0 ou 1 ou 2 (non vide) )	certification	***
2046, 2034, 2035, 2110, 2111	SI 2046 = 23 ALORS 2034 = 0 ou 1 ou 2 (non vide) ET 2035 = 0 ou 1 ou 2 (non vide) ET 2110 > 0 ET 2111 > 0	certification	***
2.056	01.01.2021 <= 2.056 <= 31.08.2021	Date de l'investissement	***
2046, 2060,	SI 2046 = 1 ALORS (2060 <= 0.7 x 2061) OU (2060 <= 0.7 x 2062)	baisse d'au moins 30% du CA	*

2061, 2062			
2046, 2063, 2064	SI 2046 = 1 ALORS 2064 <= 2063	montant qui peut donner droit à une réduction doit être inférieur ou égal au montant souscrit	*
2046, 2064	SI 2046 = 1 ALORS 2064 <= 10000000	montant maximal de 100.000 EUR par période imposable et par personne (ce plafond n'est pas indexé).	*
2046, 2057, 2118	SI 2046 = 3 ALORS (2057 ENTRE 1 et 60 (non vide)) OU (2118 ENTRE 1 ET 60 (non vide))	nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt (cession totale ou non-respect d'une condition)	***
2046, 2058	SI 2046 = 23 ALORS 2058 ENTRE 1 et 60 (non vide)	nombre de mois non encore expiré(s) à prendre en considération pour le calcul de la reprise de la réduction d'impôt (cession partielle)	***

### 5.2.35 Validation fiches 281.84

2.013, 2.015, 2.016, 2.017, 2.018	2.013, 2.015, 2.016, 2.017, 2.018 sont obligatoires	Nom et adresse sont obligatoires	***
--------------------------------------	--	----------------------------------	-----

### 5.2.36 Validation fiches 281.85

2.030	2.030 = 1, 2	Type de tax Shelter
2.031	2.031 = 1, 2, ou 3	Type d'attestation
2.032	2.032 = 1, 2, ou 0	certification
2.034	2.034 = 1, 2, ou 0	Taux de réduction
2.035	2.035 = 1, 2, ou 0	certification
2.030, 2.103, 2.056, 2.031	2.030, 2.103, 2.056, 2.031 obligatoire	
2.031, 2.032, 2.060	Si 2.031 = 1 → 2.032, 2.060, différent de '0'	Attestation 1ere année
2.031, 2.030, 2.034	Si 2.031 = 1 et 2.030 = 1 ou 2 → 2.034 différent de '0'	Taux de réduction
2.034, 2.030	Si 2.034 = 2 alors 2.030 = 1	Taux de réduction
2.031, 2.035	Si 2.031 = 2 → 2.035 différent de '0'	certification
2.031, 2.090	Si 2.031 = 3 à 2.090 différent de '0'	Type attestation
2.030, 2.031, 2.034	Si 2.030 = 3 ou 4 et 2.031 = 1 2.034 = 1	Taux de réduction
2.030, 2.099	Si 2.030 différent de 1 → 2.099 obligatoire	Nom et adresse de la société débutante



5.2.37 Validation fiches 281.86

2.011	2.011 obligatoire	NN débiteur obligatoire	*
2.153	2.153 obligatoire	NN enfant obligatoire	*
2.153	2.153 est un NN valide (en 11 positions)	2.153 est un NN	***
2.101, 2.102, 2.106, 2.107, 2.139, 2.140, 2.153, 2.163	Si 2.153 vide, alors 2.101, 2.102, 2.106, 2.107, 2.139, 2.140, 2.163 obligatoires	Données de l'enfant	***
2.101	2.101 doit être un code pays valide	Code pays de l'enfant	***
2.101, 2.139	Si 2.101 = 0 ou 150, alors 2.139 non vide et $1000 \leq 2.139 \leq 9999$	Code postal de l'enfant	***
2.055, 2.056, 2.060, 2.110	2.055 et 2.056 et 2.060 et 2.110 non vide	La première activité est obligatoire	***
2.061, 2.093, 2.113, 2.115, 2.144	Si 2.061 ou 2.093 ou 2.113 ou 2.115 ou 2.144 non vide alors 2.061 et 2.093 et 2.113 et 2.144 non vide	Données obligatoires pour l'activité 2	***
2.062, 2.116, 2.117, 2.157, 2.158	Si 2.062 ou 2.116 ou 2.117 ou 2.157 ou 2.158 non vide alors 2.062 et 2.116 et 2.157 et 2.158 non vides	Données obligatoires pour l'activité 3	***
2.063, 2.119, 2.120, 2.161, 2.162	Si 2.063 ou 2.119 ou 2.120 ou 2.161 ou 2.162 non vides alors 2.063 et 2.119 et 2.161 et 2.162 non vides	Données obligatoires pour l'activité 4	***
2109	2109 doit être un n° BCE valide	Numéro BCE de l'organisme certificateur	***
2064	$2064 = 2060 + 2061 + 2062 + 2063$	total	***
2.055, 2.056, 2.110	$2.055 \leq 2.056$ ET $2.110 \leq$ nombre de jours entre 2.055 et 2.056	Période pour l'activité 1	***
2.060, 2.110, 2.111	Si 2.111 non vide, alors $2.060 \leq (2.111 * 2.110) + (0,01 * 2.110)$	Tarif 1	***
2.093, 2.144, 2.113	Si 2.113 non vide, alors $2.093 \leq 2.144$ ET $2.113 \leq$ nombre de jours entre 2.093 et 2.144	Période pour l'activité 2	***
2.061, 2.113, 2.115	Si 2.115 non vide, alors $2.061 \leq (2.115 * 2.113) + (0,01 * 2.113)$	Tarif 2	***

2.116, 2.157, 2.158	Si 2.116 non vide, alors 2.157 <= 2.158 ET 2.116 <= nombre de jours entre 2.157 et 2.158	Période pour l'activité 3	***
2.062, 2.116, 2.117	Si 2.117 non vide, alors 2.062 <= (2.117*2.116) + (0,01*2.116)	Tarif 3	***
2.119, 2.161, 2.162	Si 2.119 non vide, alors 2.161 <= 2.162 ET 2.119 <= nombre de jours entre 2.161 et 2.162	Période pour l'activité 4	***
2.063, 2.119, 2.120	Si 2.120 non vide, alors 2.063 <= (2.120*2.119) + (0,01*2.119)	Tarif 4	***
2.031	2.031 = 0 ou 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou vide	Autorisation de l'organisme de garde	***
2.164, 2.171	2.164 <= 2.171	Date de début de validité doit être inférieur à la date de fin de validité	***
2.060, 2.110, 2.111	Si 2.060 > 1440 * 2.110 ALORS 2.111 obligatoire	Si le tarif journalier dépasse la limite, il est obligatoire	*
2.061, 2.113, 2.115	Si 2.061 > 1440 * 2.113 ALORS 2.115 obligatoire	Si le tarif journalier dépasse la limite, il est obligatoire	*
2.062, 2.116, 2.117	Si 2.062 > 1440 * 2.116 ALORS 2.117 obligatoire	Si le tarif journalier dépasse la limite, il est obligatoire	*
2.063, 2.119, 2.120	Si 2.063 > 1440 * 2.119 ALORS 2.120 obligatoire	Si le tarif journalier dépasse la limite, il est obligatoire	*
2.110, 2.111, 2.113, 2.115, 2.116, 2.117, 2.119, 2.120	(Si 2.110 non vide, alors 2.110 >0) ET (Si 2.111 non vide, alors 2.111 >0) ET (Si 2.113 non vide, alors 2.113 >0) ET (Si 2.115 non vide, alors 2.115 >0) ET (Si 2.116 non vide, alors 2.116 >0) ET (Si 2.117 non vide, alors 2.117 >0) ET (Si 2.119 non vide, alors 2.119 >0) ET (Si 2.120 non vide, alors 2.120 >0)	Le nombre de jours et le tarif journalier doivent être supérieurs à 0.	***

### 5.2.38 Validation fiches 281.87

2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones obligatoires si pas de numéro national	identification et adresse + prénom	***
2.060, 2.061, 2.062, 2.063	2.063 = 2.060 - 2.061 - 2.062 ne peut pas être négatif !	Solde positif	***
2.060, 2.061, 2.062	Zones obligatoires		***

### 5.2.39 Validation fiches 281.88

2.013 à 2.018 sauf 2.014 + 2.114	zones obligatoires si pas de numéro national	identification et adresse + prénom	***
-------------------------------------	---	---------------------------------------	-----

2.032	2.032 = 1, 2, ou 0	certificat	***
2.032, 2.035, 2.036, 2.090	SI 2.032 = 1, ALORS 2.035 = 0 ou vide ET 2.036 = 0 ou vide ET 2.090 est vide	Attestation de type 1	***
2.032, 2.060, 2.061, 2.062, 2.063, 2.165, 2.166	si 2.032 = 1, puis 2.060, 2.061, 2.062, 2.165, 2.063 et 2.166 obligatoire à remplir	Données de l'année de l'acquisition	***
2.035	2.035 = 1, 2, ou 0	certificat	***
2.035, 2.036	Si 2.035 = 1, alors zone 2.036 = 1 et <b>inversement</b>	Données de l'année qui suit l'année de l'acquisitions	***
2.090	Nombre des mois pas encore expiré(s) – chiffre entre 1 et 12	Année de cession des actions	

#### 5.2.40 Validation fiches 281.90

2.011	2.011 doit toujours être complété	Numéro national
-------	-----------------------------------	-----------------

#### 5.2.41 Validation fiches 281.92

2.030	2.030 = 1 ou 2 ou 3	Nature du bénéficiaire	***
2.011, 2.030	Si 2.030 = 1 (personne physique), 2.011 = numéro national ou VIDE Si 2.030 = 2 (personne morale), 2.011 = numéro d'entreprise (non vide) Si 2.030 = 3 (association de pers. Physiques), 2.011 = numéro d'entreprise (non vide)	Identification du bénéficiaire des revenus	*
2.011, 2.030, 2.111	Si 2.030 = 1 (personne physique) et 2.011 NON VIDE (=NN), alors 2.111 = numéro BCE ou VIDE Si 2.030 = 1 et 2.011 VIDE, alors 2.111 = n° BCE (non vide) Si 2.030 = 2 ou 3, alors 2.111 VIDE	Numéro BCE d'une personne physique	*
2.061	2.061 > 0	Le montant récupéré doit être positif	***

#### 5.2.42 Validation fiches 281.93

2.011	2.011 doit être complété dans au moins 95% des records. Si le bénéficiaire est une personne physique, indiquer le numéro national. Si le bénéficiaire est une personne morale, indiquer le numéro d'entreprise avec un 0 devant. Le numéro d'entreprise est constitué de 10 chiffres (8 chiffres plus 2 chiffres pour le nombre de contrôle).	Numéro national ou numéro d'entreprise = numéro attribué par la Banque Carrefour des entreprises (BCE)	
2.030	1 ou 2 ou 3	Nature du bénéficiaire	
2.011, 2.030	Si 2.030 = 1 => 2.011 = NN à 11 positions		
2.011, 2.030	Si 2.030 = 2 => 2.011 = N° BCE à 10 positions		
2.031	1 ou 2 ou 3 ou 4	Nature des revenus	
2.032	1 ou 2 ou 3	Code TVA	
2.061	2.061 > 0	Le montant récupéré doit être positif	***

#### 5.2.43 Validation fiches 281.99

2.030	1 ou 2	Nature du bénéficiaire	
2.011, 2.030	Si 2.030 = 1 => 2.011 = NN à 11 positions		
2.011, 2.030	Si 2.030 = 2 => 2.011 = BCE à 10 positions		
2.061	2.061 > 0	Le montant récupéré doit être positif	***

### 5.3 Validation de l'enregistrement de fin (balises r8..)

8.002	= 2022	année des revenus
8.005	10 chiffres	Numéro d'entreprise = numéro attribué par la Banque Carrefour des Entreprises (BCE)
8.007	= 1.007	division
8.010	1 enregistrement de type 1 n enregistrements de type 2 1 enregistrement de type 8 $8.010 = 1 + n + 1$ <b>8.010 = nombre de fiches dans la déclaration +2</b>	total de contrôle
8.011	Lorsque les fiches sont numérotées à partir de 1 la somme = $1 + 2 + 3 + \dots$ <b>8.011 = somme des numéros de suite (zones 2.009) des fiches de la déclaration</b>	total de contrôle
8.012	Somme des zones 2.059 du fichier de données	total de contrôle

8.013	<p>Totaliser le contenu des zones suivantes en fonction du type des fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 0 (fiche 281.00)</li> <li>+ 2.061 (fiche 281.01)</li> <li>+ 2.074 (fiche 281.10)</li> <li>+ 2.066 (fiche 281.11)</li> <li>+ 2.063 (fiche 281.12)</li> <li>+ 2.078 (fiche 281.13)</li> <li>+ 2.067 + 2.068 (fiche 281.14)</li> <li>+ 2.063 (fiche 281.15)</li> <li>+ 2.068 (fiche 281.16)</li> <li>+ 2.076 (fiche 281.17)</li> <li>+ 2.070 (fiche 281.18)</li> <li>+ 2.066 (fiche 281.20)</li> <li>+ 0 (fiche 281.25)</li> <li><b>+ 0 (fiche 281.27)</b></li> <li>+ 2.074 (fiche 281.29)</li> <li>+ 2.063 (fiche 281.30)</li> <li>+ 2.061 (fiche 281.40)</li> <li>+ 2.063 (fiche 281.45)</li> <li>+ 0 (fiche 281.48)</li> <li>+ 0 (fiche 281.49)</li> <li>+ 0 (fiche 281.50)</li> <li>+ 0 (fiche 281.60)</li> <li>+ 0 (fiche 281.61)</li> <li>+ 0 (fiche 281.62)</li> <li>+ 0 (fiche 281.63)</li> <li>+ 0 (fiche 281.71)</li> <li>+ 0 (fiche 281.72)</li> <li>+ 0 (fiche 281.77)</li> <li>+ 0 (fiche 281.78)</li> <li>+ 0 (fiche 281.79)</li> <li>+ 0 (fiche 281.80)</li> <li>+ 0 (fiche 281.81)</li> <li>+ 0 (fiche 281.82)</li> <li>+ 0 (fiche 281.83)</li> <li>+ 0 (fiche 281.84)</li> <li>+ 0 (fiche 281.85)</li> <li>+ 0 (fiche 281.86)</li> <li>+ 0 (fiche 281.87)</li> <li>+ 0 (fiche 281.88)</li> <li>+ 0 (fiche 281.90)</li> <li>+ 0 (fiche 281.92)</li> <li>+ 0 (fiche 281.93)</li> <li>+ 0 (fiche 281.99)</li> </ul>	total de contrôle précompte professionnel ou mobilier
-------	--	---

8.010 à 8.013.	Hormis dans le cas d'une annulation, une même déclaration Belcotax (mêmes totaux de contrôle) ne peut déjà avoir été enregistrée lors d'un traitement précédent	totaux de contrôle
----------------	---	--------------------

#### 5.4 Validation enregistrement " fin " d'un Envoi (balises r9...)

9.001	=9	Identification du record
9.002	= 2022	année des revenus
9.003 à 9.009	= «9»	
9.010	1 fichier " début " n fichiers " données " 1 fichier " fin " $9.010 = 1 + n + 1$ <b>9.010 = nombre de déclarations + 2</b>	total de contrôle nombre de fichiers logiques
9.011	1 enregistrement du fichier " début " n enregistrements des fichiers " données " 1 enregistrement du fichier " fin " $9.011 = 1 + n + 1$ <b>9.011 = (somme des zones 8.010) + 2</b>	total de contrôle nombre d'enregistrements du Envoi
9.012	Somme des zones 8.011	total de contrôle
9.013	Somme des zones 8.012	total de contrôle
9.014.	Somme des zones 8.013	total de contrôle

## ANNEXE 1

## Annexe 1: LISTE DES CODES PAYS (ONSS) + code 0 pour la Belgique

00000 BELGIQUE	00147 SLOVENIE (REP)
00101 ALBANIE	<del>00148 MACEDOINE (EX.-REP.YOUGOSLAVE)</del>
00102 ANDORRE	00149 BOSNIE-HERZEGOVINE (REP.)
00103 ALLEMAGNE (REP.FED.)	00150 BELGIQUE
<del>00104 ALLEMAGNE (REP.DEM.)</del>	00151 MONTENEGRO
00105 AUTRICHE	00152 SERBIE
00106 BULGARIE	00153 KOSOVO
00107 CHYPRE	<del>00154 MACÉDOINE DU NORD</del>
00108 DANEMARK	00169 YOUGOSLAVIE
00109 ESPAGNE	<del>00170 ALLEMAGNE (REP.DEM.)</del>
00110 FINLANDE	<del>00171 TCHECOSLOVAQUIE</del>
00111 FRANCE	<del>00172 UNION DES REP.SOC.SOVIETIQUES</del>
00112 GRANDE-BRETAGNE	<del>00173 ALLEMAGNE</del>
00113 LUXEMBOURG(GR.-DUCHE)	00180 GIBRALTAR
00114 GRECE	00201 MYANMAR(UNION DE)
00115 HONGRIE	<del>00202 REP. KHMER DU CAMBODGE</del>
00116 IRLANDE/EIRE/	00203 SRI LANKA
00117 ISLANDE	00204 CHINE-TAIWAN(REP.)
00118 LIECHTENSTEIN	00205 SINGAPOUR
00119 MALTE	00206 COREE DU SUD (REP.)
00120 MONACO(PRINCIPAUTE)	00207 INDE
00121 NORVEGE	00208 INDONESIE
00122 POLOGNE	00209 JAPON
00123 PORTUGAL	00210 LAOS
00124 ROUMANIE	<del>00211 CAMBODGE</del>
00125 SAINT-MARIN	00212 MALAISIE
00126 SUEDE	00213 NEPAL
00127 SUISSE	00214 PHILIPPINES
00128 ITALIE	00215 TIMOR-LESTE (REP.DEM.)
00129 PAYS-BAS	00216 CAMBODGE
<del>00130 TCHECOSLOVAQUIE</del>	<del>00217 VIETNAM DU SUD</del>
<del>00131 UNION D.REP.SOC.SOV.</del>	00218 CHINE(REP.POP.)
<del>00132 YOUGOSLAVIE(SERBIE-MONTE-N.)</del>	00219 COREE DU NORD (REP.)
00133 SAINT-SIEGE	00220 REP.SOC. DU VIETNAM
<del>00134 ALLEMAGNE</del>	00221 MONGOLIE (REP.POP.DE)
00135 LETTONIE	00222 MALDIVES
00136 ESTONIE	00223 BHOUTAN
00137 LITUANIE	00224 BRUNEI
<del>00138 HONGRIE (REP)</del>	00225 KAZAKHSTAN (REP)
<del>00139 POLOGNE</del>	00226 KIRGHIZIE (REP)
00140 REPUBLIQUE TCHEQUE	00227 OUZBEKISTAN (REP)
00141 REPUBLIQUE SLOVAQUE	00228 TADJIKISTAN (REP)
00142 BIELORUSSIE	00229 TURKMENISTAN
00143 UKRAINE (REP)	00230 CHINE HONG-KONG SAR
00144 MOLDAVIE (REP)	00231 CHINE MACAO SAR
00145 RUSSIE (FED.)	00232 BIRMANIE
00146 CROATIE (REP)	00234 HONG-KONG
	00235 THAILANDE



LISTE DES CODES PAYS (ONSS) + code 0 pour la Belgique

00237 BANGLADESH	00315 GUINEE
00249 ARMENIE (REP.)	<del>00316 HAUTE-VOLTA</del>
00250 AZERBAIDJAN (REP.)	00317 MAURICE(ILE)
00251 AFGHANISTAN	00318 LIBERIA
00252 ARABIE SAOUDITE	00319 MALI
00253 GEORGIE (REP)	00320 SENEGAL
00254 IRAK	00321 NIGER
00255 IRAN	00322 NIGERIA (REP.FEDER.)
00256 ISRAEL	00323 OUGANDA
00257 JORDANIE	00324 REP.DEM.MADAGASCAR
00258 LIBAN	00325 AFRIQUE DU SUD(REP.)
00259 PAKISTAN	<del>00326 RHODESIE</del>
00260 EMIRATS ARABES UNIS	00327 RWANDA(REP.)
00261 SYRIE(REP.ARABE SYRIENNE)	00328 SIERRA LEONE
00262 TURQUIE	00329 SOMALIE(REP.)
<del>00263 YEMEN (REP. ARABE)</del>	00331 NGWAME (ROYAUME DU
00264 KOWEIT(PRINCIPAUTE)	ZWAZILAND)
00265 SUD-YEMEN (REP.DEM.POP.)	00332 TANZANIE (REP.UNIE)
00266 SULTANAT D'OMAN	00333 TCHAD
00267 QATAR	00334 TOGO
00268 BAHREIN	00335 ZAMBIE
<del>00269 ABU DHABI</del>	00336 KENYA
00270 YEMEN (REP.)	00337 GUINEE EQUATORIALE
00271 PALESTINE	00338 GUINEE-BISSAU
<del>00279 SUD-VIETNAM</del>	00339 CAP VERT(ILES DU)
00280 HONG-KONG (R.U.)	00340 MOZAMBIQUE
00281 MACAO	00341 ANGOLA
00282 TIMOR	00342 SEYCHELLES (ILES)
00283 PALESTINE	00343 ARCHIPEL DES COMORES
00301 LESOTHO	00344 ZIMBABWE
00302 BOTSWANA	00345 REP. DE DJIBOUTI
00303 BURUNDI	00346 SAO TOME ET PRINCIPE(REP.DEM.)
00304 CAMEROUN	00347 SWAZILAND
00305 CENTREAFRICAIN(REPUBLIQUE)	00348 SENEGAMBIE
00306 CONGO (REP. DEM.)	00349 ERYTHREE
00307 CONGO (REP.POP.DU)	00351 ALGERIE
00308 BURKINA FASO	00352 REP.ARABE D'EGYPTE
00309 COTE D'IVOIRE	00353 LIBYE
00310 BENIN (REP.POP.DU)	00354 MAROC
00311 ETHIOPIE	00355 MAURITANIE(REP.ISLAM)
00312 GABON	00356 SOUDAN
00313 GAMBIE	00357 TUNISIE
00314 GHANA	00358 MALAWI
	<del>00359 CONGO BELGE</del>

## ANNEXE 1

LISTE DES CODES PAYS (ONSS) + code 0 pour la Belgique

<del>00360</del> RUANDA	00482 ANTILLES NEERL.
<del>00361</del> URUNDI	00483 ANTILLES AMERICAINES
<del>00362</del> CONGO (REP.)	<del>00484</del> BAHAMAS
<del>00364</del> ZAIRE (REP.)	00485 BERMUDES
00365 SOUDAN DU SUD	00486 ILES VIERGES
<b>00366</b> ESWATINI	00487 PUERTO-RICO (ILE DE)
<del>00380</del> AFARS ET ISSAS	00488 ILES TURKS ET CAICOS
00381 ANGOLA	00489 BELIZE (R.U.)
00382 CABINDA	00490 ANGUILLA (R.U.)
<del>00383</del> MOZAMBIQUE	00491 ANTIGUA (R.U.)
00384 NAMIBIE	00492 CAIMANES (R.U.)
<del>00385</del> ILES DU CAP VERT	00493 MONTserrat (R.U.)
<del>00386</del> ARCHIPEL DES COMORES	00494 KITTS AND NEVIS (R.U.)
00387 REUNION	00495 ST-PIERRE ET MIQUELON
00388 SAHARA	00496 LA GUADELOUPE (F.)
00389 SAINT-HELENE (ILE)	00497 LA MARTINIQUE (F.)
00390 SEYCHELLES (ILES)	00498 GROENLAND (D.K.)
<del>00391</del> GUINEE PORTUGAISE	00511 ARGENTINE
<del>00392</del> FERNANDO POO	00512 BOLIVIE
00393 ILE DE SANTHOME	00513 BRESIL
00395 SWAZILAND	00514 CHILI
00396 TRANSKEI	00515 COLOMBIE
00397 BOPHUTATSWANA	00516 EQUATEUR
00398 ILES CANARIES (E.)	00517 PARAGUAY
00399 MADERE	00518 PEROU
00401 CANADA	00519 URUGUAY
00402 ETATS-UNIS AMERIQUE	00520 VENEZUELA
00403 ANTIGUA-ET-BARBUDA	00521 GUYANE
00411 COSTA RICA	00522 SURINAM
00412 CUBA	00580 ILES FALKLAND
00413 GUATEMALA	00581 GUYANE FRANCAISE
00414 HONDURAS	<del>00582</del> HONDURAS BRITANIQUE
00415 JAMAIQUE	<del>00583</del> GUYANE HOLLANDAISE
00416 MEXIQUE	00602 MICRONESIA
00417 NICARAGUA	00603 ILES MARSHALL (REP. DES)
00418 PANAMA	00604 NIUE
00419 HAITI	00605 COOK
00420 DOMINICAINE(REP.)	<b>00606</b> SAMOA
00421 EL SALVADOR	<b>00607</b> KIRIBATI
00422 TRINIDAD ET TOBAGO	00611 AUSTRALIE
00423 BARBADE	00613 NOUVELLE-ZELANDE
00424 ANTILLES BRITANN.	<del>00614</del> SAMOA OCCIDENTALES
00425 BAHAMAS	00615 NAURU
00426 GRENADE	00616 TONGA
00427 REP. DE LA DOMINIQUE	00617 FIDJI
00428 REP. DE SAINTE LUCIE	<del>00618</del> NOUVELLES-HEBRIDES
00429 SAINT-VINCENT	00619 PAPOUASIE-NOUV.-GUIN.
00430 BELIZE	00620 PACIFIQUE(ILES DU)
00431 SINT KINTS ET NEVIS	00621 TUVALU
00478 ILES VIERGES AMERICAINE	00622 KIRIBATI
00479 ILES VIERGES ROY. UNI	00623 ILES SALOMON
00480 ILE DE DOMINICA	00624 VANUATU
00481 ANTILLES FRANCAISES	00679 PALAU

LISTE DES CODES PAYS (ONSS) + code 0 pour la Belgique

~~00680 ARCH. DES CAROLINES~~  
00681 GUAM  
00682 HAWAI  
00683 NOUVELLE-CALEDONIE  
00684 POLYNESIE  
~~00685 NIUE-ILE (N-Z.)~~  
00686 TOKELAU (N-Z)  
~~00687 COOK (N-Z.)~~  
00688 TAHITI  
00689 WALLIS ET FUTUNA (F.)  
00690 SAMOA AMERICAINES  
00691 TERRIT. SOUS.TUT. AMERICAINE  
00692 PITCAIRN (TERR. DEP.DU R.U.)  
00693 TER. DEP. DE L'AUSTRALIE  
00694 TER. DEP. DE NELLE ZELANDE

Attention :

Ceci est la liste des pays telle qu'elle a été remise au SPF Finances par l'O.N.S.S.  
Chevauchement de territoires et double numérotation sont possibles.

**Eviter d'utiliser les codes de Pays non actif au 1/1/2011 les noms de ces pays sont repris en Italique**

## *Annexe 2 : Articles législatives pertinents*

### **Article 145/33 CIR'92**

Il est accordé une réduction d'impôt pour les dépenses suivantes qui sont effectivement payées pendant la période imposable:

1° les libéralités faites en argent:

a) aux institutions qui tombent sous l'application du décret du 12 juin 1991 relatif aux universités dans la Communauté flamande, ou du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques de la Communauté française, aux hôpitaux universitaires agréés ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen;

b) aux académies royales, au « Federaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek - Fonds fédéral de la Recherche scientifique - FFWO/FFRS », au « Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek-Vlaanderen - FWO », au « Fonds de la Recherche scientifique - FNRS - FRS-FNRS », ainsi qu'aux institutions de recherche scientifique agréées conjointement par le ministre des Finances et par le ministre qui a la politique et la programmation scientifique dans ses attributions ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue, à l'exception des institutions qui sont directement liées à des partis ou à des listes politiques;

c) aux centres publics d'action sociale;

d) aux institutions culturelles agréées par le Roi qui sont établies en Belgique et dont la zone d'influence s'étend à l'une des communautés ou au pays tout entier, ou aux institutions culturelles établies dans un autre Etat membre de l'Espace économique européen, dont la zone d'influence s'étend à une entité fédérée ou régionale de l'Etat considéré ou au pays tout entier et qui sont agréées de manière analogue;

e) aux institutions qui assistent les victimes de la guerre, les handicapés, les personnes âgées, les mineurs d'âge protégés ou les indigents et qui, après avis des organismes consultatifs de l'Etat ou des Communautés qui ont cette assistance dans leurs compétences, sont agréées par les organes compétents de l'Etat ou des Communautés dont relèvent ces institutions et, pour l'application de la loi fiscale, par le ministre des Finances ou aux institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

f) à la Croix-Rouge de Belgique ou à une section nationale de la Croix-Rouge dans un autre Etat membre de l'Espace économique européen, et à la Fondation Roi Baudouin, au Centre européen pour Enfants disparus et Sexuellement exploités - Belgique - Fondation de droit belge, au Palais des Beaux-Arts et au Théâtre royal de la Monnaie;

g) à la Caisse nationale des Calamités au profit du Fonds national des Calamités publiques ou du Fonds national des Calamités agricoles, aux Fonds provinciaux des Calamités, ainsi qu'aux institutions qui sont créées en vue de venir en aide aux victimes de calamités justifiant l'application de la loi relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles et qui sont agréées comme telles par le ministre des Finances ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

h) aux entreprises de travail adapté qui, en exécution de la législation concernant le reclassement social des handicapés, sont créées ou agréées par le gouvernement régional ou l'organisme compétent ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

## ANNEXE 3

i) aux institutions qui s'attachent à la conservation de la nature ou à la protection de l'environnement et qui sont agréées comme telles par le ministre des Finances et par le ministre qui a l'environnement dans ses attributions ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

j) aux institutions qui ont pour but la conservation ou la protection des monuments et sites, dont la zone d'influence s'étend au pays tout entier, à l'une des régions ou à la Communauté germanophone, et qui sont agréées par le Roi ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

k) aux ASBL qui ont pour objet la gestion de refuges pour animaux, ayant reçu l'agrément prévue par l'article 5 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et répondant aux conditions fixées par le Roi sur proposition du ministre des Finances ou à des associations similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

l) aux institutions qui s'occupent du développement durable au sens de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable et qui sont agréées comme telles par le ministre des Finances et par le ministre qui a le Développement durable dans ses attributions ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

2° les libéralités faites en argent aux institutions qui assistent les pays en développement et qui sont agréées comme telles par le ministre des Finances et par le ministre qui a la coopération au développement dans ses attributions ou à des institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

3° les libéralités faites en argent aux associations et institutions qui aident les victimes d'accidents industriels majeurs et qui sont agréées comme telles par le ministre des Finances et par le ministre des Affaires étrangères ou à des associations et institutions similaires d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen qui sont agréées de manière analogue;

4° les libéralités faites aux musées de l'Etat et, sous condition d'affectation à leurs musées, les libéralités faites aux Communautés, aux Régions, aux provinces, aux communes et aux centres publics d'action sociale:

a) soit en argent;

b) soit sous la forme d'œuvres d'art que le ministre des Finances reconnaît, conformément au § 4, comme appartenant au patrimoine culturel mobilier du pays ou comme ayant une renommée internationale.

La réduction d'impôt pour les libéralités visées à l'alinéa 1er est accordée à condition qu'elles atteignent au moins 25 EUR et fassent l'objet d'un reçu du donataire.

La réduction d'impôt est égale à 45 pct des libéralités faites réellement.

Le montant total des libéralités pour lequel la réduction d'impôt est accordée ne peut excéder par période imposable ni 10 pct de l'ensemble des revenus nets ni 250.000 EUR.

Lorsqu'une imposition commune est établie, la réduction d'impôt est répartie suivant la règle proportionnelle en fonction du revenu imposable de chacun des conjoints dans l'ensemble des revenus imposables des deux conjoints.

§ 2. Le Roi détermine les obligations et formalités à accomplir par les donataires pour que les libéralités puissent être admises pour la réduction d'impôt.

### ANNEXE 3

En ce qui concerne les libéralités visées au § 1er, alinéa 1er, 1° à 3°, faites à des associations ou institutions d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen, le contribuable doit tenir à la disposition de l'administration la preuve que l'association ou l'institution d'un autre Etat membre est similaire à une association ou une institution belge visée au même article et, le cas échéant, que l'association ou l'institution d'un autre Etat membre est agréée de manière analogue, c'est-à-dire aux mêmes conditions que celles visées au § 3, alinéas 1er et 2.

§ 3. Le Roi détermine les conditions et les modalités d'agrément des associations et institutions visées au § 1er, alinéa 1er, 1°, b, d, e, g, i à l, 2° et 3°, et qui sont établies en Belgique.

Lorsqu'une association ou une institution exerce plus d'une activité visée dans les dispositions précitées, elle doit, pour chacune de ces activités, remplir les conditions pour pouvoir être agréée.

Lorsque parmi ses activités, l'association ou l'institution en exerce une visée au § 1er, alinéa 1er, 1°, d ou j, elle doit être agréée par le Roi.

§ 4. Le ministre des Finances reconnaît comme appartenant au patrimoine culturel mobilier du pays ou comme ayant une renommée internationale les œuvres visées au § 1er, alinéa 1er, 4°, b, et fixe leur valeur en argent. La réduction d'impôt est accordée pour la valeur en argent fixée de cette manière.

La commission spéciale visée à l'article 83/4 du Code des droits de succession donne au ministre des Finances un avis contraignant sur:

1° la question de savoir si les œuvres d'art offertes appartiennent au patrimoine culturel mobilier du pays ou sont de renommée internationale;

2° la recevabilité de la donation;

3° la valeur en argent de l'œuvre d'art offerte.

Les frais de l'évaluation sont avancés par le contribuable.

La reconnaissance par le ministre des Finances et la valeur fixée en argent, visées à l'alinéa 1er, sont valables pour une période de six mois prenant cours à partir de la notification, par envoi recommandé, au contribuable de cette reconnaissance et de cette valeur en argent.

Les frais de l'évaluation de l'œuvre d'art sont remboursés au contribuable dès que celui-ci a apporté la preuve que la donation a été effectuée dans le délai fixé à l'alinéa précédent.

Le Roi définit les modalités de l'avance et du remboursement des frais d'évaluation.

-----

Art. 145/33 :

- art. 145/33 (Sous-section IIquaterdecies et article entier), entre en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2013 (art. 24, art. 25 et art. 39, al. 8, L 13.12.2012 - MB 20.12.2012)

### ANNEXE 3

**Article** **145/8** **CIR** **1992**

Les montants pris en considération pour la réduction dans le cadre de l'épargne-pension conformément à l'article [145/1, 5°](#), sont ceux qui sont payés à titre définitif en Belgique :

- 1° soit pour la constitution d'un compte-épargne collectif;
- 2° soit pour la constitution d'un compte-épargne individuel;
- 3° soit à titre de primes d'une assurance-épargne.

Le montant pris en considération pour la réduction est limité à 800 EUR (montant de base 500 EUR) par période imposable. Chaque conjoint a droit à la réduction s'il est personnellement titulaire d'un compte-épargne ou d'une assurance-épargne. Ce montant peut être porté à un maximum de 1.280 EUR (montant de base 1.000 EUR) par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

Les paiements ne peuvent, au cours d'une même période imposable, être effectués que pour un seul compte-épargne collectif, pour un seul compte-épargne individuel ou pour une seule assurance-épargne.

**Article** **145/9** **CIR** **1992**

Les paiements ne sont pris en considération pour la réduction qu'à condition que :

1° le compte-épargne collectif ou le compte-épargne individuel soit ouvert, ou l'assurance-épargne soit souscrite :

a) par un habitant du royaume ou un habitant d'un état membre de l'Espace économique européen, à partir de l'âge de 18 ans et avant l'âge de 65 ans ;

b) pour une durée d'au moins 10 ans ;

2° les avantages soient stipulés, au moment de la souscription du contrat :

a) en cas de vie, au profit du contribuable lui-même ;

b) en cas de décès :

- lorsque le contrat d'assurance-épargne sert à la reconstitution ou à la garantie d'un emprunt hypothécaire contracté pour une habitation, au profit des personnes qui, suite au décès de l'assuré, acquièrent la pleine propriété ou l'usufruit de cette habitation;

- dans les autres cas, au profit du conjoint ou des parents jusqu'au deuxième degré du contribuable;

3° le contribuable produise, à l'appui de sa déclaration, une attestation du modèle arrêté par le Ministre des Finances ou son délégué.

La réduction n'est plus accordée à partir de la période imposable au cours de laquelle sont liquidés l'épargne, les capitaux ou les valeurs de rachat imposables distinctement conformément à l'article [171, 2°, e](#), sauf si cette liquidation résulte du décès du contribuable, ou au cours de laquelle le contribuable a atteint l'âge de 65 ans.

**Article** **145/10** **CIR** **1992**

Par contribuable, les institutions et entreprises visées à l'article [145/15](#) ne peuvent, selon le cas, ouvrir qu'un seul compte-épargne collectif ou individuel ou souscrire qu'une seule assurance-épargne. Elles ne peuvent accepter des paiements d'un montant supérieur à celui visé à l'article [145/8, alinéa 2](#). Ces institutions et entreprises informent le Ministre des Finances ou son délégué :

1° de l'ouverture d'un compte-épargne ou de la souscription d'une assurance-épargne;

2° du montant annuel des paiements de chaque titulaire.

L'Information visée dans l'alinéa 1er se fait dans les formes et délais déterminés par le Roi.

*Annexe 3 : Liens utiles pour certaines fiches*

**1) Mesures de soutien concernant COVID-19 :**

<https://finances.belgium.be/fr/entreprises/coronavirus>

[https://finances.belgium.be/fr/independants professions liberales/coronavirus](https://finances.belgium.be/fr/independants_professions_liberales/coronavirus)

<https://finances.belgium.be/fr/asbl/coronavirus>

<https://finances.belgium.be/fr/particuliers/coronavirus>

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/fisconet/document/2b65b4eb-a697-43e6-8c60-4c1d500854b5>

**2) Modèles des fiches**

[https://finances.belgium.be/fr/entreprises/personnel\\_et\\_remuneration/avis\\_aux\\_debiteurs#q1](https://finances.belgium.be/fr/entreprises/personnel_et_remuneration/avis_aux_debiteurs#q1)

**3) Avis aux débiteurs**

[https://finances.belgium.be/fr/entreprises/personnel\\_et\\_remuneration/avis\\_aux\\_debiteurs#q2](https://finances.belgium.be/fr/entreprises/personnel_et_remuneration/avis_aux_debiteurs#q2)



4) Circulaire 2021/C/106 du 10/12/2021 relative au précompte professionnel dû sur les rémunérations pour le travail étudiant

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/fisconet/document/2dda6337-8e81-4ee6-a591-14f5f7681338>

5) *Fiche 281.29:*

<https://finances.belgium.be/fr/Actualites/revenus-issus-de-l%c3%a9conomie-collaborative-%c3%a0-partir-du-1er-janvier-2021-sont-%c3%a0-nouveau>

<https://finances.belgium.be/fr/entreprises/economie-collaborative/revenus-a-partir-01-01-2021>

<https://finances.belgium.be/fr/Actualites/fisconetplus-nouvelle-farde-documentaire-economie-collaborative>

6) *Fiche 281.77: Réduction d'impôt PREMIER tax shelter « COVID-19 »*

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/fisconet/document/82da06ea-6f0b-4e5a-a703-5585c06fa086>

7) *Fiche 281.83: Réduction d'impôt SECOND tax shelter « COVID-19 »*

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/pages/fisconet/document/e3468e45-f15e-4cdd-8121-f1bd36a9ce37>

8) *Fiche 281.85*

<https://finances.belgium.be/fr/entreprises/tax-shelter-petites-entreprises/debutantes-start-up>

**9) Fiche 281.86:**

**Cf. aussi: 15), Documentation technique.**

**10) Fiche 281.87**

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%c3%a9sorerie/contr%c3%b4le-des-instruments-0-2-3](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%c3%a9sorerie/contr%c3%b4le-des-instruments-0-2-3)

**11) Fiche 281.88**

<https://finances.belgium.be/fr/entreprises/tax-shelter-petites-entreprises/en-croissance-scale-up>

**12) Fiche 281.99**

**Avis aux services publics, Moniteur belge du 15/06/2022, pp. 50833 - 50836. Un nouvel avis (revenus 2022) sera publié dans le Moniteur belge en janvier 2023.**

**13) Impôt sur les revenus, Directives et commentaires administratifs :**



<https://finances.belgium.be/fr/fisconetplus>

**14) Fiche 281.50, 281.93 et 281.99**

**Avis aux services publics, moniteur belge du 15/06/2022, pp. 50833 - 50836 (revenus 2021).**

**Avis aux services publics, moniteur belge du 22/12/2020, pp. 91369 – 91372 (revenus 2020).**

**15) <https://finances.belgium.be/fr/E-services/Belcotaxonweb/documentation-technique>**

## Attestation 281.86 - Frais de garde d'enfant

### Attestation 281.86

- [Attestation 281.86 \(PDF, 734.73 Ko\)](#)
- [Exemple XML \(ZIP, 1.79 Ko\)](#)
- [Guide pour établir l'attestation pour garde d'enfant \(PDF, 433.88 Ko\)](#)
- [Circulaire 2022/C/104 sur la réduction pour garde d'enfant](#)

### Générer des attestations 281.86 via une application

- [Manuel BowConvert86 \(PPSX, 50.53 Mo\)](#)
- [BowConvert86-2022.exe \(ZIP, 471.71 Ko\)](#)

## Attestation 281.01 - Renonciation au précompte mobilier

- [Attestation 281.01 \(PDF, 93.63 Ko\)](#)
- [Manuel \(PDF, 377.42 Ko\)](#)
- [BOW\\_Mapping\\_FICHE01\\_FR.xlsx \(XLSX, 30.34 Ko\)](#)
- [BOW\\_Mapping\\_FICHE01\\_FR.xlsx - exemple \(XLSX, 31.19 Ko\)](#)
- [Exemple XML \(ZIP, 1.34 Ko\)](#)

## Attestation 281.71 - Libéralités

### Générer des attestations 281.71 via une application

- [Manuel \(PDF, 1.34 Mo\)](#)
- [BowConvert71-2021.exe \(ZIP, 738.67 Ko\)](#) (application sans installateur mais qui nécessite Microsoft .NET Framework 4)
- [InstallBowConvert71-2021.exe \(ZIP, 759.34 Ko\)](#) (application avec installateur)

## 16) Circulaires les plus récentes et pertinentes au 08/12/2022.

### Circulaire 2022/C/111 relative aux interventions de l'employeur pour le télétravail

SPF Finances, le 07.12.2022

Administration générale de la Fiscalité – Impôt des personnes physiques

**ANNEXES: 1**

[https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet\\_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/d20a272c-5bbd-441b-8e80-ddb41630fdfe](https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/d20a272c-5bbd-441b-8e80-ddb41630fdfe)

### Circulaire 2022/C/104 sur la réduction pour garde d'enfant

SPF Finances, le 18.10.2022

Administration générale de la Fiscalité – Impôt des personnes physiques

**ANNEXES : 2**

[https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet\\_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/e7497a5f-95c6-4c6a-926d-63bacb066fb5](https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/e7497a5f-95c6-4c6a-926d-63bacb066fb5)

**Circulaire 2022/C/103 relative à l'exclusion des rémunérations pour le travail étudiant presté lors des deux premiers trimestres 2022, pour la détermination des ressources**

SPF Finances, le 14.10.2022  
Administration générale de la Fiscalité – Impôt des personnes physiques

[https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet\\_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/287ab709-36a2-4f4f-82c3-add9ba47dbc4](https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/287ab709-36a2-4f4f-82c3-add9ba47dbc4)

**Circulaire 2022/C/96 relative à la diminution des charges administratives en matière de fiches 281.50**

SPF Finances, le 26.09.2022  
Administration générale de la Fiscalité – Impôt des personnes physiques

**ANNEXES: 1**

[https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet\\_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/e04e8d1a-5cae-4c02-8c72-17058f813afd](https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/e04e8d1a-5cae-4c02-8c72-17058f813afd)

**Circulaire 2022/C/87 relative au précompte professionnel libératoire pour les rémunérations des non-résidents saisonniers du secteur de l'agriculture et l'horticulture**

SPF Finances, le 16.09.2022  
Administration générale de la Fiscalité – Impôt des personnes physiques

ANNEXE 3

[https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet\\_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/65863dd2-cb50-45c0-b2c5-189de2a8a46d](https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/65863dd2-cb50-45c0-b2c5-189de2a8a46d)

**Circulaire 2022/C/75 relative au précompte professionnel dû sur les rémunérations pour le travail étudiant**

SPF Finances, le 20.07.2022  
Administration générale de la Fiscalité – Impôt des personnes physiques

[https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet\\_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/90490dfb-580e-400e-9792-db6c2f3052d6](https://gcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet_private/fiscal-discipline/income-taxes/administrative-directives-and-comments/circular-letters/circular-letters-personal-income-tax/90490dfb-580e-400e-9792-db6c2f3052d6)